

2017

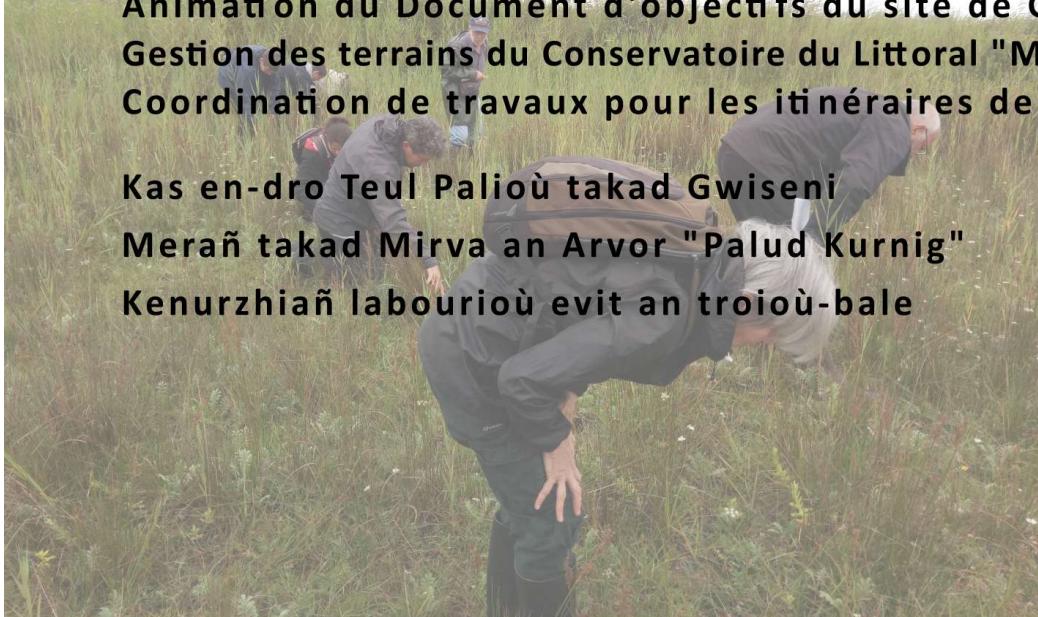
Bilan d'activités Danevell obererezh

Animation du Document d'objectifs du site de Guissény
Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral "Marais de Curnic"
Coordination de travaux pour les itinéraires de randonnée

Kas en-dro Teul Palioù takad Gwiseni

Merañ takad Mirva an Arvor "Palud Kurnig"

Kenurzhiañ labouriou evit an troioù-bale



Opérateur : Mairie de Guissény Ti-Kêr Gwiseni

Président du Comité de pilotage : Maire de Guissény, Maer Gwiseni Raphaël RAPIN

Chargé de mission Natura 2000 - Kargad a gefridi Natura 2000 : Nicolas LONCLE



Table des matières

I Préambule.....	7
I.1 Le Docob et le site Natura 2000.....	7
I.2 L'animation.....	7
I.2.a Structure opératrice.....	7
I.2.b Le chargé de mission.....	8
I.3 Rappel des enjeux et objectifs du Docob.....	8
I.3.a Milieux et espèces d'intérêt communautaire.....	8
I.3.b Objectifs de développement durable à partir de 2002.....	9
I.3.c Actions à mettre en place.....	10
I.4 Missions de la structure animatrice.....	10
II Gestion des habitats et espèces.....	11
II.1 Animation des contrats Natura 2000.....	11
Retard pour la mise en place du cadre national de contractualisation.....	11
Renouvellement de quatre contrats entretien par pâturage.....	11
II.2 Animation des MAEC.....	17
II.2.a Présentation du projet agro-environnemental.....	17
II.2.b Synthèse sur la signature des MAEC.....	17
II.2.c Accompagnement des agriculteurs dans la mise en place de MAEC.....	17
II.2.d Mesures non réalisées.....	17
II.3 Animation de la charte Natura 2000.....	19
II.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.....	19
II.4.a Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral et de la mairie.....	19
Travaux de gestion hydraulique.....	19
Passe à anguilles au Cleguer.....	22
Réparation et remise à l'eau des radeaux à sternes sur l'étang du Curnic.....	22
Restauration de prairies à Trimean / La Palud.....	25
II.4.b Travaux post-tempêtes : restauration du GR34, des dunes et des accès plages.....	32
Continuité du GR34.....	32
Accès plage.....	32
Autres travaux le long du GR34.....	32
II.4.c Actions de gestion réalisées par le chargé de mission.....	35
Limitation d'espèces végétales invasives.....	35
II.4.d Actions de gestion sans financement.....	35
Pâturage au Curnic.....	35
Fauche avec exportation sur les dunes.....	35
Secteurs le long de la baie de Tresseny.....	35
II.4.e Chantiers de bénévoles d'une demi-journée.....	40
Nettoyages de plage.....	40
Limitation de radis ravenelle... et pourquoi pas des queues de lièvres ?.....	40
Pas de chantier avec le lycée Saint-François en 2016.....	41
II.4.f Chantier international avec l'association Gwennili.....	44
Organisation du séjour.....	44
Entretien des équipements.....	45
Limitation d'espèces invasives ou envahissantes.....	48
Suppression de griffes de sorcières.....	49
Des échanges avec les habitants.....	53
Bilan et perspectives.....	54
III Évaluation des incidences des projets.....	56
III.1 Manifestations sportives.....	56

<u>III.1.a</u> Les foulées de la baie (édition 2017).....	56
<u>III.1.b</u> Trail de l'Aber Wrac'h (édition 2016).....	56
<u>III.1.c</u> Raid nature du Kurnig (édition 2016).....	56
<u>III.2</u> Manifestation nautiques.....	56
<u>III.2.a</u> Fête de la mer organisée par la SNSM de Guissény (édition 2016).....	56
<u>III.3</u> Circulation avec un engin motorisé sur le DPM : ramassage de goémon.....	57
<u>III.3.a</u> Demande de dérogation de circulation pour le ramassage de goémon d'épave.....	57
<u>III.3.b</u> Demande de dérogation de circulation pour le ramassage d'algues de rives.....	57
<u>III.3.c</u> Demande de dérogation de circulation pour le ramassage d'algues vertes en mer.....	57
Protocole d'évaluation d'incidences 2016.....	57
Résultats et préconisations.....	57
<u>III.3.d</u> Demande de dérogation de circulation pour la réalisation de travaux.....	57
<u>III.4</u> Création de structures conchyliocoles.....	58
<u>III.4.a</u> Parc à ormeaux.....	58
<u>III.5</u> Mise en place d'un réseau d'assainissement collectif au Curnic.....	58
<u>III.5.a</u> Travaux dans le périmètre de l'arrêté de protection de biotope.....	58
<u>III.6</u> Accompagnement des associations dans le cadre de manifestations diverses pour la prise en compte des espèces et des habitats sensibles.....	58
IV Suivis scientifiques et techniques.....	59
<u>IV.1</u> Suivis dans le cadre de l'opération Natura 2000 et de la gestion des terrains du CEL.....	59
<u>IV.1.a</u> Suivi morpho-sédimentaire du cordon dunaire.....	59
Régénération en cours.....	59
Présentations lors de réunions.....	59
<u>IV.1.b</u> Gestion du trait de côte, appel à manifestation d'intérêt régional.....	59
<u>IV.1.c</u> Phragmite aquatique.....	59
<u>IV.1.d</u> Espèces d'intérêt communautaire.....	60
Liparis de Loesel <i>Liparis loeselii</i> var. <i>Ovata</i>	60
Damier de la succise <i>Euphydryas aurinia</i>	62
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	63
Loutre d'Europe.....	63
Phoque gris.....	63
<u>IV.1.e</u> Habitats d'intérêt communautaire.....	63
Stage sur le réseau de cours d'eau et fossés du marais.....	63
Cartographie du secteur d'An Isquin.....	64
Stage sur la réalisation d'un gîte à chiropères.....	64
<u>IV.1.f</u> Connaissances des usages.....	64
Ramassage de goémon d'épave.....	64
Pêche à pied récréative : comptages nationaux.....	65
<u>IV.1.g</u> Amphibiens et Reptiles.....	65
<u>IV.1.h</u> Abeilles à la maison de la digue.....	65
<u>IV.1.i</u> Insectes aquatiques.....	65
<u>IV.1.j</u> Suivi de la digue du marais du Curnic.....	65
Suivis 2016.....	65
Visite technique approfondie.....	66
Rédaction de rapports.....	66
Répartition du temps de travail.....	66
<u>IV.1.k</u> Intégration des données dans le Système d'Information Géographique.....	67
<u>IV.1.l</u> Questionnaire sur les espaces naturels de Guissény.....	67
<u>IV.2</u> Suivis complémentaires hors cadre de l'opération Natura 2000 et terrains du CEL.....	67
<u>IV.2.a</u> Comptage Wetland et autres suivis d'oiseaux.....	67
Wetland.....	67
Points d'écoute IPA.....	67
Gravelot à collier interrompu.....	67

Goéland argenté nicheur.....	67
IV.2.b Mammifères et autres animaux marins.....	67
Suivi sentinelle du programme CapOeRa.....	67
Échouage de mammifères marins.....	67
Signalement d'un Requin pèlerin.....	68
Échouage de méduses.....	68
IV.3 Projet de cahier de suivis.....	68
V Information, communication, sensibilisation.....	69
V.1 Création / mise à jour d'outils de communication.....	69
V.1.a Communication par les médias de l'opérateur.....	69
Site internet.....	69
Bulletin d'information municipal.....	69
Revue semestrielle : Sell'ta.....	69
V.1.b Information dans la presse et autres médias.....	69
Presse quotidienne régionale.....	69
Radio.....	69
Télévision.....	69
V.2 Sensibilisation et Animation.....	69
V.2.a Interventions auprès de scolaires et d'étudiants.....	69
Cycle 3 école Sainte-Jeanne d'Arc - sternes.....	69
Master 2 Expertise et Gestion de l'Environnement Littoral, IUEM-UBO.....	69
V.2.b Animations auprès du grand public.....	70
Projet d'exposition sur Natura 2000 à l'office de tourisme.....	70
Sorties natures.....	70
V.3 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site et réseaux connexes.....	71
V.3.a Réseau Natura 2000 et autres réseaux.....	71
V.3.b Association des chargé(e)s de mission Natura 2000 de Bretagne.....	71
V.3.c Représentation de l'association à l'Association des Gestionnaires d'espaces naturels Bretons.....	71
VI Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site....	72
VI.1 Plan algues vertes des bassins versants du Quilimadec et de l'Alanan.....	72
VI.2 Autre : atteintes environnementales et police de l'environnement.....	72
VI.2.a Atteintes et dérangement dans le périmètre du site.....	72
Dépôts de déchets agricoles et brûlages.....	72
Autres dépôts illégaux.....	72
Circulation sur milieux sensibles avec engins motorisés.....	72
Chiens et chevaux sur l'estran.....	72
VI.2.b Atteintes environnementales en périphérie du site.....	72
Remblais sur zones humides.....	72
Autres pollutions.....	73
VI.2.c Lutte contre le Frelon asiatique.....	73
VII Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site.....	74
VII.1 Organisation de la gouvernance du site.....	74
VII.1.a Organisation de réunion(s) du comité de pilotage.....	74
VII.1.b Animation de groupes de travail.....	74
VII.1.c Réunions ou rencontres avec les services de l'État et le CEL.....	74
Action foncière renforcée.....	74
Visite de la directrice du Conservatoire du littoral et du délégué de rivage.....	74
VII.1.d Rencontres et rendez-vous divers.....	76
VII.2 Gestion administrative et financière.....	76
VII.3 Évaluation et mise à jour du Docob.....	76
VII.4 Élaboration de la charte.....	76

<u>VIII Synthèse.....</u>	77
<u>IX Remerciements.....</u>	77
IX.1 Bc b.....	77
<u>Index des figures.....</u>	78
<u>Index des tables.....</u>	78
<u>ANNEXES.....</u>	79

I Préambule

I.1 Le Docob et le site Natura 2000

Le site Natura 2000 FR5300043 (Guissény) couvre une superficie d'environ 600 ha dont 60 % environ sur le domaine public maritime (Figure 1). Concernant la partie terrestre, il se situe majoritairement sur la commune de Guissény, en partie sur les communes de Plouguerneau et de Kerlouan. Il est bordé au nord par le site Natura 2000 FR5300017 (Abers – Côtes des Légendes).

Le DOCOB du site de Guissény est validé depuis 2002 et en phase effective d'animation depuis 2003.

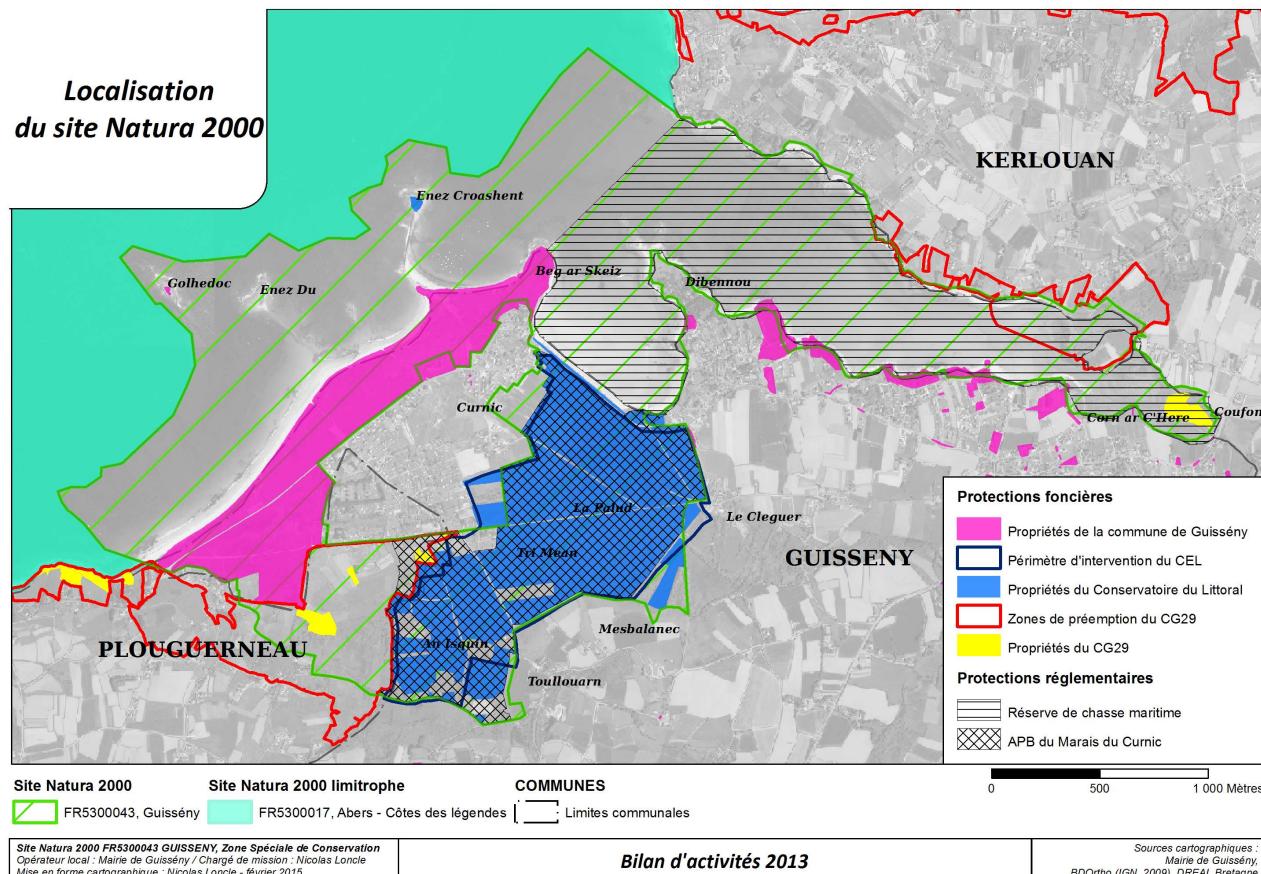


Figure 1. Périmètre du site Natura 2000 FR5300043 Guissény et autres périmètres de protection

I.2 L'animation

I.2.a Structure opératrice

La commune de Guissény est opératrice du site Natura 2000 depuis 1998, le DOCOB est validé depuis 2002. Depuis cette date, la mairie de Guissény est devenue la structure animatrice du DOCOB. La mise en place des actions a réellement débutée en 2003. Depuis 2008, Raphaël RAPIN, maire de Guissény est président du Comité de Pilotage.

Jusqu'à 2008, le temps consacré à l'animation Natura 2000 était de 0,33 ETP. En 2009, 2010, 2011 ce temps est passé à 0,44 ETP. En 2012, 0,4 ETP était attribué à l'animation du site grâce à un report de l'enveloppe 2011 non entièrement utilisée du fait de la vacance du poste pendant 4 mois. Sans ce report, l'enveloppe 2012 était à nouveau de 0,33 ETP. Fin 2012, il était prévu initialement par la DREAL d'attribuer 0,25 ETP au site ; après échange avec la mairie, l'enveloppe a été maintenue à 0,33 ETP depuis 2013. Le temps prévu pour l'animation du DOCOB par le fond Etat/FEADER était ainsi de 105 jours effectifs (734,60h pour l'année soit l'équivalent de 16h par semaine). L'année 2016, correspond à la 14^{ème} année d'animation du site.

Le volume hebdomadaire de travail est de 35h00 dont 16h00 financées par la subvention État/FEADER ; 5h00 sont financées par une subvention du Conseil départemental du Finistère pour la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral ; les 14h00 restantes sont financées par la Mairie pour la mise en place d'animation

nature, la coordination de travaux pour la randonnée (GR34 notamment), les travaux littoraux, l'encadrement d'un service. Dans la pratique, la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral s'inscrit dans les objectifs Natura 2000 du site. Une partie des actions financées par la Mairie sur fonds propres sont également en lien avec les objectifs Natura 2000, notamment grâce aux animations nature qui permettent de faire découvrir et sensibiliser les habitants et touristes à la richesse et la sensibilité des milieux. Aussi, ce bilan d'activités présente une partie des actions s'inscrivant dans le cadre de ces financements. Il est précisé lorsque nécessaire les affectations financières de certaines actions.

1.2.b Le chargé de mission

Nicolas LONCLE est le chargé de mission depuis septembre 2011. Il a succédé à Annaïg POSTEC, chargée de mission depuis 2003 qui a quitté ce poste fin mai 2011 pour prendre en charge de l'animation du site Natura 2000 Rivièra de l'Elorn. Elle a elle-même succédé à Stéphanie ESCHES qui a rédigé le DOCOB de 1999 à 2002.

I.3 Rappel des enjeux et objectifs du Docob

1.3.a Milieux et espèces d'intérêt communautaire

Le site de Guissény, malgré une superficie relativement faible, recèle un nombre important d'habitats (Tableau 1) et d'espèces d'intérêt communautaire (Tableau 2).

Tableau 1. Liste des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site de Guissény

Désignation	Code Natura 2000 (EUR27)
- bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110
- estuaires	1130
- replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140
- lagunes*	1150
- grandes criques et baies peu profondes (herbiers à <i>zostera marina</i>)	1160
- récifs	1170
- végétation annuelle des laisses de mer	1210
- végétation vivace des rivages de galets	1220
- falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230
- végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i> et autres, des zones boueuses et sableuses	1310
- prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia</i>)	1330
- fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	1420
- dunes mobiles embryonnaires	2110
- dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120
- dunes fixées à végétations herbacées (dunes grises)*	2130
- dépressions humides intradunales	2190
- eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses atlantiques à végétation amphibia à <i>Lobelia</i> , <i>Littorella</i> et <i>Isoetes</i>	3110
- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410
- tourbières hautes actives*	7110

*habitats prioritaires

Tableau 2. Liste des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site de Guissény

Espèce		Statuts de protection		
nom scientifique	nom vernaculaire	Dir. CEE 92/43 - HFF	Convention de Berne	Protection nationale
<i>Liparis loeselii</i> subsp. <i>ovata</i>	Liparis de Loesel	Annexes II et IV	Annexe I	Annexe I
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Annexes II et IV	Annexe II	Annexe I
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Annexes II et IV	Annexe II	Annexe I
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Annexes II et IV	Annexe II	Annexe I

Des phoques gris sont régulièrement observés dans le préimètre du site. Il serait intéressant de pouvoir préciser les fonctionnalités du secteur pour cette espèce.

Autres espèces floristiques remarquables (non exhaustif)

- *Drosera rotundifolia* (Rosolis à feuilles rondes)
- *Salix arenaria* (Saule gris)
- *Otanthus maritimus* (Santoline maritime) - non revu au cours de la dernière décennie
- *Eryngium maritimum* (Panicaud des dunes)
- *Serapias parviflora* (Sérapia à petites fleurs)

Rappelons que la diversité du site est globalement remarquable pour tous les taxons jusqu'à présent étudiés (oiseaux, odonates, insectes aquatiques, plantes notamment).

I.3.b Objectifs de développement durable à partir de 2002

I Maintenir ou améliorer les surfaces et l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaires ainsi que des habitats d'espèces.

En 2002, les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire représentaient 445 ha, soit 76 % de la surface totale du site de Guissény. L'objectif était donc de maintenir à la fois les surfaces qu'ils occupaient ainsi que d'assurer le bon état de conservation des habitats terrestres et aquatiques.

Afin de conserver une possibilité d'évolution dynamique, cet objectif s'entendait à l'échelle du site.

II Maintenir les potentialités du site et des habitats naturels.

Il s'agissait de concevoir une utilisation équilibrée des milieux naturels entre les différentes activités touristiques, économiques (en particulier agricoles) et de loisirs, notamment dans une perspective de valorisation et de développement. Pour cela, il était également prévu de maîtriser la fréquentation des sites sensibles et assurer l'information du public.

III Améliorer et gérer le fonctionnement de l'hydrosystème

Intimement lié à l'eau, le site comprend des habitats et espèces dépendant du fonctionnement de l'hydrosystème. Il s'agissait d'entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème à l'échelle du site (bassin versant de l'Alanan en particulier) et d'assurer une implication dans les actions déjà existantes à l'échelle du bassin-versant du Quillimadec.

IV Evaluer les résultats

Le Document d'Objectifs est un outil local d'aide à la planification et à la gestion d'un territoire remarquable. Il s'agissait donc de mettre en place des outils d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires. Il convenait ensuite de suivre et évaluer la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

I.3.c Actions à mettre en place

Pour atteindre ces objectifs, 24 mesures ont été identifiées dans le Docob (Tableau 3):

Tableau 3. Liste des mesures faisant l'objet de fiches-actions dans le DOCOB

N° mesure	Intitulé
1	Lutter contre la déprise agricole et adapter les pratiques agricoles aux contraintes écologiques et à la valeur patrimoniale de la zone
2	Réduire les risques de pollutions des eaux de circulation du marais du Curnic
3	Supprimer et empêcher les dépôts polluants
4	Maintenir un paysage ouvert
5	Maîtriser la fréquentation des zones sensibles
6	Réhabiliter les zones dunaires dégradées
7	Suivre les dépressions dunaires artificielles et sables nus favorables à une extension naturelle du Liparis de Loesel et suivre la recolonisation végétale
8	Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : Liparis de Loesel (<i>Liparis loeselii</i>)
9	Entretenir et/ou restaurer le réseau de fossés et mares
10	Etablir un planning de fauches contrôlées sur les parcelles abritant des pieds de Succise (<i>Succisa pratensis</i>)
11	Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)
12	Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)
13	Etablir les potentialités du milieu pour le retour de la Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)
14	Evaluer la prédation potentielle du Vison d'Amérique sur les populations d'anatidés de l'étang du Curnic par un programme de piégeage sélectif
15	Réguler les niveaux d'eau de marais du Curnic
16	Sensibiliser le public
17	Suivre les populations d'oiseaux dans leurs habitats
18	Assurer le suivi administratif et technique lors de l'application du document d'objectifs
19	Mise en place d'un comité de suivi de la phase opérationnelle du document d'objectifs
20	Participer à la réflexion au sein du Comité de Pilotage du bassin versant du Quillimadec
21	Réintroduire l'espèce remarquable Santoline maritime : <i>Otanthus maritimus</i>
22	Suivi cartographique général des habitats naturels et espèces indicatrices de leur état de conservation ainsi que de l'occupation du sol
23	Ramasser les algues vertes échouées sur le littoral
24	Suivre la digue du Curnic

I.4 Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

- **Gestion des habitats et espèces**
- **Accompagnement et suivi des évaluations d'incidences**
- **Suivis scientifiques**
- **Information, communication et sensibilisation**
- **Veille à la cohérence des politiques publiques**
- **Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site**

II Gestion des habitats et espèces

II.1 Animation des contrats Natura 2000

Depuis 2003, 23 contrats Natura 2000 ont ainsi été signés dont certains ont fait l'objet d'avenant (Tableau 4, page 12).

Animation des quatre contrats entretien par pâturage

L'animation pour ces contrats en 2017 aura été limité aux échanges avec les particuliers signataires en 2016 et au suivi des pratiques et parcelles sur le terrain. La demande administrative de paiement est assurée par la mairie de Guissény, les contractants s'appliquent à fournir un cahier de pâturage renseigné précisément. Aucune demande de paiement n'a été réalisée en 2017 (pour 2016) : la période 2016 ne couvrant que 3 mois (octobre à décembre), il a été jugé, en lien avec la DDTM, plus simple et plus réaliste en terme de temps disponible, de faire une demande de paiement au premier semestre 2018 pour 2016 et 2017.

La Figure 2 (page 15) et la Figure 3 (page 16) localisent les zones contractualisées pour l'entretien par pâturage et financés par ces contrats Natura 2000.

Préparation de nouveaux contrats

Marais

Plusieurs projets de contrats ont été initiés : entretien par fauche dans le secteur d'An Isquin, travaux d'amélioration hydraulique (modification de franchissements). Les éléments techniques étaient prêts mais les estimations financières étaient partielles, les délais trop courts pour disposer notamment d'une délibération pour le dépôt d'un dossier complet. D'autres projets étant par ailleurs prêts sur le reste du Finistère et l'enveloppe disponible atteinte, la réalisation de ces dossiers a été mis en suspens.

Une délibération du conseil municipal a tout de même été votée et une consultation d'entreprise a été lancée afin de disposer déjà des pièces administratives et d'éléments financiers estimatifs.

Système dunaire : projet de réensablement

Dans le cadre du suivi morpho-sédimentaire du système dune-plage du Curnic au Vougo., les volumes sédimentaires perdus ou accumulés depuis 2004 ont été mesurés. Un projet de réensablement est envisagé qui suppose idéalement de déplacer plusieurs dizaines de milliers de m³ de sable. Cette opération serait accompagné d'un suivi scientifique permettant de mesurer la pertinence et le bénéfice d'une telle opération qui vise à soutenir les processus naturels plutôt qu'à intervenir sur le trait de côte.

Figure XXX ? Poneys pâturant mare ADV ?

Tableau 4. Liste des contrats signés de 2003 à 2016

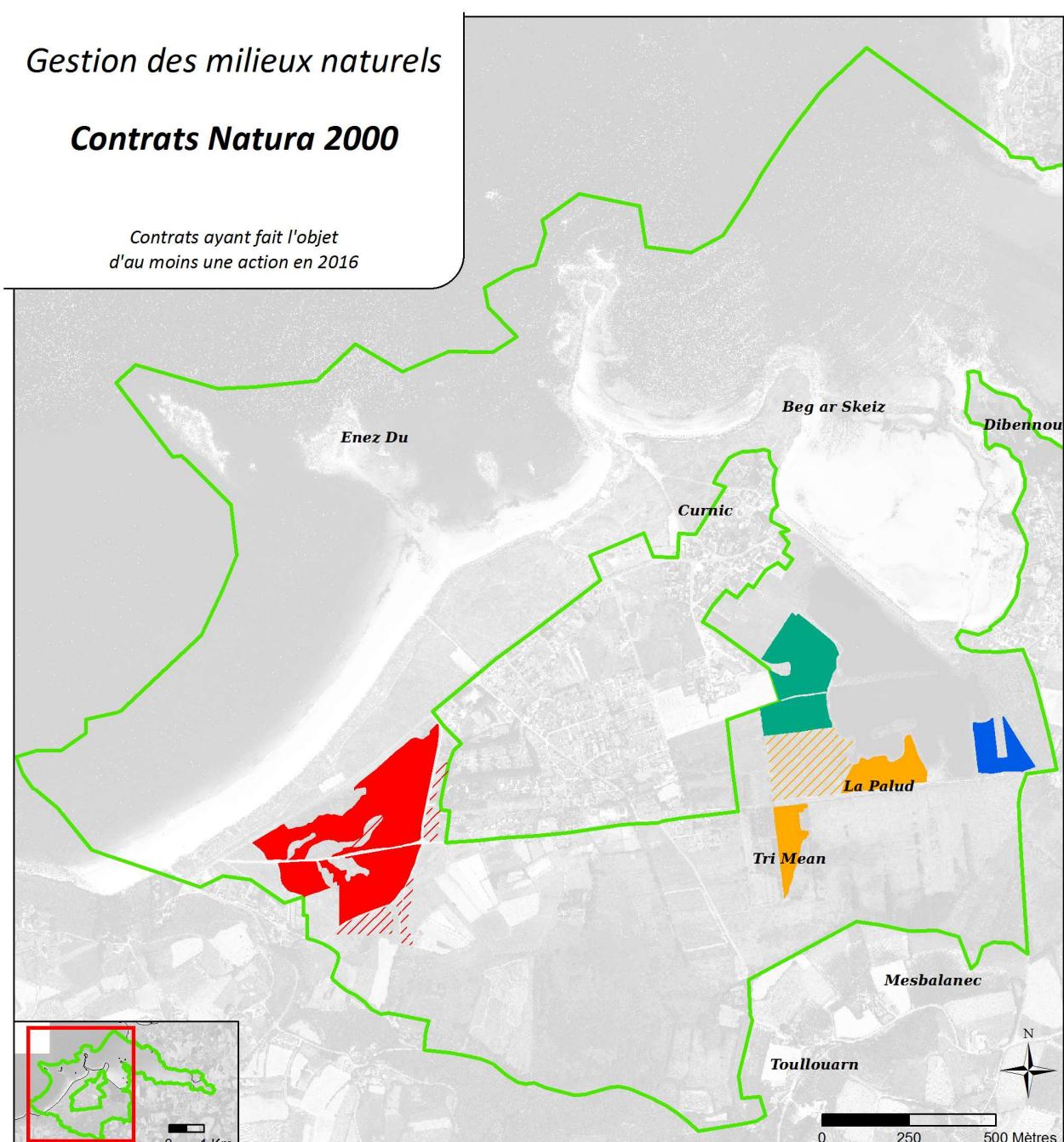
N°	Contrat n°OSIRIS	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du Docob liées	Avancement
Contrats signés pour la période 2003/2008									
1	029NA030001	GAEC PASCOËT	1 727 €	Décembre 2003	Fauche tardive/pâturage extensif	Prairies humides	5,58 ha	ACTION 1	Contrat terminé
2	029NA030002	Mairie de Guissény	21 401 € (4 280 € à la charge de la mairie)	Décembre 2003	Entretien de la dunes grises + pause d'un escalier amovible	Dunes Grises H 2130	Ponctuel	ACTION 6	Contrat terminé
Contrats signés pour la période 2004/2009									
3	029NB040002	Michel CARADEC	5 228,40 €	Décembre 2004	Fauche tardive/pâturage extensif	Prairies humides	8 ha	ACTION 1	Contrat terminé
4	029NB040003	Dominique CHRISTIAN	12 884 €	Décembre 2004	Ouverture des prairies humides par la coupe de saules	H 2190	6,84 ha	ACTION 4	Contrat terminé
5	029NB040004	Emile BRAMOULE	722 €	Décembre 2004	Pâturage équin	H 2190	10 ha	ACTION 4	Contrat terminé
1bis	029NB040006	GAEC PASCOËT	1 362,35 €	Avenant décembre 2004	Fauche tardive/pâturage extensif	Prairies humides	2,30 ha	ACTION 1	Contrat terminé
Contrats signés pour la période 2005/2010									
1ter	029NB050003	GAEC PASCOËT	2 317,86 €	Avenant décembre 2005	Fauche tardive/pâturage extensif	H 6410	5,31 ha	ACTION 1	Contrat terminé
3bis	029NB050005	Michel CARADEC	1 465 €	Avenant décembre 2005	Fauche tardive/pâturage extensif	Prairies humides	2,29 ha	ACTION 1	Contrat terminé
6	029NA050004	Mairie de Guissény	5 508 € (dont 1 100 à la charge de la mairie)	Décembre 2005	Liparis/tourbière	H 2190, E1 903 H 6410, H 7710	2 ponctuel	ACTIONS 1, 4, 8	Contrat terminé
Contrats signés pour la période 2006/2011									
7	029NA060007	Daniel ANQUEZ	12 305 €	Décembre 2006	Pâturage équin et coupe de saules	H 2190 H 2130	19 ha	ACTION 4	Contrat terminé
8	029NA060006	Gilbert ABHERVE	708 €	Décembre 2006	Pâturage équin	H 2190	2 ha	ACTION 4	Contrat terminé
Contrats signés pour la période 2007/2012									
9	32308D02900003	Mairie de Guissény	10 300 €	Décembre 2007	Fauche Prairies An Isquin et Curage de canaux	E 1044 E1903	2 ha et 1600ml	ACTIONS 1, 9, 10, 12	Contrat terminé en 2012

Bilan de l'animation du Docob du site Natura 2000 FR5300043 (Guissény) – année 2017

N°	Contrat n°OSIRIS	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du Docob liées	Avancement
10	32308D029000008	Mairie de Guissény	21 400 €	Décembre 2007	Dessouchages de saules et Invasives	H 2190 E1903	5 ha	ACTION 4	Contrat terminé en 2011
Contrats signés pour la période 2008/2013									
11	32309D029000015	Mairie de Guissény	8 520 €	Décembre 2008	Fauche roselière An isquin	H 6410 H 7110	2,4 ha	ACTION 1	Contrat terminé
Contrats signés pour la période 2009/2014									
12	32309D029000003	Mairie de Guissény	7 448 €	Décembre 2009	Curage Alanan + décharge sauvage	H 1150 H 2190	300 ml 300 m2	ACTIONS 3, 4, 9, 15	Contrat en cours
13	32309D029000011	Mairie de Guissény	4 741 €	Décembre 2009	Espèces invasives (herbe de la pampa)	E 1903, E 1065 E 1044, H2 190	19 plants	ACTION 4	Contrat en cours
Contrats signés pour la période 2010/2015									
14	32310D029000017	Mairie de Guissény	14 000 €	Décembre 2010	Entretien de la dune grise	H 2130	5 ha	ACTION 4	Contrat terminé en 2013
			4 800 €		Élimination Espèces invasives sur les dunes grises	H 2130	0,5 ha	ACTION 4	
			7 656 €		Entretien des dépressions humides intradunales par de la fauche	H 2190	3,5 ha	ACTION 4	
			10 150 €		Restauration de la tourbière	H 2190	2,4 ha	ACTION 4	
			600 €		Fauche des prairies humides	H 2190	3 ha	ACTION 4	
			3 645,54 €		Réensablement du cordon dunaire	H 2130	3 unités	ACTION 6	
10bis	32310D029000020	Mairie de Guissény	8 250 €	Décembre 2010	Broyage des souches de saules	H 2190	1 unité	ACTION 4	Contrat terminé en 2011
Contrats signés pour la période 2012/2014									
15	32312D029000023	Mairie de Guissény	25 144,10 €	Septembre 2012	Mise en défens des habitats dunaires et des falaises	H 1210, H 1230, H 2110, H 2120, H 2130*	2640 ml	ACTION 5 & ACTION 6	Contrat terminé en 2014
15bis	32312D029000004	Mairie de Guissény	1 682,20 €	Novembre 2012			1431 ml		Contrat terminé en 2014
16	32312D029000016	Gilbert Abhervé	2 142 €*	Septembre 2012	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts	E 1903, A274 H 2190, H 1150	1,85 ha	ACTION 4	Contrat terminé en 2014
17	32312D029000017	Emile Bramoullé	6 915 €*	Septembre 2012	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts	E 1903, A274 H 2190, H 2130, H 1150	8,05 ha	ACTION 4	Contrat terminé en 2014
18	32312D029000018	Daniel Anquez	11 850 €*	Septembre 2012	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts	E 1903, H 2130, H 2170H , H 2190,	14,78 ha	ACTION 4	Contrat terminé en 2014
19	32312D029000019	Pierrick Mellouet	4 635 €*	Septembre 2012	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts	A274 H 2190, H 1150	5,49ha	ACTION 4	Contrat terminé en 2014

Bilan de l'animation du Docob du site Natura 2000 FR5300043 (Guissény) – année 2017

N°	Contrat n°OSIRIS	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du Docob liées	Avancement
Contrats signés pour la période Octobre 2016/ Décembre 2018									
20	76616D029000012	Gilbert Abhervé	2 016 €	Octobre 2016	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts (N03Ri)	E 1903, A274 H 2190, H 1150*	1,70 ha	ACTION 4	Contrat en cours
21	76616D029000013	Daniel Anquez	7 020 €	Octobre 2016	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts (N03Ri)	E 1903, H 2130*, H 2170H , H 2190,	9,99 ha	ACTION 4	Contrat en cours
22	76616D029000014	Emile Bramoullé	4 060 €	Octobre 2016	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts (N03Ri)	E 1903, A274 H 2190, H 2130*, H 1150*	8,01 ha	ACTION 4	Contrat en cours
23	76616D029000015	Pierrick Mellouet	4 080 €*	Octobre 2016	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts (N03Ri)	A274 H 2190, H 1150*	5,26 ha	ACTION 4	Contrat en cours



Site Natura 2000 FR5300043 GUISSENY, Zone Spéciale de Conservation
Opérateur local : Mairie de Guissény / Chargé de mission : Nicolas Loncle
Mise en forme cartographique : Nicolas Loncle - avril 2017

Bilan d'activités 2016



Sources cartographiques : Mairie de Guissény; DREAL Bretagne ; Mégalis Bretagne et collectivités territoriales bretonnes

Figure 2. Zones sous Contrat Natura 2000 ayant fait l'objet d'au moins une action en 2016

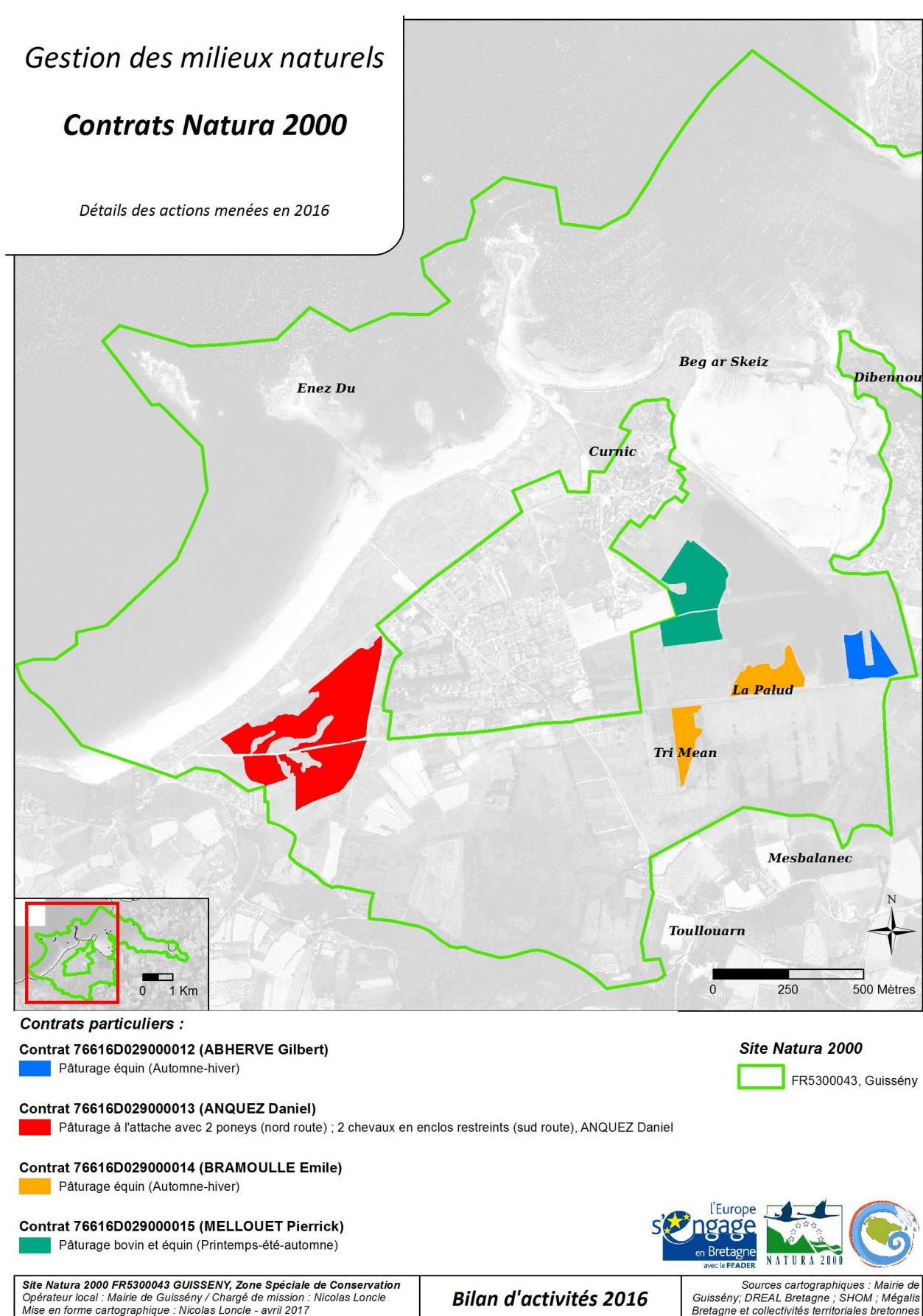


Figure 3. Détails des actions menées dans le cadre de contrats Natura 2000 en 2016

II.2 Animation des MAEC

II.2.a Présentation du projet agro-environnemental

Un nouveau projet agro-environnemental a été élaboré fin 2014 et début 2015. Le territoire du site Natura 2000 de Guissény est associé aux territoires du bassin versant du Quilimadec-Alanan, de l'Aber Wrac'h amont et du site Natura 2000 de Langazel. Les différentes mesures ont été résumées dans le bilan d'activités 2015. Le Tableau 5 liste les mesures envisagées sur le site Natura 2000 et à sa périphérie immédiate. Les trois premières mesures sont des mesures pour les zones à enjeu biodiversité et les deux dernières sur des zones à enjeu eau. Sur le marais les deux types de mesures sont mobilisables.

Tableau 5. Liste des MAEC prévues sur le marais du Curnic

Code mesure	Libellé mesure	Montant unitaire annuel en €	Unité	Type de couvert	Engagement unitaire 1	Engagement unitaire 2
BR_BLBD_GC02	mise en herbe et absence de fertilisation	338,76	S	grandes cultures	Couvrir_06	Herbe_03
BR_BLBD_HE04	absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	159,90	S	surfaces en herbe	Herbe_03	Herbe_04
BR_BLBD_HE05	absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche	326,18	S	surfaces en herbe	Herbe_03	Herbe_06
BR_BLEA_HE01	gestion de l'herbe par pâturage limité	159,90	S	surfaces en herbe	Herbe_03	Herbe_04
BR_BLEA_HE02	gestion de l'herbe par la fauche	326,18	S	surfaces en herbe	Herbe_03	Herbe_06

II.2.b Synthèse sur la signature des MAEC

En 2015, le GAEC de Keroulidic et le GAEC Pascoët ont engagé des MAEC (Tableau 6 ; Figure 4, page 18). Il n'y a pas eu de nouvelles signatures de MAEC et pas de véritables projets à l'étude ; certaines parcelles en cours d'acquisition par le Conservatoire du littoral pourraient être engagées mais les ventes ne sont pas finalisées.

Tableau 6. Mesures et superficies engagées en MAEC depuis 2015

II.2.c Accompagnement des agriculteurs dans la mise en place de MAEC

Les deux GAEC ont été rencontrés ou des échanges téléphoniques ont eu lieu pour faire un point sur les pratiques.

Cahier des charges Code	Intitulé	Contractant	Superficies en ha		
			dans le site	en périphérie	Total
BR_BLBD_HE04	absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	GAEC de Keroulidic	1,78	1,51	3,29
		GAEC Pascoët	4,52		4,52
BR_BLBD_HE05	absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche	GAEC de Keroulidic	10,84	4,05	14,89
		GAEC Pascoët	7,50		7,50
BR_BLEA_HE01	gestion de l'herbe par pâturage limité	GAEC de Keroulidic	0,28	0,21	0,49
		GAEC Pascoët	0,27		0,27
BR_BLEA_HE02	gestion de l'herbe par la fauche	GAEC de Keroulidic	0,64	0,42	1,06
		GAEC Pascoët	0,23	0,37	0,60
Total			26,07	6,56	32,63

II.2.d Mesures réalisées

La météo favorable a permis aux exploitants de réaliser une fauche des parcelles dans de bonnes conditions de praticabilité. La grande parcelle de la palud, fauchée par le GAEC de Keroulidic n'a par contre été fauchée que tardivement (août) : cette situation est favorable pour la principale espèce cible, à savoir le Liparis de Loesel. La redécouverte de l'espèce courant juillet a permis d'exclure de la fauche un secteur de quelques dizaines de mètres carrés, en espérant que l'espèce puisse accomplir son cycle (renvoi vers liparis).

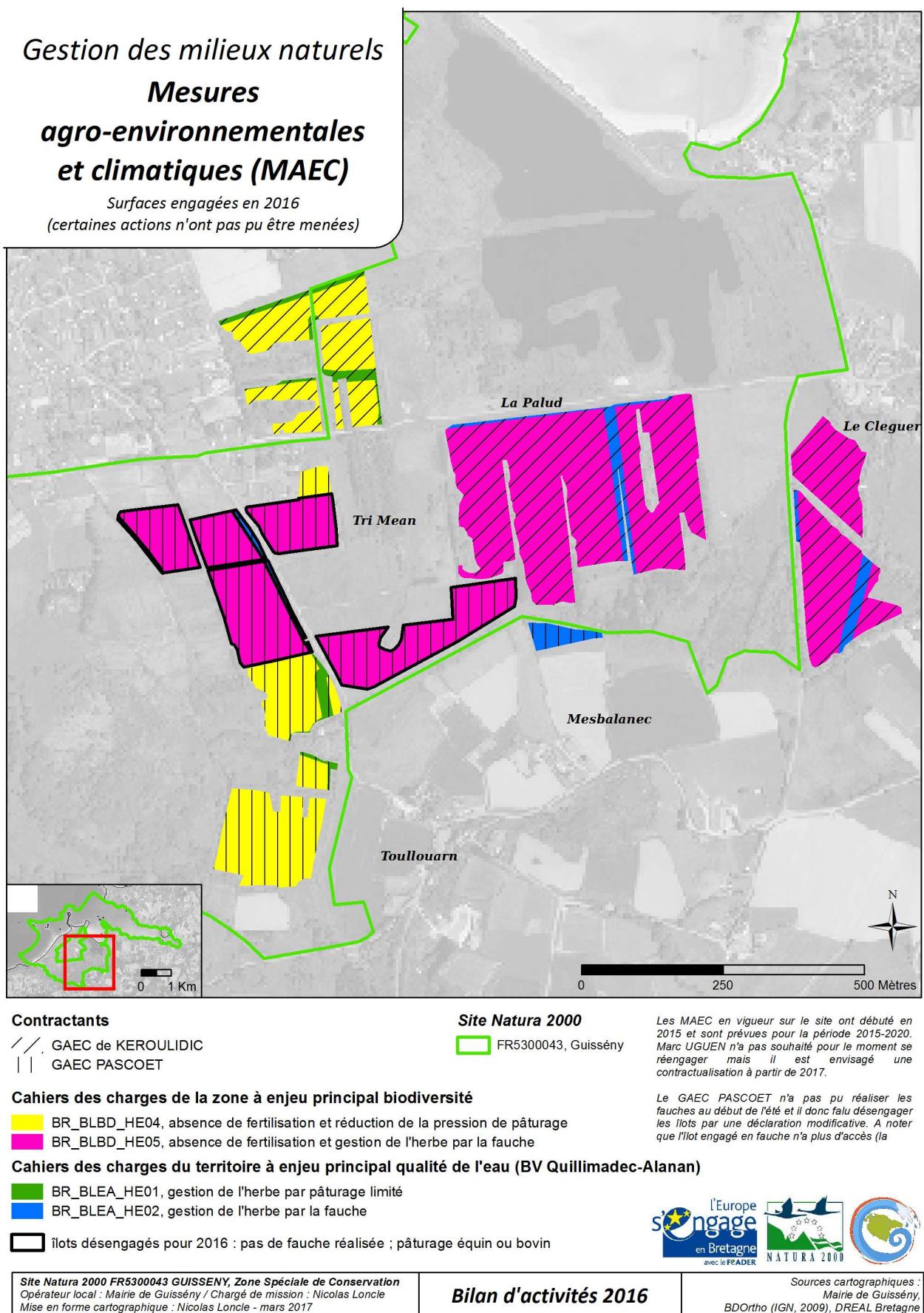


Figure 4. Surfaces engagées en MAEC ayant fait l'objet d'une gestion ou désengagées en 2016

II.3 Animation de la charte Natura 2000

Aucun travail sur la charte Natura 2000 en 2017.

II.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

La gestion du site Natura 2000 se fait en grande partie par les contrats Natura 2000 et les contrats agricoles (MAEC). Il existe d'autres modes d'action et de financement. Ces sources de financement peuvent parfois couvrir des zones concernées par un financement Natura 2000, mais il s'agit généralement d'une action de nature différente (Figure 7, page 25).

En 2017, il y a eu une vente de bois sur pied : deux lots de saules sur le Palud ont été vendus à deux contractants (15€ le lot). Défini avec le Conservatoire du littoral, le tarif très bas a été motivé par la taille des saules, relativement petits avec de très nombreuses branches, qui impliquait un travail de bûcheronnage important pour un volume limité.

à un mais après opération, il s'avère qu'il eut été plus les recettes des années précédentes ont permis de broyer la parcelle déboisées et d'évacuer les rémanents issus de la coupe de l'hiver 2014-2015 (Erreur : source de la référence non trouvée).

Les autres actions menées sur le site et ne relevant pas de contrats Natura 2000 ou de MAEC sont présentées aux Figure 9, Figure 15 et Figure 17. Il représente indifféremment des actions menées dans le cadre de l'animation du DOCOB ou des terrains du Conservatoire du Littoral.

II.4.a Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral et de la mairie

Le marais du Curnic est en grande partie propriété du Conservatoire du Littoral. Une convention tri-partite (Conservatoire du littoral - Conseil départemental 29 - Mairie de Guissény) définit la Mairie de Guissény comme gestionnaire délégué du site. Le Conseil départemental du Finistère apporte une subvention annuelle affectée à la fois aux travaux sur le site et à la fois au fonctionnement du poste de chargé de mission. Le chargé de mission assure notamment le travail de liaison avec le Conservatoire du Littoral et le Conseil départemental, qu'il s'agisse de relations entre la mairie et ces institutions ou avec des particuliers et des agriculteurs.

Les autres missions sont notamment : réunions, réalisation d'appel d'offres, études des devis, suivi des chantiers, suivi des factures, suivis sur le terrain, mise en valeur de la Maison de la digue, etc.

La majorité des travaux conduits s'accordent avec les objectifs définis pour le site Natura 2000. En 2016, les actions de gestion plus spécifiquement menées dans ce cadre (sauf précisions) sont présentées dans le Tableau 7.

Travaux de gestion hydraulique

En 2017, seul l'entretien annuel des principaux drains est à signaler. Il n'y a pas donc de carte spécifique précisant les travaux d'entretien.

Drain de Toullouarn à Trimean

Il était envisager des travaux de changements de franchissements au niveau des accès de champs. Il s'agissait de poser des buses plus larges que celles présentes qui génèrent un ralentissement et même une stagnation en amont, ce qui est défavorable pour l'agrion de mercre. Cette stagnation est également un argument de la part de riverains pour une action d'entretien dont l'efficacité pour l'écoulement reste discutable (cf. bilan d'activités 2016).

Remplacement des clapets de l'écluse

Les clapets et fixation neufs ont été réalisés respectivement par le service technique et l'entreprise de ferronerie ECSV. Ils devaient être installés fin 2016. Faute de rassembler l'ensemble des conditions nécessaires (météo, marée, disponibilités de l'entreprise ECSV et du service technique), leur pose a été reportée à début 2017. Cette pose a été effectuée le 21 février (photos XXX). Le principe du clapet reste le même, les nouvelles charnières sont par contre plus solides que les précédentes dont la fixation s'était tordue sous l'action des forces.

Désensablement des clapets de l'écluse

Le service technique désensable régulièrement (environ 1 fois par mois) l'écluse juste à l'aval des clapets. Le sable dégagé est posé à une centaine de mètres au niveau d'un secteur de dune en érosion.

Ce problème d'ensablement est récurrent. Plusieurs personnes suggèrent que l'allongement de l'épi serait favorable pour limiter l'ensablement. Avant d'envisager tout type de travaux, il apparaît indispensable de mieux connaître le fonctionnement sédimentaire de ce secteur.

Fin 2016, une convention de partenariat a été établie entre le Conservatoire du Littoral, l'UBO (laboratoire Géomer) et la mairie de Guissény. L'étude sera réalisé dans le cadre d'un stage de Master au printemps 2018.

Continuité écologique

Le 28 septembre, une délégation de la DDTM (police de l'eau) et de l'agence française de la biodiversité (AFB / ex-ONEMA) sont venus voir les clapets pour discuter des travaux qui pourraient être nécessaires pour répondre aux enjeux et obligations réglementaires de continuités écologiques. Ils étaient accompagnés par le Conservatoire du Littoral représenté par Gwenal HERVOUET et Isabelle GAY.

Conscient des enjeux liés à la circulation des poissons entre l'étang et la mer, la mairie envisage un projet d'étude sur les poissons qui pourrait associer la Fédération de pêche 29 et le syndicat mixte du Bas Léon. Des premiers échanges ont eu en ce sens mais faute de temps n'ont pas encore abouti à un projet précis.

Fermeture par la roselière à l'exutoire de l'étang

Les travaux envisagé à l'exutoire de l'étang pour améliorer l'écoulement, n'ont pas été réalisés. Dans le cadre de l'étude précédemment mentionnée sur les clapets, l'évacuation des eaux du marais sera étudiée et l'impact de l'évolution de la végétation pourra être pris en compte.

Réparation et entretien de la digue du Curnic

Travaux de maçonnerie

Une campagne de travaux a été réalisée en 2017, par l'entreprise GERVEZ permettant de réparer le parement mer et de prolonger l'arase jusqu'au niveau de l'enrochements. La digue est considérée être dans son meilleur état depuis probablement deux décennies. Un compte rendu spécifique ayant été rédigé, le détail de ces travaux n'est pas présenté dans ce bilan d'activités.

Entretiens ponctuels

Au cours des visites de suivi de dommages (cf. IV.1.j - Suivi de la digue du marais du Curnic, page 49), Nicolas LONCLE réalise des réparations temporaires en calant des blocs pour les trous de taille modeste. Aucun dommage n'a nécessité l'intervention du service technique pour une réparation avec du mortier de ciment.

Tableau 7. Actions spécifiques dans le cadre de la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral

Type d'action	Description	Réalisation / fourniture ^c	Dépense (TTC) Hors temps de travail agents collectivités <i>En italique : prise en charge par CEL</i>	Recette
Entretien de la digue	Remplacement des clapets de l'écluse Les clapets et leur système de fixation ont été refaits à neuf. Leur remplacement était prévu fin 2016 mais faute de créneau météo et marée favorable l'opération a été reporté à début 2017 (prise en charge financière par CEL en 2016).	Service technique / TANGUY Matériaux ^f / ECSV	<i>pour rappel</i> <i>(affectation 2016) :</i> <i>4537,72</i>	-
	Travaux de maçonnerie Réparation défauts éparses et réfection du muret et de l'arase au tronçon ParMer_020-030	Construction GERVEZ	3 048,00 €	-
	Travaux de maçonnerie Réparation défauts constatés entre marées de vive eau	Service technique / chargé de mission	-	-
Restauration de milieux	Vente de saules sur pied	particuliers : Jean-René GUILLEM, Michel ARCHADOUR	-	30,00 €
	Broyage rémanents coupe de saules	AGSEL	1 260,00 €	-
	Talutage rémanents subsistants	Bénévoles (lycée St-François) / chargé de mission	-	-
Entretien plateforme An Isquin	Débroussaillage début du plateforme Remplacement de planches (achat planches terrasses et visserie inox en 2016)	Bénévole (Erwan STRICOT) / Stagiaire (Mael ROUDAUT) / chargé de mission	-	-
Achat de matériel	Jumelles 10x42 Kite IBIS	Sport Optic	660,60 €	-
	smartphone Neffos X1 et accessoires (coque de protection et batterie externe PNY)	materiel.net	246,29 €	-
Location d'une exposition	Location de panneaux d'exposition sur les libellules « les filles de l'air » à l'association Eau et rivières de Bretagne de fin juin à fin août 2017	Eau et rivières de Bretagne	1 000,00 €	-

Restauration de prairies à Trimean / La Palud

La parcelle broyée en 2016 a retrouvé un aspect prairial. La repousse de la végétation a été progressive et .

Entretien du fossé à l'est de la parcelle reporté

Il était prévu d'entretenir le fossé à l'est de la parcelle, celui-ci demeurant encombré par des branches issues de l'opération de débardage. Faute de praticabilité suffisante, l'opération a été reportée à la fin de l'été 2018. La végétation qui s'y est développée est tout de même assez favorable en comparaison avec la quasi-absence de végétation lorsque les cyprès recouvriraient le fossé.

Aménagement d'une passerelle reporté

A l'occasion de l'entretien du fossé, il était prévu d'approcher d'acquérir des matériaux pour réaliser une passerelle pour les chevaux entre les deux prairies, au dessus du fossé mentionné précédemment. Les matériaux n'ont été acquis que fin 2017 et la passerelle n'a pu être construite faute de pourvoir accéder avec un engin.

Absence d'entretien en 2017

Au final, aucun entretien n'aura été réalisé sur la zoe n 201. Pour la grande partie à l'est, la végétation était peu développée et il était préférable de laisser le milieu sans intervention. Par contre, la bande broyée à l'est a été assez rapidement recolonisée par des jeunes arbustes qui compromettent la réalisation d'une fauche sur ce secteur. Un pâturage sera sûrement préférable dans un premier temps.

Projet de mare

Il serait envisageable de créer une mare au sein de la prairie restaurée, qui aurait un intérêt à la fois pour les espèces sauvages et pour les chevaux.

Restauration de prairies dunaires sur la Palud

Historique de gestion et problématique

Plusieurs opérations de coupes de saules ont été organisées sur la palud afin de maintenir ou restaurer les prairies de type dunaire présentant à la fois des faciès humides ou mésophiles. Ces prairies sont favorables à plusieurs espèces d'orchidées et sont pâturées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 en hiver jusque la mi-avril. Le pâturage ne s'exerçant pas au printemps et en été, la pression est insuffisante pour cantonner le développement des saules, bien que l'extrémité des pousses de ces derniers soient fortement consommés par les chevaux en fin d'hiver.

Des coupes régulières de saules apparaissent donc une action indispensable pour maintenir les prairies. Toutefois, l'ombrage de certains saules pourraient être favorables au maintien d'une ambiance fraîche pour au moins une station de Liparis de Loesel, aussi certains individus ont été laissés en place. Un élagage serait tout de même à envisager pour ces derniers.

Organisation de la coupe 2017

Deux lots de saules ont été vendus (15€ le lot) à Jean-René GUILLERM (Guissény) et Michel MARCHADOUR (Plouguerneau). Ces lots avaient initialement été mis à la vente fin 2015 à Jean-René GUILLERM et Yvon GOUEZ. Ces derniers n'ayant pu dégager de temps au cours de l'hiver 2015-2016, la coupe a été reportée à l'hiver suivant, Yvon GOUEZ laissant son lot au profit de Michel MARCHADOUR. La coupe s'est répartie de janvier à avril 2017. Le contrat de vente de bois incluait une carte avec les arbres à couper et ceux à laisser en place (Figure 5). Le contrat prévoyait également que les rémanents soient regroupés en tas pour faciliter leur broyage ultérieur.

Broyage

Les tas de branches subsistants se sont avérés volumineux et l'opération de broyage confiée à un prestataire, plus élevée qu'estimée qu'avant projet. L'entreprise AGSEL a été retenue pour réaliser le broyage qui s'est répartie sur environ 3 jours (1 050 € HT).

Une partie des broyats ont été récupérés par le service technique pour faire du broyage. Il semble qu'une partie ait été ramassée par des tiers sans demande préalable...

Contrairement à l'opération de restauration menée en 2016 à Trimean, l'opération est « déficitaire ». Le prix de

vente du bois sur pied aurait pu être plus élevé mais il n'aurait en aucun cas permis de couvrir l'opération de broyage. Ce bilan financier incite la collectivité à réfléchir sur la méthode de gestion de ces rémanents : location d'un broyeur par le service technique voire acquisition d'un broyeur.



Figure 5. Carte de localisation jointe aux contrats de coupe de saules

Chantiers bénévoles pour évacuation des rémanents et des broyats subsistants

Lorsque l'entreprise est intervenue, une partie des saules n'avait pas été coupée. Aussi, des rémanents subsistaient à l'issue de la coupe. Certains broyats n'avaient pu être évacués car positionnés sur des souches et donc impossible à ramasser avec la pelle mécanique.

Deux demi-journées de chantier ont été organisées avec le lycée Saint-François de Lesneven afin de taluter les branches et broyats subsistants (vendredis 2 et 9 juin matin). Laisser les branches sur place aurait favorisé l'embroussaillement en empêchant les chevaux de pâtruer. La limitation des broyats au sol visait à limiter l'enrichissement organique et le niveau de litière. Ces produits de coupe ont été déposés sur un des anciens talus issus de la période d'extraction de sable dans l'étang (cf. figure XXX).

Photos XXX

Entretien du platelage d'An Isquin

La végétation autour du plateau d'An isquin a été coupée sur la première dizaine mètres environ puis exportée. Cet entretien a été réalisé avec Maël ROUDAUT (stage découverte) et Erwan STRICOT (ancien stagiaire, venu en tant que bénévole). Deux lames de terrasse cassées ont également été changées par Nicolas LONCLE en cours de saison.

II.4.b Travaux post-tempêtes : restauration du GR34, des dunes et des accès plages

L'érosion consécutive aux tempêtes de l'hiver 2014 a nécessité des réparations réparties de 2014 à 2016. En 2017, il n'y a pas eu de travaux, mais il reste plusieurs travaux à mener pour restaurer la continuité du GR34 et certains accès aux plages.

Continuité du GR34

Nouvelle rencontre avec des propriétaires

Une nouvelle rencontre a eu lieu avec Monsieur DUNEAU, propriétaire à la pointe des Dibennou. Il s'agissait de discuter des possibilités de tracés après la poursuite de l'érosion en différents secteurs. Un accord de principe a été adopté et un projet détaillé a été élaboré au cours de l'hiver 2017-2018. Par contre

Suite aux négociations avec les riverains, la mairie a choisi de modifier le tracé du GR34 sur une cinquantaine de mètres dans le secteur de Porz Olier. Le GR34 suit désormais le chemin du Dibennou et contourne la portion de dune fortement érodée. Les clôtures de la propriété riveraine (Mme JOUNAI) qui a donné un droit de passage ont été réparées ou rénovées.

Chemin de Tresseni

La continuité du GR34 au niveau d'Aod An Ti Hard (plage du corps de garde) est problématique depuis de nombreuses années. Après concertation avec les propriétaires riverains et la DDTM, une solution technique était en cours de définition. Finalement, les propriétaires ont décidé de réaliser eux-mêmes les travaux (construction d'un mur avec passage du GR34 en sommet. Conformément aux consignes de la DDTM et de la mairie, le muret a été construit en limite de bornage et l'aménagement hétéroclite (barrières, végétation, terre) débordant sur le DPM progressivement supprimé (Figure 6).

Il reste cependant à aménager convenablement l'accès à la plage ainsi que réparer les barrières d'ensablement sur ce secteur.



Figure 6. Construction en cours d'un mur maçonner au bout du chemin de Tresseni

Accès plage

Escalier de Gwenn Drêz

L'escalier amovible repositionné en 2014 puis 2016 a conservé sa stabilité.

Autres accès

Des recherches de solutions techniques sur les aménagements à réaliser pour améliorer plusieurs accès ont été poursuivies en 2017.

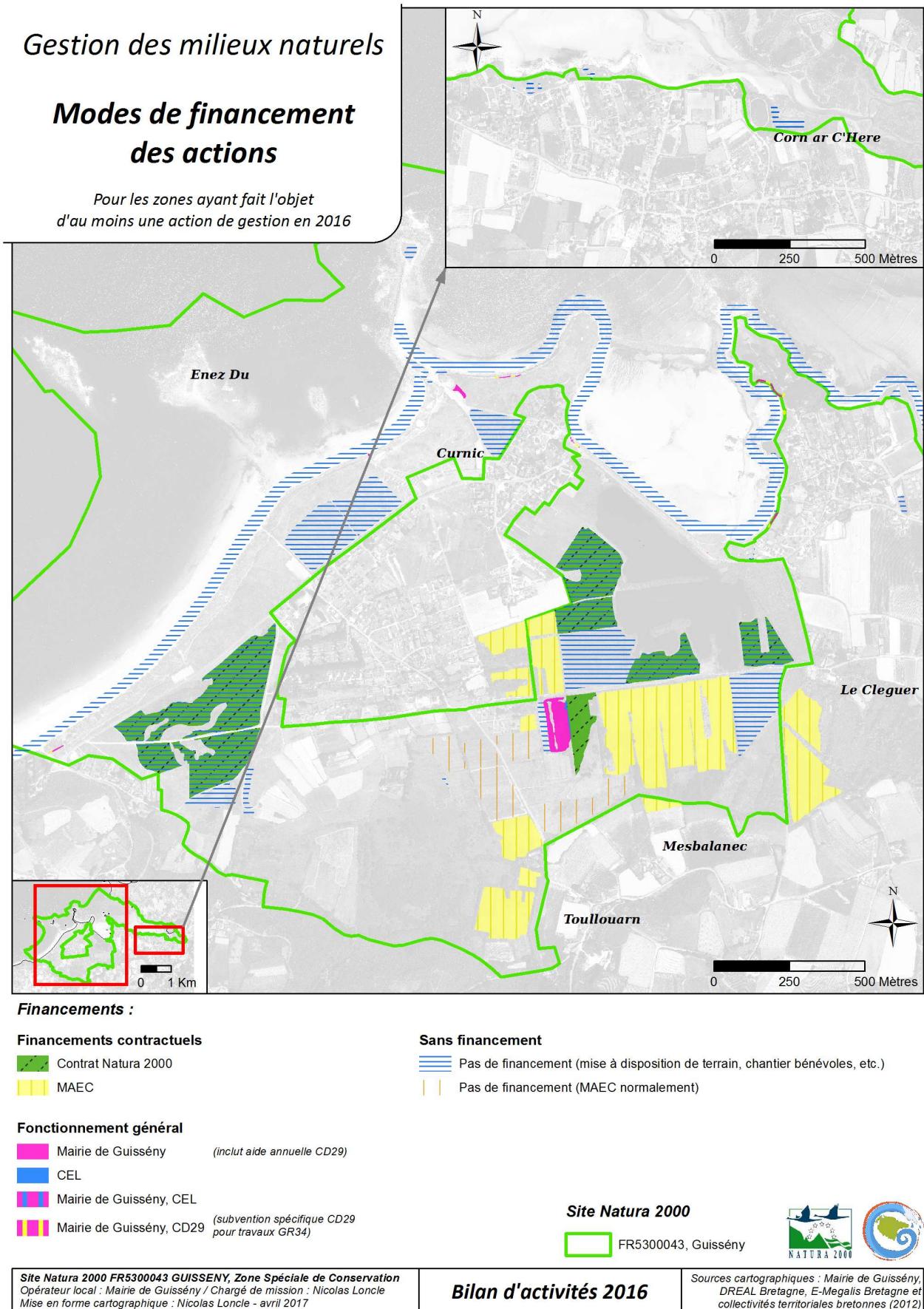


Figure 7. Modes de financement des actions

II.4.c Actions de gestion réalisées par le chargé de mission

Par sa présence sur le terrain, le chargé de mission est à même de relever des problèmes liés à la gestion des milieux et d'effectuer des actions de gestion demandant peu de temps. Par exemple, des macro-déchets sont ponctuellement ramassés.

Limitation d'espèces végétales invasives

Herbe de la pampa

Des pieds d'Herbe de la pampa ont été arrachés de la dépression dunaire aménagée en 2000, station où est présent le Liparis de Loesel. Seuls les plus petits pieds ont été arrachés. L'arrachage des 5 pieds subsistants, plus gros mais encore non mature, a été repoussé au passage avec matériels aséquats

Ail à tige triquête (Allium triquetrum)

Il n'y a pas eu d'arrachages de bulbe d'ail triquétre en 2017. Les bulbes supprimées en 2016 au pied de la digue, ne sont pas réapparus. Par contre, l'espèce s'étend le long de la route de Penn-An-Dig et colonise les abords de la maison de la digue.

Griffes de sorcières (Carpobrotus sp.)

Comme prévu, des jeunes pousses de griffes de sorcières ont été observées suite au chantier d'arrachage à Porz Ar Bagou mené en 2016 dans le cadre du chantier international avec l'association Gwennili.

Un seul passage a été réalisé pour l'arrachage au printemps, il aurait été nécessaire de faire un second passage en 2017. Un à plusieurs passages en 2018 sont indispensables afin de ne pas perdre le bénéfice de l'opération. (Figure 16, page 34).

II.4.d Actions de gestion sans financement

Pâturage au Curnic

Des actions de gestion sont conduites également sans financement. Il s'agit de pâturage par des particuliers, un agriculteur et des professionnels équestres - centre équestre hipporêve- (Figure 9, page 29).

Les animaux de Michel CARADEC, agriculteur à la retraite, sont en pâturage sur la parcelle du Cleger (Est de la palud), ais seulement deux animaux étaient présents, la charge semble insuffisante pour limiter le développement des joncs.

Des terrains sont mis à disposition sans contre partie financière, dans une démarche en partie expérimentale avec des professionnels équestres. Le centre équestre « Hipporêve » représenté par Sandrine LE GOFF a mis des chevaux sur certaines parcelles engagées en MAEC avec le GAEC PASCOËT, après la fauche ou en absence de fauche afin d'essayer de limiter le développement des joncs ou sur les parcelles plus difficiles d'accès.

Sandrine LE GOFF n'a pas mis en 2017 ni en 2016 d'animaux sur un secteur de roselière vers An Isquin (terrains du CEL), un essai de défrichement avait été initié en 2015 sur proposition de Nicolas LONCLE, à titre expérimental. La parcelle E536 acquise en 2016 par le Conservatoire du Littoral a été pâturé pour la première fois en 2017 par les chevaux de Sandrine LE GOFF. L'autorisation a été accordée pour une année¹.

Christophe COURSIN (« Les Écuries COURSIN »), n'a pas mis en pâturage de chevaux sur An Isquin. L'entreprise étant en cessation d'activités.

Pierrick MELLOUET a poursuivi le pâturage hivernal et printanier sur les dunes de la Sècherie.

Fauche avec exportation sur les dunes

Une fauche avec exportation a été réalisée sur une bande de dune dans le secteur du Curnic. Cette fauche était motivée par l'accueil de spectateurs dans le cadre du festival Ker-Zion (cf. point V, page 53 et bilan d'activités 2013 à 2016). La fauche avec exportation expérimentale se poursuit donc sur ce secteur dunaire plutôt eutrophe.

¹ L'autorisation avait été donnée en 2016, mais l'intervention n'avait pu être conduite par Sandrine LE GOFF.

Secteurs le long de la baie de Tresseny

Pâturage à Aod Vihan, Barrachou et korn Ar C'here

En lien avec l'animation Natura 2000, Anaïs SUEUR, fait pâtrouler son cheval sur les secteurs de Corn ar C'here, Aod Vihan An Ti Hard (depuis 2015), des petits et grands Barrachouù (depuis 2016).

Suite à quelques problèmes de coordination en 2016 (cf. bilan d'activités 2016) sur le secteur des grands barrachouù, une rencontre sur le terrain entre les différents intervenants (Strejouù Glaz, le service technique, service espaces naturels, Anaïs SUEUR) a eu lieu au printemps pour définir les rôles et actions de chacun.

Anaïs SUEUR a déménagé au cours du printemps et n'a donc pas effectué le pâturage. L'entretien du secteur a donc été réparti entre le service technique et l'association Strejouù Glaz.

Broyage de la dune d'Aod Ar Groaz par Strejouù Glaz

En 2016, la dune d'Aod Ar Groaz avait été broyée en plein milieu d'été. Cette initiative de Strejouù Glaz sans concertation préalable avec la mairie avait créée quelques tensions entre le chargé de mission et des membres de l'association (cf. bilan d'activités 2016).

Le problème résidait avant tout sur la forme (pas de concertation, période d'intervention, action au-delà du simple entretien de chemin, etc.). Sur le fond, cette mésentente reflète en partie des visions différentes de la gestion des milieux : une gestion conservatoire visant la préservation de milieux et d'espèces (gestion Natura 2000) et une gestion d'entretien plus paysagère voire agricole, visant à limiter l'enrichissement notamment, à faire « propre » selon l'expression. Ces visions ne sont pas forcément antagonistes et le « maintien d'un paysage ouvert » fait partie des objectifs et actions inscrits au document d'objectifs. Toutefois, il est intéressant de relever qu'une partie des motivations avancées par un membre de Strejouù Glaz est d'entretenir le secteur des Barrachouù car « il y a des serpents », présence perçue négativement car potentiellement dangereuse². Or la gestion conservatoire vise plutôt à favoriser les espèces et notamment les reptiles qui sont tous protégés car plutôt en régression. Il ne s'agit pas de juger cette perception négative des reptiles, mais il nous semble intéressant de la reporter car elle témoigne d'une certaine vision de l'environnement et des images collectives qui demeurent associées à certaine espèces.

Pour accompagner l'évolution des représentations, les animations nature et la sensibilisation sont un des outils. Du point de vue de la gestion des secteurs de la Croix et des Barrachouù, pour concilier la gestion conservatoire et la dimension « espace vert », il est possible de délimiter des zones de circulation piétonne assez larges (plusieurs mètres) et de laisser par ailleurs des secteurs non fauchés où la fréquentation est généralement moindre.

Des secteurs de ronciers et d'espèces d'arbres allochtones en sommet de dune, ont été débroussaillées de part et d'autre de l'accès est de la plage de la Croix. L'intervention a eu lieu au début de l'automne et même s'il n'y a pas eu de consultation préalable, l'intervention de Strejouù Glaz a eu lieu à une saison adéquate et est jugée favorable à la renaturation du milieu dunaire (Figure 8).



Figure 8. Secteur de dune débroussaillé à l'automne par Strejouù Glaz

Enfin, il faut préciser que les relations avec l'association Strejouù Glaz et le chargé de mission sont globalement bonnes et qu'il faut souligner l'enthousiasme, la bonne humeur et la volonté des membres de cette association pour l'entretien des sentiers de la commune.

2 Sans nier le potentiel danger mortel que peut représenter une piqûre de serpent, le risque est infime : 30 décès par an sur 730 millions d'habitats en Europe sont dus à des morsures de serpent. En France, le risque de mortalité est très faible, la majorité des morsures sont sans conséquence graves mais il n'existe apparemment pas de statistiques précises. Selon une thèse publiée en 2000, environ 2000 morsures par an France étaient relevées dans les années 1980 et « *Contrairement aux idées reçues, la mortalité est très faible : 21 décès recensés par l'INSERM entre 1982 et 1989* [18] soit 3 morts par an et les formes symptomatiques ne représentent que la moitié des morsures. » Laurent Delhoume. *Le traitement actuel des morsures de vipères en France*. Sciences pharmaceutiques. 2000.

Dans certaines régions du monde, le risque est plus important et plusieurs dizaines de milliers de morts selon les estimations sont liées à des morsures de serpents.

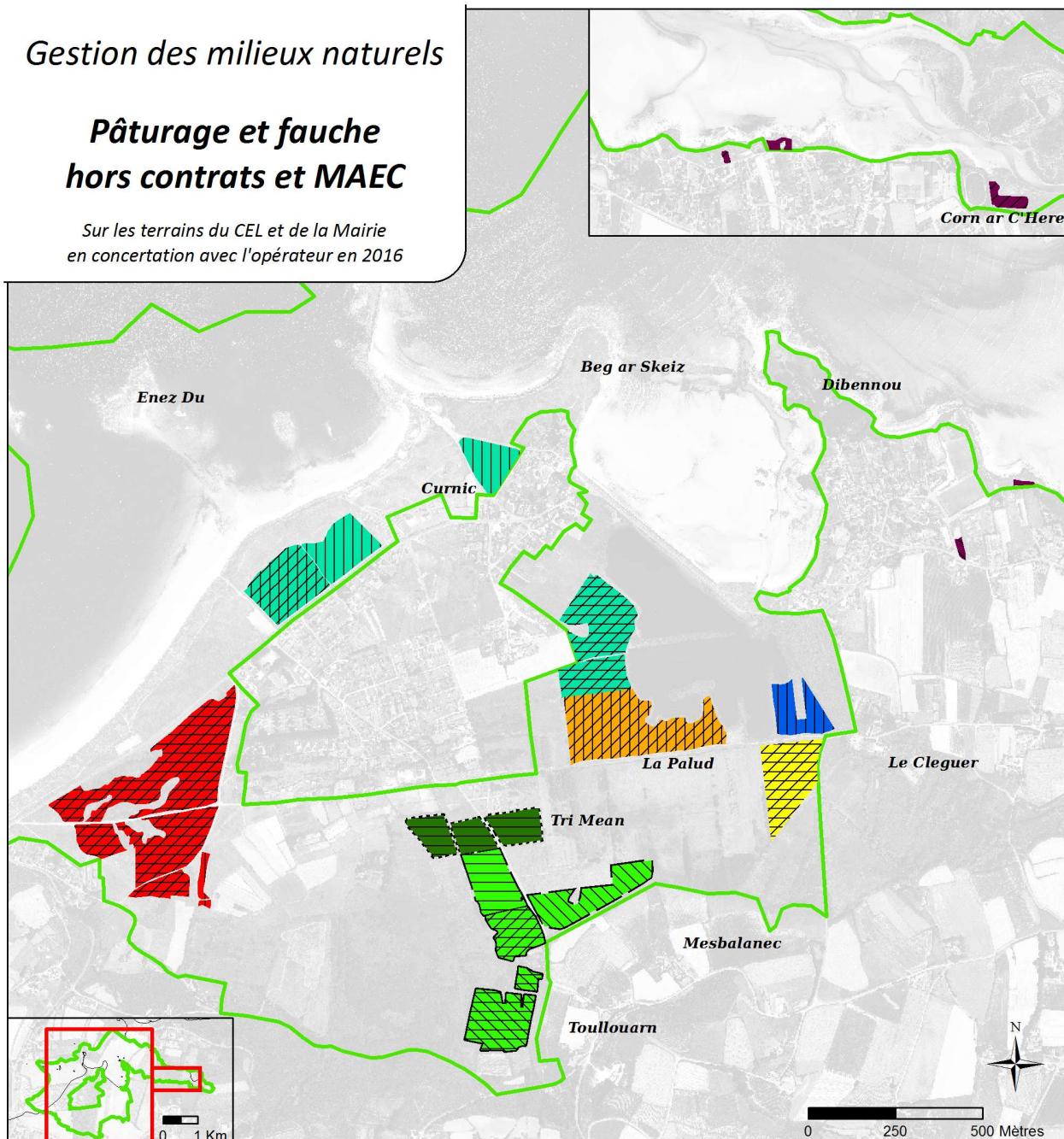
Synthèse des actions de gestion

La Figure 17 (page 35) résume l'ensemble des actions de gestion conduites en 2016 dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 et la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral et de la mairie.

Gestion de terrains privés non concertés

Par ailleurs dans le périmètre Natura 2000, plusieurs parcelles sont exploitées sans concertation sur leur gestion avec l'opérateur local. Il s'agit de parcelles privées mais parfois, il arrive que certaines personnes « débordent » sur des terrains publics notamment de la mairie de Guissény ou de nouveaux terrains du Conservatoire du Littoral (cas de Sandrine LE GOFF en 2017), par méconnaissance des limites précises dans des secteurs avec peu de repères. C'est notamment le cas dans le secteur de Prad Ledan.

La Figure 10 (page 30) présente ces gestions privées au sein du périmètre Natura 2000 ; seule une partie de la gestion effective a été identifiée.



Points particuliers pour parcelles normalement engagées en MAEC à partir de 2015 :

- MAEC engagées depuis 2015 dont la gestion (pâturage) est assuré par un tiers
- MAEC désengagées en 2016 (fauche) mais tout de même pâturées par tiers
- MAEC désengagées en 2016 (fauche) mais tout de même pâturées par GAEC signataire

Site Natura 2000 FR5300043 GUISENÉY, Zone Spéciale de Conservation
Opérateur local : Mairie de Guissény / Chargé de mission : Nicolas Loncle
Mise en forme cartographique : Nicolas Loncle - avril 2017

Bilan d'activités 2016



Sources cartographiques : Mairie de Guissény; DREAL Bretagne ; Mégalis Bretagne et collectivités territoriales bretonnes

Figure 9. Pâturage hors contrats Natura 2000 et MAEC (en concertation avec l'opérateur)

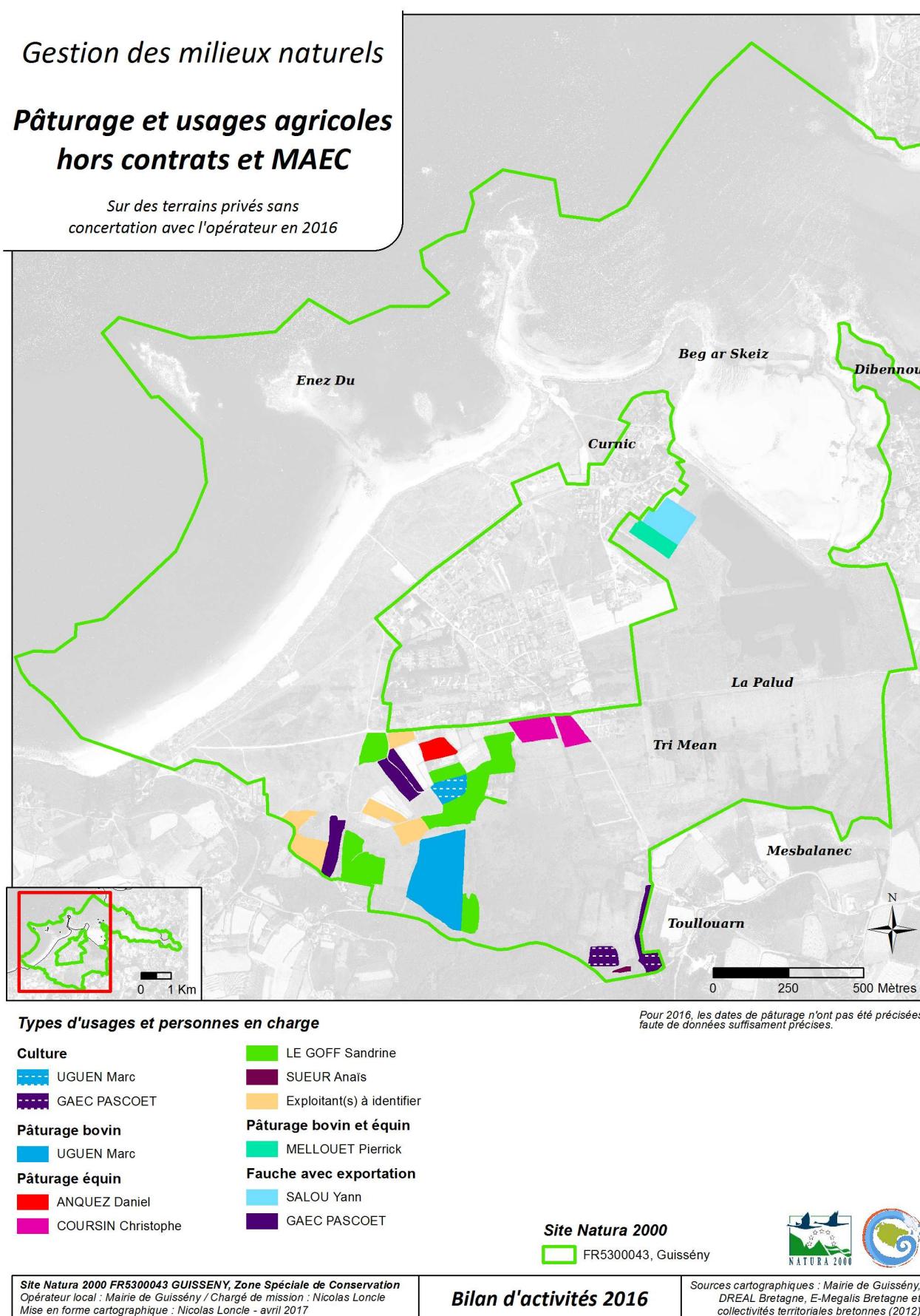


Figure 10. Pâturage hors contrats Natura 2000 et MAEC sur terrains privés (sans concertation avec l'opérateur)

II.4.e Chantiers de bénévoles d'une demi-journée

Quatre chantiers de bénévoles ont été (co-)organisés par l'opérateur local en 2017. Les actions menées dans le cadre de ces chantiers sont localisées sur la Figure 15 (page 33) à l'exception des nettoyages de plage.

Nettoyage de plage suite à pollution par boulettes d'hydrocarbure

Une petite pollution par boulettes d'hydrocarbures (Figure 12) a été constatée le 17 janvier sur la plage du Vougo au Curnic en particulier face à Enez Du. Un appel à bénévoles a été fait par courriel le jeudi 19 au matin et une quinzaine de volontaires ont répondu à l'appel (Figure 13) pour une opération menée en semaine (vendredi 20 janvier au matin). Le chantier a été organisé par Nicolas LONCLE. Des combinaisons de protection jetables et des gants leur ont été fournis selon les préconisations du Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE).



Figure 12. Zoom sur une boulette de mazout



Figure 11. Dispersion des boulettes de mazout sur la plage en face d'Enez Du

La pollution était modeste : après passage sur site, le CEDRE a estimé le recouvrement à <1% sur une bande de 3-4 m de large (Figure 11). Un peu moins de 10 litres de mazout ont été ramassés.



Figure 13. Nettoyage des boulettes d'hydrocarbures : les volontaires à l'action sur la plage de Gwenn Drêz

Nettoyage de plage : déchets

Un **nettoyage de plage du Vougo à Korn Ar C'here** a été coorganisé par la Glisse Pagan Association et la mairie cette fois-ci sans s'inscrire dans le cadre des Initiatives Océanes, c'est à dire qu'il n'y a pas eu demande de kit de communication en lien avec cette opération internationale coordonnée par Surfrider Foundation. Ce nettoyage a eu lieu le samedi 25 mars. Une quinzaine de volontaires y ont pris part dont des jeunes du conseil municipal jeunes (CMJ).

Coupe de roseaux au Cleguer

Le 18 janvier 2017, quatre bénévoles accompagnées de Nicolas LONCLE se sont retrouvés sur la Palud pour couper des roseaux (Figure 14). Il ne s'agit pas à proprement dit d'une action à visée conservatoire : les quantité et surface de roseaux coupées sont infimes pour constituer un entretien ou une restauration de milieu. Il s'agissait plutôt de collecter du roseaux afin de préparer des supports et/ou des œuvres pour la journée de la digue. L'opération s'est déroulée sous un beau soleil d'hiver.



Figure 14. Coupe de roseaux sur la Palud au Cleguer pour la journée de la digue (photo Céline SORIN-SUMAK).

Talutage de branchages et de broyats

Comme présenté précédemment, des lycéens de Saint-François à Lesneven, encadrés par l'enseignante Sylvie VERON, ont talutés les branchages et broyats subsistants après une opération de coupe et broyages de saules (cf. Restauration de prairies dunaires sur la Palud, page 22). Deux demi-journées ont été organisées avec environ 20 élèves à chaque séance (vendredis 2 et 9 juin matin).

Le projet scolaire s'inscrit dans un module lié au développement durable et a bénéficié d'un financement Karta (dispositif de la région Bretagne). Les séances sont systématiquement précédées d'une présentation du site Natura 2000 et de ses objectifs afin d'inscrire le chantier en lien avec ce cadre de gestion.

Limitation de radis ravenelle sur Enez Kroazenn

Le second groupe du lycée Saint-François a terminé le chantier de talutage puis a participé à la limitation de radis ravenelle sur l'îlot d'Enez Kroazenn. Ce chantier a été initié en 2016 avec des habitants du Curnic à l'occasion de la fête de la nature. Le temps disponible n'a pas permis de réaliser un arrachage complet contrairement à l'année précédente.

Toutefois, il pourrait être préférable de les couper certains gros pieds, plutôt que de les arracher. En effet, l'arrachage de grosses racines contribue à décompacter le sol. Cela favorise probablement l'installation des radis ou d'autres espèces opportunistes.

A noter que les bénévoles de l'association Spered Bro Gwiseni ont réalisé un entretien de désherbage autour du four à goémon et de l'abri goémonier.

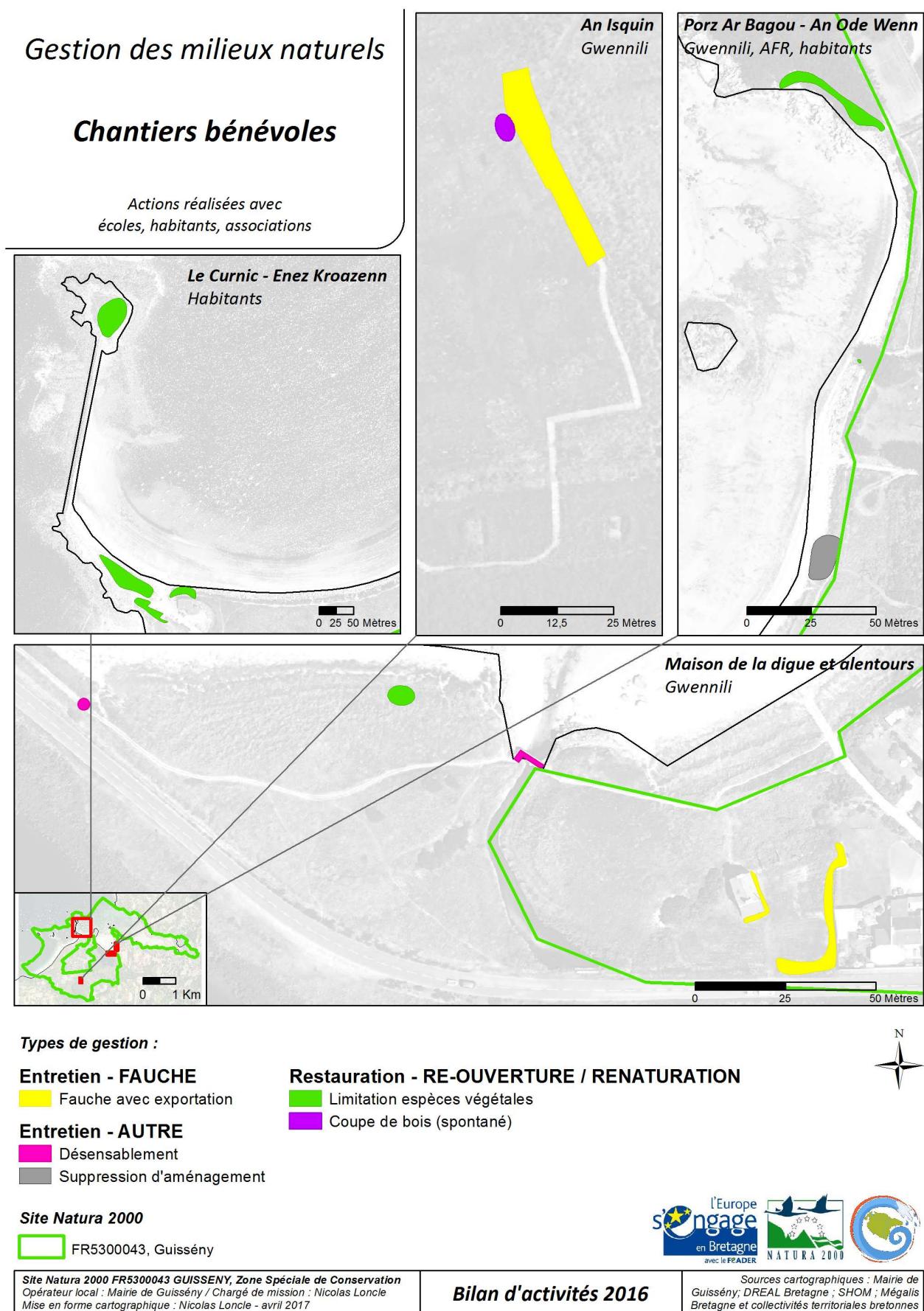


Figure 15. Localisation des actions menées dans le cadre de chantiers bénévoles.

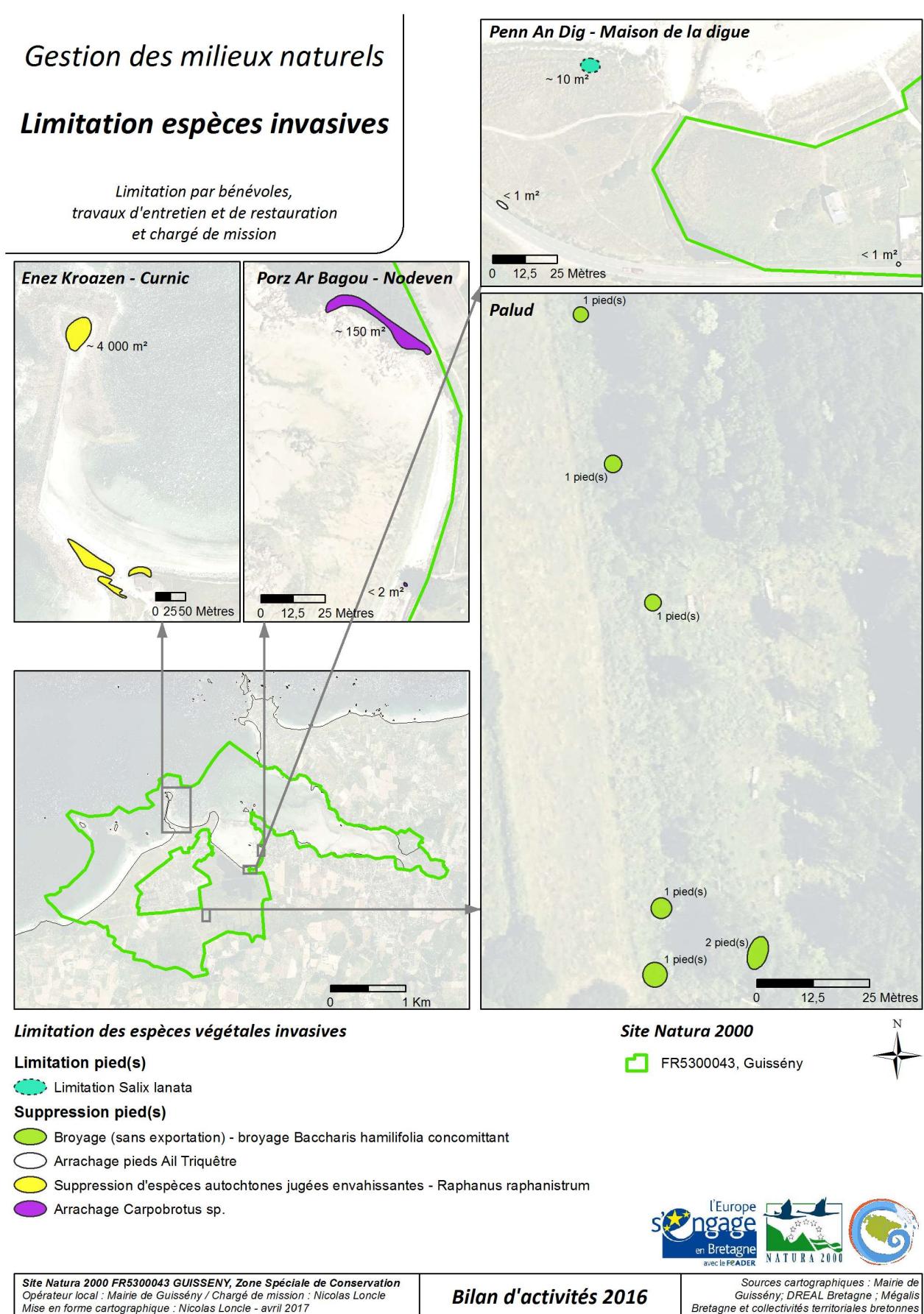


Figure 16 : Limitation et suppression d'espèces végétales invasives

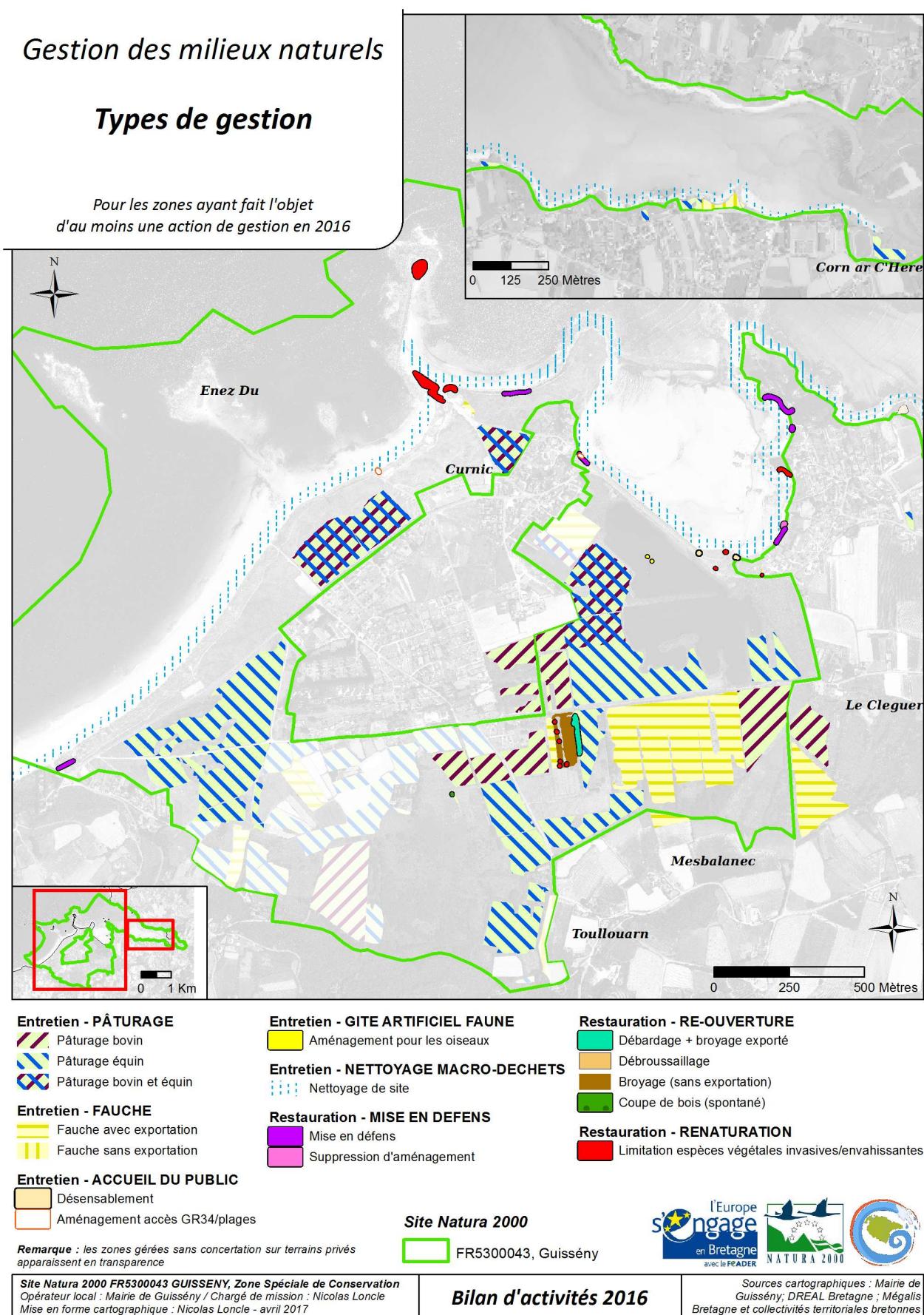


Figure 17. Synthèse des actions de gestion menées en 2016

III Évaluation des incidences des projets

Le site Natura 2000 de Guissény est de superficie relativement faible et les activités de grande ampleur s'y exerçant sont relativement peu nombreuses. Toutefois, plusieurs projets ont nécessité une évaluation d'incidences spécifiques au site de Guissény en 2017.

III.1 Manifestations sportives

En 2017, trois manifestations sportives terrestres étaient soumises à évaluation d'incidence.

III.1.a Les foulées de la baie (édition 2018)

Les Foulées de la baie (22^{ème} édition en janvier 2016), course à pied de 10 km organisée par l'association la flèche guissénienne, est ouverte à 1000 participants et traverse en majeure partie le site Natura 2000. Le circuit traverse le site Natura 2000 en utilisant uniquement des cheminements existants sans dégradation d'habitat d'intérêt communautaire ou dérangement d'espèce. Il y a eu quelques échanges pour accompagner les nouveaux bénévoles dirigeant de l'association.

III.1.b Trail de l'Aber Wrac'h (édition 2017)

En 2017, le trail de l'Aber Wrac'h a démarré pour la seconde fois depuis le Curnic (09/04). Les organisateurs ont sollicité une rencontre avec la mairie et le chargé de mission Natura 2000 afin de discuter du parcours. Le circuit passe sur l'estran mais en avril à une époque où il y a très peu d'oiseaux migrateurs et limitant donc les risques de dérangement. Il n'y a pas de remarque particulière à formuler pour l'édition 2017, si ce n'est l'utilisation d'un drone pour filmer le départ de la course.

III.1.c Raid nature du Kurnig (édition 2017)

III.2 Randonnée pédestre : circuit de Milin Ar Raden

Le circuit de Milin Ar raden a été inscrit au plan départemental d'itinéraire de petite randonnée (PDIPR). Il est prévu que les circuits inscrits face l'objet d'une évaluation d'incidence. Le circuit emprunte en grande partie la boucle d'interprétation du site Natura 2000 finalisée en 2009. L'évaluation et les cartes ont été réalisées par Nicolas LONCLE en lien avec l'office de tourisme de Lesneven Côte des Légendes (cf. Annexe II).

III.3 Manifestation nautiques

III.3.a Fête de la mer organisée par la SNSM de Guissény (édition 2017)

La fête de la mer de la SNSM de Guissény est organisée depuis plusieurs années sur le site du Curnic. C'est la troisième année qu'elle est soumise à évaluation d'incidences. Cette fête consiste en des repas à terre et des activités sur la plage ou en mer notamment des tours de bateaux et des démonstrations de sauvetage. Pas de remarques particulières pour cette manifestation.

III.3.b Championnat de funboard coupe Penn Ar Bed (édition 2017)

La Glisse Pagan Association (GPA) et le club nautique de Plouguerneau (CNP) ont organisés une manche de la coupe de funboard du Finistère. Le dossier était identique à l'édition précédente de 2015 et reprenait les mêmes prescriptions pour éviter des incidences.

L'épreuve prévue le 26 novembre a successivement été reportée faute de vent au 17 décembre puis a finalement pu avoir lieu le dimanche 11 février 2018.

III.4 Circulation avec un engin motorisé sur le DPM : ramassage de goémon

III.4.a Demande de dérogation de circulation pour le ramassage de goémon d'épave

Quatre demandes de dérogation en 2017 pour le ramassage de goémon d'épave pour un agriculteur en activité et trois en retraite à Guissény. Tous les agriculteurs ont sollicité le chargé de mission pour une rencontre et un accompagnement sur le dossier.

III.4.b Demande de dérogation de circulation pour le ramassage d'algues de rives

Sébastien JONAS, a obtenu un renouvellement d'arrêté dérogatoire de circulation sur le DPM pour le ramassage de goémon de rive sur le site du Curnic et du Vougo notamment.

L'entreprise France Haliotis et Iain MACKENZIE-SPROAT ont également obtenus une dérogation pour le ramassage d'algues de rives.

Aucune de ces entreprises n'a sollicité Nicolas LONCLE pour la constitution du dossier et l'évaluation d'incidence. La mairie au titre de pouvoir de police a apporté un avis favorable à la circulation pour ces activités ; en tant qu'opérateur local, elle a demandé dans ses réponses à la DDTM que soit évalué l'effet cumulé des pratiques de ramassage d'algues de rives sur les habitats du site Natura 2000.

III.4.c Demande de dérogation de circulation pour le ramassage d'algues vertes en mer

Depuis 2014, l'entreprise AGRIVAL ramasse de algues vertes en mer à Guissény à des fins de valorisation agro-industrielle (nutrition et santé animale principalement). Les bilans d'activités 2014 à 2016 détaillent largement l'historique de cette activité nouvelle et de ces incidences. Suite aux études menées en 2016, la mairie avait émis des préconisations pour limiter spatialement le ramassage au haut du port du Curnic. Ces dispositions ont été intégrées à l'arrêté préfectoral.

Remarques de la mairie suite à la saison 2017

Seules sont ci-dessous reportées les remarques en lien avec les objectifs du site Natura 2000 et formulées auprès de la DDTM début 2018. Les remarques sur la logistique et la sécurité sur site ne sont pas reportées.

Évaluation à long terme des impacts sur la faune benthique et les poissons

Au regard des différents impacts sur la faune marine, en particulier la mortalité avérée sur les poissons et potentiellement sur les coques, nous avions demandé à limiter strictement la circulation à la partie haute de l'anse du port du Curnic, mesure prise en compte dans l'arrêté.

Nous avions cependant souligner qu'il nous paraissait nécessaire de préciser les effets sur le long terme du roulage sur les communautés benthiques, les poissons et les oiseaux notamment si l'activité doit se développer sur d'autres sites. Nous formulons à nouveau ce souhait que l'évaluation à long terme soit menée.

Nouvelle machine

Une nouvelle machine a été utilisée pour le ramassage à Guissény. Cette dernière est de conception différente : elle est plus petite et plus légère que la précédente mais les chenilles se situent à l'avant et non à l'arrière. Des roues sont donc sous la benne. Aussi, nous nous interrogeons sur le respect de la charge au sol prescrite dans l'arrêté ($< 2\text{kg/cm}^2$) lorsque la benne est chargée. Il nous semblerait nécessaire d'avoir des éléments complémentaires sur la répartition de cette charge qui peut être respectée si l'on considère l'ensemble du véhicule, mais qui pourrait être dépassée au niveau des roues arrières à plein, avec un impact plus fort sur les communautés animales.

Absence de tracé GPS

Par rapport à l'arrêté de circulation, l'article 2 prévoit la communication du tracé GPS et de cartes de roulage. Ces données sont manquantes. L'entreprise a signalé qu'ils étaient dues à une perte de données, aussi nous

souhaitons que pour 2018, cette prescription de mesure soit maintenue à l'arrêté et effectivement réalisée.

III.4.d Demande de dérogation de circulation pour la réalisation de travaux

En 2017, des travaux de réfection et d'entretien du mur de la digue côté mer ont nécessité nécessité une évaluation d'incidence circulation sur le DPM (cf. chapitre digue XXX).

III.5 Création de structures conchyliques : parc à ormeaux

III.5.a Rappel du contexte

Un projet de concession de parc à ormeaux (5 ha), au large du Vougo et à l'ouest des rochers de Karreg Hir, a été déposé par l'entreprise France Haliotis. L'entreprise exploite un site dans l'Aber Wrac'h et souhaite sécuriser et développer sa production en obtenant un second site au Vougo.

Le bilan d'activités 2015 revient en détails sur les problèmes soulevés par ce projet (opposition locale, présence de maërl au lieu de concession).

En 2016, Nicolas LONCLE -dans le cadre d'un temps mairie- a réanalysé le dossier environnementale pour souligner les points insuffisants qu'il faudrait approfondir pour garantir l'absence d'impacts sur les milieux naturels et les sites Natura 2000 concernés en relation avec les avocats de la mairie.

En 2017, des compléments ont été ajoutés à ces analyses qui ont été intégrés au mémoire en réplique des avocats (cf. Annexe III).

III.5.b Annulation de l'arrêté préfectoral

Un mémoire en réplique a été déposé fin mars 2017 par les avocats de la commune (LGP, Brest). L'audience a eu lieu le 2 juin et la délibération a eu lieu à son issue. Cette dernière a été communiquée en audience publique le 30 juin.

Le tribunal administratif de Rennes a conclu à la validité de la demande d'annulation d'autorisation de concession par la mairie de Guissény. Il a retenu que l'évaluation d'incidence était insuffisante et comportait des manques importants en ne mentionnant notamment pas la présence de maërl. Le tribunal indique par ailleurs, qu'*« il n'est pas exclu que le projet puisse affecter de manière significative le banc de maërl qui constitue un habitat sensible »*. Si c'est bien sur les insuffisances de la notice d'impact que l'annulation de l'arrêté préfectoral est motivée (forme), les avocats soulignent que le tribunal s'est également prononcé sur le fond en indiquant que le projet était susceptible d'avoir des incidences négatives sur les habitats. (cf. copie du jugement en Annexe IV)

III.5.c Une satisfaction pour l'action collective locale

Les différents parties engagées contre le projet (mairie et association pour la défense du domaine public maritime) ont ainsi appris avec satisfaction le jugement du tribunal mettant un terme, *a priori*, à une opposition d'une décennie. La mairie a produit un communiqué lu par le maire à l'occasion du conseil municipal de juillet 2017 (cf. Annexe V).

III.6 Mise en place d'un réseau d'assainissement collectif au Curnic

III.6.a Travaux de réseaux d'assainissement au Curnic

Des travaux importants (cf. bilan d'activités 2016 également) pour récupérer les eaux usées du Curnic ont débutés en 2017. Les travaux n'ont pour le moment pas eu lieu directement dans le périmètre du site Natura 2000, mais dans "l'îlot urbanisé" exclu au cœur du périmètre.

Nicolas LONCLE a été associé aux réunions de chantier qui se déroule en proximité immédiate du site. Il est à noter notamment que quelques milieux dunaires non inclus dans le site Natura 2000, ont été concernés par les travaux. Des



préconisations ont été faites auprès des entreprises pour la circulation, le stockage des matériaux et outils, le traitement des eaux. La réalisation d'une canalisation a nécessité dans le secteur du Skeiz d'impacter un secteur dunaire. L'opération a été suivie par Nicolas LONCLE. Un suivi de la zone permettra d'observer la végétation recolonisant ce secteur. (Faire une planche photo XXX).

Un secteur avec un pied d'*Ophrys apifera* localisé au cours du printemps par Frédéric GESLOT, agent en charge des espaces verts, a probablement été détruit par les travaux. Nous n'avions pas pensé à signaler ce secteur de présence (cf. aussi page 45).

III.6.b Canalisation traversant le marais

Les travaux en eux-mêmes de création de réseaux ont fait l'objet d'une évaluation d'incidences par rapport à la traversée du marais en 2016. Par contre, les travaux de canalisation traversant le marais n'ont pas encore été menés. Les lots de travaux devant être attribués au printemps 2018 (après relance du marché), il n'est pas certain que cette opération ait lieu en 2018.

III.6.c Nouvelle station d'épuration et point de rejet

La nouvelle station d'épuration commune à Guissény et Kerlouan construite à proximité des bassins de lagunage de Guissény devrait être opérationnelle, du moins en phase test au printemps 2018. Le rejet dans l'Alanan (après post-traitement dans les bassins de lagunage) se poursuivra jusqu'à ce que soit construite la canalisation de rejet vers le Quilimadec.

III.7 Projet de stockage de matériaux inertes à Toullouarn

L'entreprise Lagadec TP a déposé une déclaration préalable de dépôts de matériaux inertes dans l'ancienne carrière de Toullouarn. Le projet prévoit le dépôt de 6 000 m³ de matériaux sur une surface de 1 710 m². En raison de la proximité immédiate avec le site Natura 2000, une évaluation d'incidence a été conduite par Thierry COÏC. Nicolas LONCLE a accompagné le consultant en environnement et pour préciser les enjeux du site Natura 2000 riverain.

La carrière de Toullouarn a semble-t-elle connu plusieurs phases d'exploitation. La zone concernée par le projet de remblai est surélevée d'environ une dizaine de mètres par rapport à la zone basse au nord. Le secteur sud semble avoir été exploité jusque la fin des années 1990 début des années 2000. La zone a depuis été colonisée par une lande à ajoncs sur les secteurs les plus secs et rocallieux et par une saulaie dans un secteur dépressionnaire. Une source issue d'une circulation souterraine suinte du front de taille et donne naissance à un écoulement qui rassemble des critères de la loi sur l'eau (critères certains :substrat différencié, présence d'une vie aquatique caractéristique (larves de libellules) / critère discontinu : berge différenciée / critère à préciser : écoulement indépendant de pluviométrie). Cet écoulement s'écoule jusque la zone basse vers laquelle il donne naissance à un second secteur humide puis disparaît dans le sol. Il s'agit d'un cas de figure particulier mais étant donné les critères présents pourrait justifiés une déclaration loi sur l'eau préalable aux travaux. (pl photo XXX).

La commune de Guissény a rendu une décision défavorable au projet pour les principaux motifs suivants :

- atteinte d'une zone naturelle incluse dans un cœur de biodiversité du schéma régional de cohérence écologique et incidences possibles pour le site Natura 2000 de Guissény
- inadaptation des routes communales à un trafic important de camions
- nuisances pour les riverains.

Ce dossier a été traité au printemps 2017 et il n'y pas eu de suite pour le moment.

III.8 Réhabilitation de la friche urbaine de Skol An Aod

L'ancien collège lycée du Sacré Coeur dit Skol An Aod a cessé son activité au début des années 2000. La majorité des bâtiments et terrains a été acquise en 2007 par un promoteur immobilier. Il était projeté de transformer les bâtiments en logements privés, un projet de restaurant était envisagé au niveau du bâtiment en front de mer. Le contexte économique et notamment la crise de 2008 sont parmi les facteurs expliquant notamment que le projet privé n'est pas démarré.

Face à la dégradation continue du bâtiment, aux conséquences en terme de sécurité et d'image pour le territoire communale, la mairie a dressé un constat d'abandon manifeste et entamé en lien avec la préfecture, une procédure d'expropriation, faute d'un accord amiable avec le propriétaire.

Dans le cadre du dossier de déclaration d'utilité publique (DUP), une évaluation environnementale du projet a été réalisée. Le site étant limitrophe du site Natura 2000, une évaluation d'incidence a été réalisée par Nicolas LONCLE. A noter que la contribution du chargé de mission sur ce dossier va au-delà de l'évaluation d'incidence (projet paysager et d'aménagement des extérieurs) mais seuls les aspects Natura 2000 *stricto sensu* sont affectés sur du temps d'animation Natura 2000.

L'aménagement du projet devrait permettre une renaturation du front de mer, de limiter les espèces invasives et potentiellement de limiter les dérangements de l'avifaune en permettant une continuité du GR34 (cf. détails en Annexe VI).

III.9 Accompagnement des associations dans le cadre de manifestations diverses pour la prise en compte des espèces et des habitats sensibles

Afin d'assurer une prise en compte des espèces et des habitats au-delà de l'obligation réglementaire liée au régime d'évaluation d'incidences, la mairie de Guissény travaille avec les associations.

Il faut souligner en 2017, une rencontre avec des membres de l'association Spered bro Gwiseni afin de déterminer l'emplacement possible pour reconstituer dans un but historique et patrimonial, un abri goémonier de type bateau renversé, habitat précaire ancien ayant existé au Curnic. Il consiste en une coque de bateau renversée faisant office de toit et soutenue par des murets en pierre houardis à la terre ; l'habitat était souvent en partie adossé à une butte dunaire offrant une protection vis à vis des vents dominants. La localisation envisagée initialement par l'association présentait des contradictions avec la conservation des milieux et des espèces ; un emplacement proche du centre nautique et n'empêtant pas sur les dunes a été proposé. L'intérêt de cet espace est qu'il offre en plus une meilleure visibilité pour les passants et se trouve dans un espace de circulation mieux sécurisé.

Il faut mentionner que les associations locales présentent une motivation véritable pour intégrer les enjeux du site voire même les mettre en avant auprès du public venant à ces manifestations.

IV Suivis scientifiques et techniques

IV.1 Suivis dans le cadre de l'opération Natura 2000 et de la gestion des terrains du CEL

IV.1.a Suivi morpho-sédimentaire du cordon dunaire

Quatorzième année du suivi mené par le laboratoire Géomer (IUEM-UBO) et coordonné par Serge SUANEZ en convention avec la mairie. Elle fixe les conditions de ce partenariat qui est financé par la mairie après un financement initial par un Contrat Nature de la Région Bretagne. Ce suivi implique l'intégration des données de l'UBO dans notre base de données, des rencontres sur le terrain, un travail administratif, l'organisation d'échanges avec les élus, l'organisation de débat public, etc.

La régénération se poursuit

Après l'érosion très forte de l'hiver 2013-2014, le cordon dunaire poursuit sa régénération à partir du matériel présent sur la plage. Malgré quelques événements érosifs, le processus est similaire à la régénération observée entre 2008 et 2012. Le déficit sédimentaire cumulé reste très important dans la partie orientale (vers le Curnic) et tend vers l'équilibre voire est positif dans la partie occidentale (depuis An Ode Dreuz vers le Vougo). Cf. rapport annuel pour plus de précisions.

A noter que le matériel sédimentaire disponible en bas de la plage de Gwenn Drêz est très faible. Les tourbes fossiles ont été ainsi très largement découvertes (Figure 18) ; la quantité de sable sur le paléosol est souvent réduite à quelques centimètres. Le matériel mobilisable a donc été ramené en grande partie en sommet de plage et sur les dunes ou en partie plus bas sur l'estran.



Figure 18. Tourbes fossiles dégagées sur la plage de Gwenn Drêz

Calcul bilan sédimentaire en vue de travaux

Un bilan a été calculé à partir de relevés (10 200 points GPS) menés à la fin août 2017 permettant de produire un modèle numérique de terrain (cf.e rapport annuel pour plus de précisions). Le bilan sédimentaire entre 2005 et 2017 a ainsi été calculé : environ 50 000 m³ ont été perdus à l'ouest (plage de Gwenn Drêz à la cale d'An Ode Dreuz) alors que plus d'environ 46 000 m³ se sont accumulés à l'est de la digue (plage du port du Curnic), auxquels il convient d'ajouter le sable prélevé lors du ramassage des algues vertes échouées. Ce bilan confirme bien le rôle de la digue d'Enez Kroazenn dans le blocage des sédiments. Un projet de transfert de sable est à l'étude (cf. aussi Système dunaire : projet de réensablement, page 11).

Installation d'une caméra pour le suivi de Gwenn Drêz

Le mât en bois au dessus de l'ancien local de la SNSM, s'est avéré un support idéal pour installer une caméra vidéo orientée vers la plage de Gwenn Drêz, plage du Curnic côté ouest (Figure 19). La base technique d'enregistrement des données est installée dans l'ancien local SNSM (Figure 20). L'installation le 28 juin a pu être calée le jour d'une location de nacelle par la mairie pour des besoins d'affichage, afin d'en faire bénéficier Emmanuel AUGEREAU, ingénieur d'études à l'UBO en charge de l'installation. L'ancienne antenne de la SNSM a été démontée à cette occasion.



Figure 19. Caméra sur le mât (photo : Emmanuel AUGEREAU, UBO)

Cette caméra filme selon un plan fixe (Figure 21) et après calibrage et prise de repères, les images pourront permettre de calculer « en continu » les évolutions sédimentaires de la plage. Cette technique assez nouvelle, consiste à partir de plusieurs images à tracer la ligne d'eau (limite entre la mer et le sable) à plusieurs niveaux de plage et grâce aux repères, de comparer le tracé des ces lignes d'eau à différentes dates et d'en déduire des variations topographiques et donc volumétriques.



Figure 21. Plan fixe de la caméra (photo : UBO)



Figure 20. Base d'enregistrement (photo : Emmanuel AUGEREAU, UBO)

Ce projet était en discussion depuis au moins deux avec Serge SUANEZ et s'est enfin concrétisé... même si la caméra a connu déjà été en panne(s) et que pour l'instant, il n'y a pas encore eu d'exploitation des images. Il est envisagé que les images puissent à l'avenir être disponibles pour tous en direct via internet.

Renouvellement de la convention tri-annuelle de suivi

Fin 2017, le conseil municipal a décidé de reconduire le suivi morpho-sédimentaire en renouvelant la convention pour trois ans, c'est à dire pour la période 2018-2020.

IV.1.b Gestion du trait de côte

Appel à manifestation d'intérêt régional

La communauté de communes du Pays de Lesneven Côte des Légendes (CCPLCL) a été retenue par la DREAL suite à l'appel à manifestation d'intérêt régional « *Approche prospective pour une gestion intégrée du trait de côte sur deux territoires expérimentaux* » (cf. bilan d'activités 2016 également).

Les ateliers avec habitants et élus se sont terminés au cours du premier semestre 2017. La commune a participé à ces ateliers ainsi qu'aux COPIL régionaux. Un Livret d'alerte a été produit pour chacun des trois territoires engagés et une restitution a été menée auprès de chaque territoire.

Il a été ressenti que les participants souhaitaient poursuivre ce travail de réflexion sur l'avenir de leur territoire en lien avec les risques côtiers.

OSIRISC+

Le territoire de la communauté de Lesneven Côte des Légendes a été sollicité par la DREAL pour être associé à un autre projet piloté par le laboratoire Géomer de l'Institut universitaire européen de la mer (IUEM – UBO). La mairie de Guissény avec la communauté de Lesneven Côte des Légendes a participé à une réunion fin décembre pour une présentation du projet OSIRISC+ (Observatoire sur les risques côtiers).

GEMAPI

Les récentes réformes territoriales ont prévues un transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) aux Communautés de communes au 1^{er} janvier 2018. La commune de Guissény est particulièrement concernée par le volet prévention des inondations (risque de submersion) et la

digue du Curnic classée C. En préparation de ce transfert de compétences et de la définition des rôles de chacun de nombreux échanges ont eu lieu avec la communauté de Lesneven Côte des Légendes et notamment Emmanuelle LE GAD en charge du dossier.

Des réflexions sont donc en cours pour l'organisation de cette compétence et l'élaboration d'une réflexion stratégique et une action de gestion intégrée du trait de côte.

IV.1.c Espèces d'intérêt communautaire

En 2010 et 2011, les suivis papillons, libellules, orchidées, réalisés jusqu'en 2009 par des prestataires extérieurs, n'ont pas été reconduits du fait du manque de budget. En 2012, un effort assez important a été porté par le chargé de mission afin de relancer un suivi assez précis des espèces d'intérêt communautaire. Depuis, le suivi n'est pas annuel mais le niveau de connaissance reste assez correct.

Liparis de Loesel *Liparis loeselii* var. *Ovata*

Comptage collectif

En 2017, une prospection sur deux jours a permis de dresser une image plus précise de la population du Curnic. La proposition de comptage collectif émane de Emmanuel QUÉRÉ du CBNB, qui co-pilote le programme d'action au niveau régional et est référent historique du site de Guissény. Le groupe était composé de personnel du conservatoire botanique national de Brest (CBNB), de bénévoles du groupe botanique de Bretagne Vivante ainsi que de Stéphane Chaumont, technicien espaces naturels à la communauté de commune du Haut Léon, qui réalise un suivi précis à Keremma ainsi qu'à l'arrière dune du Vougo depuis 2013.

Suivi sur application portable

En 2017, un smartphone a été acquis par la mairie afin de faciliter le travail de collecte de données sur le terrain et éviter la perte de temps de ressaisie au bureau. La localisation et détails des pieds liparis a donc pu se faire directement sur le terrain grâce à l'application Qfield, après un paramétrage sous QGIS sur l'ordinateur de bureau.

Bilan général, effectifs totaux dénombrés et estimés

L'événement le plus encourageant pour 2017 est la redécouverte de l'espèce sur station de la Palud ; le plus surprenant est le repérage de pieds dans des conditions assez extrêmes de couvert végétal dense à An isquin.

Le nombre de pieds dénombrés en 2017 est 213 pieds dont 44 florifères. La sous-station ADV-2 n'a pas été dénombrée et même si l'impression visuelle y suggère une baisse des effectifs, il est raisonnable d'estimer que près d'une centaine de pieds sont encore présents sur cette sous-station. **L'effectif total sur Guissény se situe donc probablement au-delà des 300 pieds répartis sur 5 stations et 10 sous-stations** (cf.-Annexe VII). Cette répartition spatiale multiple est plutôt un facteur favorable pour la conservation de l'espèce, même si les effectifs de chaque station demeure assez modeste. Par ailleurs, il est raisonnable d'espérer que l'espèce soit présente sur d'autres secteurs favorables mais que sa détection reste difficile étant donné la faiblesse des effectifs, sa discréption et les moyens humains limités pour la prospection.

Stations suivies lors du comptage collectif

Les stations suivies lors du comptage collectif des 26 et 27 juillet 2017 sont : Est de l'étang du Curnic (EEC) ; la Sud de l'étang du Curnic (SEC-1 uniquement) ; Palud du Curnic (PAL) ; An Isquin (AIS) ; Arrière-dune du Vougo (ADV-1 uniquement). Des précisions sont apportées pour chaque sous-station ci-après.

La sous-station SEC-2 a délibérément été laissée de côté car sa configuration rend le dénombrement plus simple pour une personne seule et qu'il était préférable de se concentrer sur les grands secteurs difficiles. SEC-2 a été dénombré en automne.

Sud de l'étang du Curnic (SEC-1), l'espèce se maintient

Le dernier comptage exhaustif remontait à 2014 (10 pieds). Les observations en 2015 et 2016 permettaient de constater le maintien de l'espèce à de faibles effectifs. En 2017, 14 pieds dont 3 florifères ont été observés. Les tiges des pieds florifères étaient broutées ne permettant pas l'apport de nouvelles graines depuis cette sous-station. Les pieds étaient présents sur deux secteurs dont 11 pieds dans moins de 3m².

Toujours pas d'observation dans la seconde dépression artificielle

En 2017, il n'y a pas eu de véritable prospection de cette dépression anthropique.

Sud de l'étang du Curnic (SEC-2), une zone de présence confirmée

Le dénombrement de cette sous-station a été réalisé en partie le 14 septembre par Nicolas LONCLE puis le 16 octobre en compagnie de Sven NORMANT en stage de découverte de classe terminale. Près de 70 pieds (67) ont été observés dont 6 florifères. 4 pieds ont été localisés dans un prolongement au nord ouest du fossé dans une zone très dense colonisée par des roseaux notamment. En 2012, un petit pied possible de l'espèce avait été observé mais Nicolas LONCLE n'était pas certain de cette observation.

A noter qu'une partie du fossé a bénéficié d'une petite fauche exportation et de la coupe de saules lors du chantier avec le lycée Saint-françois (cf. page 23). Une ré-ouverture plus conséquente du fossé dans ses prolongements ouest et est pourrait favoriser l'expansion spatiale du Liparis.

Carrés d'étrépage de 2014

Lors du chantier Gwennili 2014, cinq carrés d'étrépage pour favoriser la détection du Liparis ont été réalisés. Les carrés n'ont pas tous été visités en 2017. L'évolution de la végétation semble peu favorable à l'installation de l'espèce et le niveau de décapage trop profond.

Station au sud-est de l'étang du Curnic (EEC)

Les observations semblent confirmer la variabilité interannuelle des effectifs. Ainsi, la sous-station EEC-3 comptait plus de 100 pieds en 2015 (sur environ 100 m²) et seulement 4 en 2017 (et a priori très peu en 2016). L'espèce apparaît présente sur une surface assez grande et répartie sur une large partie de la « parcelle » (recouvrant en partie aux références cadastrales AL11, AL14 et AL15). 44 pieds dont 7 florifères ont été dénombrés. Mise à part la sous-station EEC-1, la végétation est très dense et la découverte des pieds ne se fait qu'en fouillant la végétation. Plusieurs concentrations de pieds ont été observées au pied et autour de jeunes saules aboutis par le pâturage équin hivernal. Plusieurs hypothèses ont été formulées par les participants au comptage pour expliquer cette localisation :

- conditions de « fraîcheur » assurée par les saules (ombrage)
- limitation du pâturage et de la perturbation du sol par les chevaux qui ne passeraient pas au ras des saules
- pseudo-bulbes et/ou graines qui flottant en période d'inondation et poussés par le vent, seraient « captés », bloqués par des secteurs de végétation plus dense.

Un passage a été réalisé le 08 août par Nicolas LONCLE pour finaliser l'enregistrement des pieds sous cartographique numérique. Lors de ce passage, aucun des six pieds florifères localisés en EEC-1 n'ont été revus. Il s'agit probablement de broutage par des mollusques, qui pourrait être plus fréquent et/ou intégral sur les liparis dans les secteurs où la végétation est plus rase. Comme mentionné, la végétation au niveau d'EEC-1 est en effet beaucoup plus ouverte et rase, plus typique d'une végétation de dépression arrière-dunaire.

Étant donné la densité de pieds florifères, il était envisagé de mettre en exclos ce secteur et éviter leur pâturage. Le projet a été abandonné suite à leur disparition prématurée.

Sous-station du Vougo ADV-1, en extension ?

Aucun pied n'a été localisé dans les secteurs de végétation rase. La plupart des pieds ont été trouvés au sein des zones à schoin. La zone de présence semble similaire à celle constatée en 2015 (comptage très partiel). Si on peut penser que la zone de présence s'est étendue depuis la découverte en 2011, il ne faut pas exclure que cette impression soit liée en partie à un défaut de prospection, les zones à schoin n'ayant pas vraiment été fouillée en 2012 et 2013. Sur le secteur le plus ras et humide, la cladyaie semble se développer mais demeure à un niveau qui semble encore être contrôlable.

Pas de comptage de la sous-station du Vougo (ADV-2)

En 2017, il n'y a pas eu de comptage exhaustif, mais le secteur a été visité avec le collectif. Il est à noter que les niveaux d'eau bas durant l'hiver et le printemps ont favorisé le pâturage de certains zones habituellement en

eau. Certains secteurs de présence ont ainsi été pâturés ce qui a été probablement préjudiciables à l'apparition de certains pieds, à l'échelle d'une saison. A l'échelle de plusieurs saisons, cet entretien qui limite l'extension de la roselière notamment semble plutôt favorable à condition, qu'il ne se reproduise pas annuellement à la saison de développement du liparis.

Stéphane CHAUMONT (Maison des dunes, CCBK) poursuit le suivi de plusieurs secteurs de la sous-station ADV-2 pour mieux appréhender l'écologie du Liparis.

Ré-observation de l'espèce sur la Palud (PAL)

Le 12 juillet, le grand ensemble de prairies et dépressions humides intradunales s'étendant au sud du chemin a été parcouru avec Marie CHEVALIER. Environ une heure a été consacrée à la recherche du Liparis dans le secteur historique. Toutefois, la zone favorable est tellement vaste qu'une découverte serait chanceuse sachant qu'historiquement le nombre de pieds observés était faible (maximum 17 individus en 1995). La zone n'a été fauchée que dans la seconde quinzaine de juillet laissant l'opportunité aux éventuels pieds les plus précoces d'accomplir leur cycle.

Station d'An Isquin, une répartition spatiale plus étendue

La découverte du Liparis de Loesel à An Isquin constituait l'un des faits naturalistes 2016 pour le site. Le comptage collectif de 2017 a permis de repérer à nouveau l'espèce

Manu QUÉRÉ a réalisé des **relevés phytosociologiques** pour caractériser la station qui présente une certaine originalité. Ces relevés se joignent à l'ensemble des relevés botaniques établis en Bretagne sur les stations de Liparis de Loesel.

En 2016, des pieds avaient localisés sur environ 2 m de long dans une **dépression d'origine anthropique**. Ces dépressions sont caractéristiques de l'exploitation agricole traditionnelle du secteur : ces dépressions légères entre deux bandes de cultures légèrement bombées (sillon ou billot) jouaient un rôle d'évacuation superficielle des eaux vers les fossés à proprement parlés. Ces dépressions contribuent fortement à la diversité intraparcellaire du fait des variations topographiques qui influent sur le niveau d'humidité, potentiellement le pH et donc la végétation. La **zone de présence** en 2017 se répartie sur 11 m linéaire de dépression, sur environ 1 m de large.

Conditions météorologiques

L'automne-hiver 2016-2017 a été plutôt sec. **Les niveaux d'eau des dépressions dunaires du Vougo ont été particulièrement bas sans phase d'inondation et de débordement de mare à mare**. Une mare habituellement en eau a même pu être pâturée. L'automne hiver 2017-2018 s'est profilé de façon identique mais un regain de pluviométrie début 2018 ont favorisé l'inondation des ares et des dépressions.

Dans le marais, le contraste entre les hivers secs ou pluvieux est un peu moins marqué. Le niveau d'eau dépend également du niveau d'eau dans l'étang qui s'est avéré souvent haut en 2017, à cause en partie de l'ensablement des clapets qui bloquent l'écoulement en sortie d'étang.

Faute de piézomètre ou de jauge, il n'est cependant pas pour le moment possible de rendre compte de ces fluctuations saisonnières des nappes et des zones en eau.

Participation à la journée régionale sur le Liparis de Loesel

Le CBNB a organisé avec la communauté de communes du Pays Bigouden Sud une rencontre régionale autour du Liparis de Loesel en salle et sur les sites de la baie d'Audierne. Ces échanges avec les autres gestionnaires de sites à Liparis sont toujours riches. La rencontre a exceptionnellement eu lieu en fin d'été (19 septembre).

Autres espèces d'orchidées

Quelques pieds d'***Ophrys apifera*** ont été à nouveau observés à côté (est) de la

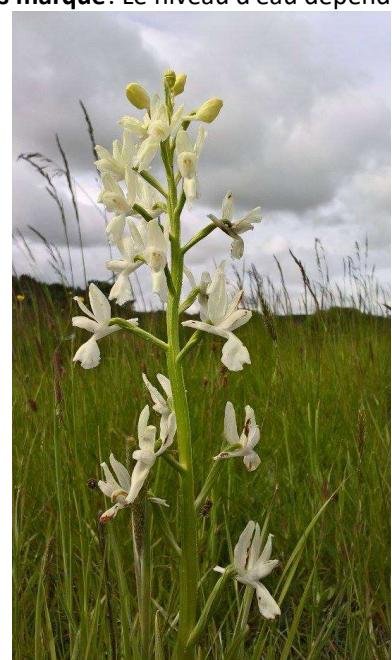


Figure 22. *Orchis laxiflora* blanche (cliché Marie CHEVALIER).

station SEC-1.

Frédéric GESLOT, agent technique en charge des espaces verts a observé un pied isolé d'*Ophrys apifera* sur un petit espace vert (haricot routier) au milieu du village du Curnic. Il a pris soin d'éviter sa coupe lors de la tonte, le pied s'est couché par la suite mais c'est redressé (Figure 22). Par contre, la zone de présence a été fortement perturbée lors des travaux de réseaux d'eau (cf. Page 38).

Damier de la succise *Euphydryas aurinia*

Pas de suivi en 2017

Il était prévu de faire uniquement le suivi des colonies de chenilles mais faute de fenêtre météo favorable en fin d'été, il n'y a pas eu de suivi en 2017. Le projet SIG portable a été paramétré et pourra être mobilisé dès 2018.

Groupe régional Damier

Il n'y a pas eu d'avancée ni travail notable sur un projet régional autour damier de la succise en 2017.

Agriion de Mercure *Coenagrion mercuriale*

Il n'y a pas eu de suivi en 2017

Phragmite aquatique

Pas de suivi en 2017. Des échanges complémentaires ont eu lieu avec Christine BLAIZE de Bretagne Vivante, pour apporter des modifications sur la couche habitats fonctionnels, suite aux erreurs relevés par Nicolas LONCLE en 2016 (cf. bilan d'activités 2016).

Un bilan simplifié des actions a été adressé à David HEMERY fin 2017. Pas de nouveauté,

Loutre d'Europe

Pas d'épreintes observées avec certitude par Nicolas LONCLE en 2017 mais une prospection moins régulière sur le marais à l'exception de l'écluse. La présence semble discrète ou sporadique.

Phoque gris

Pas de suivi sur cette espèce, observée régulièrement par des usagers du site. La fonctionnalité de la zone pourrait être une zone d'alimentation occasionnelle.

IV.1.d Habitats d'intérêt communautaire

En 2017, il n'y a pas eu d'étude sur les habitats d'intérêt communautaire hormis le suivi du cordon dunaire (cf. IV.1.a page 41).

Mares

L'étude menée par Aquabio a mis en évidence de caractéristiques physico-chimiques remarquables des mares du site Natura 2000 et de la rareté de certaines espèces qui y vivent (cf. Faune aquatique page 48).

IV.1.e Connaissances des usages

Ramassage de goémon d'épave

Une personne ramasse en hiver des stipes de laminaires, appelés localement kalkod : seul le stipe est valorisé ce qui implique un ramassage manuel et la coupe des restes d'algues accrochées au stipe. En fonction des années et des arrivées entre 50 et 100 tonnes sont ramassées par an.

Pêche à pied récréative

Comptage national

Le chargé de mission a réalisé un comptage de pêcheurs à pied dans le



Figure 23. Cadavres de chauve-souris dans lampe de présence (photo Maryvonne COUCHOURON)

cadre du comptage national -23 août).

Projet d'observatoire de la pêche à pied Manche Mer du nord

Du fait de son engagement sur les comptages nationaux et de l'intérêt pour la thématique, le site de Guissény a été proposé pour intégrer un observatoire prévu par le plan d'action pour le milieu marin Manche - mer du Nord :

- Mesure M308-MMN2 - Mettre en place un observatoire des activités de pêche à pied de loisir dans la sous-région marine

Des échanges téléphoniques ont eu lieu avec Franck DELISLE de Vivarmor Nature, co-animateur avec le CPIE Marennes-Oléron (association IODDE), du réseau national Littorea. Nicolas LONCLE a participé à une visio-conférence à Brest Métropole pour la mise en place de cet observatoire organisée par Jean-Luc LESCOT de la Direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord.

Pour le nord Bretagne, le mode de financement retenu pour la mise en place et l'animation de cet observatoire est assez surprenant puisqu'il s'agit d'un **marché public** avec un lot pour chaque territoire géographique et un lot pour l'animation. Le lancement de la consultation était prévu au premier trimestre 2018.

IV.1.f Chiroptères (Chauve-souris)

Stage sur la réalisation d'un gîte à chiroptères

Camille LECOMPTE, étudiant en BTS Gestion et protection de la nature (Poisy, 94), a terminé en mars-avril le stage débuté en octobre 2017. Il a réalisé un rapport pour aménager le blockhaus de Beg Ar Skeiz et le rendre favorable aux chiroptères. Dans le cadre du stage, des sites à chauve-souris ont par ailleurs été visités chez des particuliers ainsi que la chapelle de Brendaouez en compagnie de Laurent GAGER bénévole de Bretagne Vivante.

Chiroptère pour la chapelle de Brendaouez

La mairie réalisent en 2018 des travaux de restauration du patrimoine religieux : l'église Saint-Sezny au bourg et la chapelle de Brendaouez. Cette dernière accueille avec certitude des chauve-souris de plusieurs espèces (pipistrelle comune et Sérotine probablement), comme en atteste le guano abondant et la découverte de cadavres (cf. infra et Figure 23). La chapelle de Brendaouez est située dans un environnement relativement préservé avec des prairies, haies et boisements susceptibles d'être favorable à une espèce telle que le Grand Rhinolophe (annexe II Directive "habitats faune flore"). Le secteur est connecté de façon relativement continue avec le marais du Curnic. La réalisation d'une chiroptère a été ajouté au cahier des charges du lot couverture et charpente.

Une fosse commune à chauve-souris

La restauration d'une Lampe de présence suspendue dans la chapelle de Brendaouez (Figure 26) par Maryvonne COUCHOURON de l'association Spered Bro Gwiseni, a révélé une curieuse fosse commune où a été découverte une centaine de cadavres de chauve-souris (95 cadavres de type Pipistrelles et 10 plus gros de type Sérotine ou Oreillard, Figure 27). Ce tri a été réalisé par le groupe mammalogique breton (GMB) dont Jean-Marc RIOUALEN qui a visité la chapelle le 4 décembre. Un article a été publié dans la revue de l'association Mammi'Breizh. L'article conclut que cette réunion morbide demeure un mystère. Nicolas LONCLE suggère qu'elle pourrait résulter du piégeage involontaire des chauve-souris dans cet entonnoir : large d'une vingtaine de centimètres et profond d'autant, les parois extrêmement lisses et refermées au sommet auraient pu empêcher les individus qui s'y seraient aventurées ou y seraient tombées de ressortir. Par mesure de précaution, une plaque de verre sera posée en sommet de lampe pour bloquer le trou.

Figure 24. Lampe de présence avant restauration (photo Maryvonne Couchouron)

Figure 25. Tri des cadav.



Figure 26. Lampe de présence avant restauration (photo Maryvonne COUCHOURON)



Figure 27. Tri des cadavres de chauve-souris retrouvés dans la lampe (photo GMB)

IV.1.g Amphibiens et Reptiles

Pas de données notables a précisé. Les cartes de répartition n'ont toujours pas été réalisé faute de temps.

IV.1.h Abeilles à la maison de la digue

En août 2013, une colonie d'abeilles a été repérée entre un volet fermé et une fenêtre de l'étage à la maison de la digue. Depuis la colonie se maintient et s'est développé surtout entre 2013 et 2014. Il y a probablement eu des essaimages et sans qu'il soit possible de faire le lien, on notera que trois autres colonies se sont installées dans des cheminées dans le secteur de Nodeven au Barrachou et ont été signalées en 2017.

IV.1.i Faune aquatique

indicateur de la qualité des milieux

Le bureau d'études Aquabio (structure coopérative) élabore un indicateur BIOME (BIOindication des Mares et des Etangs). Afin de mettre au point cet indicateur, ils étaient à la recherche de mares en Bretagne : celles du site Natura 2000 ont été échantillonnées en juin 2016.

Le bureau d'études a tenu les gestionnaires sur l'avancée de leur projet mais n'a pour le moment communiqué la liste d'espèces observées, l'ensemble des prélèvements n'ayant pu pour le moment être traités.

Une sangsue très rare découverte à Guissény

Parmi les prélèvements effectués par Frédéric LABAT d'Aquabio, une observation d'une sangsue (31Figure 13) qui aurait pu paraître disparue : la sangsue dragon, *Hirudo troctina* JOHNSON, 1816. En effet, sa situation taxonomique n'a été clarifiée qu'en 2002 à partir de spécimens anciens des collections du british museum of natural history (BMNH) et du muséum national d'histoire naturelle (MNHN), dont les derniers spécimens prélevés en milieu naturel datent de 1939... et depuis aucune observation ou presque !



Figure 28. Détails anatomiques d'un individu d'*Hirudo troctina* prélevé à Guissény (photo : Frédéric LABAT)

Il s'agit d'une espèce de sangsue originaire d'Afrique du Nord et introduite en Europe pour ses vertus médicinales au XVIIIème et XIXème siècles. Une référence bibliographique ancienne (1935) mentionne sa naturalisation du côté de Roscoff. Les tentatives récentes de retrouver l'espèce dans son milieu naturel d'origine aurait été infructueuse. Toutefois, des individus auraient récemment été observés dans le sud de l'Europe. Un article est en cours de finalisation par Frédéric LABAT qui a associé Nicolas LONCLE pour une présentation de l'histoire du site et des mares.

Cette découverte soulève une question intéressante : faut-il accorder un statut patrimonial à une espèce non indigène, lorsqu'elle s'est raréfiée voire a disparu de sa zone d'origine ? La particularité des mares de Guissény en font des milieux rares et la présence et le maintien de cette espèce s'explique sûrement en partie par l'originalité de ces milieux. Frédéric LABAT relève ainsi dans le projet d'article que :

Les mares du secteur possèdent une alcalinité nettement plus élevée que celles rencontrées sur les autres zones humides en Bretagne que nous avons prospectées (autour de 20°Français à Guisseny, contre un maximum de 2°Français atteint pour une mare du littoral de Frehel) ainsi que des conductivités assez élevées (autour de 870 µs). On y trouve notamment en abondance Cypris bispinosa LUCAS, 1849, caractéristiques de milieux à influence haline.

*Cette particularité, ainsi que les hivers doux de Bretagne expliquent sans doute le maintien d'une population d'*H. troctina*, qui serait à rechercher sur des sites présentant des conditions similaires. Si cette espèce n'est pas autochtone, sa probable extrême rareté actuelle (probablement pour les mêmes causes qu'*H. medicinalis* (LABAT & TAROZZI, 2015)), font d'*H. troctina* une espèce à très forte valeur patrimoniale.*

IV.1.j Suivi de la digue du marais du Curnic

Le DOCOB prévoit le maintien en bon état de la digue du Curnic (Objectif F3). La fiche action 24 de niveau maximum de priorité, prévoit le suivi de la digue du Curnic. La fiche prévoit notamment la tenue d'un carnet de bord compilant « les observations des éventuelles dégradations de la digue (parements nord et sud, sentier au sommet) en fonction des éléments (grandes marées, tempêtes) et des usages (randonnées etc.). Il compilera également toutes les actions ponctuelles de réparation (s'il y a lieu) ou de débouchage de l'écluse lors des ensablements. ». La méthode de suivi a été mise au point en 2014 et est ajustée depuis.

Suivis 2017

Visites de la digue

Des visites ont été effectuées après les épisodes de grandes marées sous conditions de vents forts et mer houleuse. L'expérience a permis d'observer que les marées des vives eaux en condition calme n'entraînent pas de dommages significatifs et ne justifient pas un suivi particulier. L'ensemble des visites de la digue par le chargé de mission sont listés dans le Erreur : source de la référence non trouvée.

Tableau 8. Liste des visites de la digue (suivi, entretien, travaux) en 2017 par N. LONCLE

	Observateur(s)	Type de visite	nombre dommages	n total blocs partis	Réparations temporaires / autres travaux		
					nombre	par	remarques
11/01/17	LONCLE Nicolas	Suivi dommages après série de MHVE	3	2	0		
13/01/17	LONCLE Nicolas	Suivi dommages après série de MHVE	1	4	0		
16/01/17	LONCLE Nicolas	Suivi dommages après série de MHVE	2	2	1	LONCLE Nicolas	Calage bloc(s) à la massette
21/02/17	LONCLE Nicolas	Visite changeents clapets par ST et ECSV					
28/02/17	LONCLE Nicolas	Suivi dommages après série de MHVE	6	9	3	LONCLE Nicolas	Calage bloc(s) à la massette
24/04/17	LONCLE Nicolas	Suivi dommages après série de MHVE	1	1	1	LONCLE Nicolas	Calage bloc(s) à la massette
08/08/17	LONCLE Nicolas	Suivi dommages après série de MHVE	1	1	0		
12/09/17	LONCLE Nicolas	Visite avec entreprise (marché de travaux)					
28/09/17	LONCLE Nicolas, GAY Isabelle, HERVOUET Gwenal	Visite clapets avec AFB, DDTM					
02/11/17	LONCLE Nicolas	peinture repères côté mer	2	1	0		
08/11/17	LONCLE Nicolas	Suivi dommages après série de MHVE	3	2	0		
17/11/17	LONCLE Nicolas	Suivi des travaux					
20/11/17	LONCLE Nicolas	Suivi des travaux					
23/11/17	LONCLE Nicolas	Vérification travaux / nouveau référentiel photographique					
20/12/17	LONCLE Nicolas	Suivi dommages après série de MHVE	0	0	0		

Peinture des repères

Les repères côté mer s'effaçant progressivement, ils ont été repeints permettant de faciliter le repérage à la fois pour le suivi des dommages et pour les entreprises ou service technique réalisant les travaux.

Modification de la méthode de suivi

Le système de suivi a été modifié pour pouvoir faire l'objet d'une saisie informatique directe sur le terrain grâce à une application mobile SIG, Qfield basée sur le logiciel QGIS. La mise à jour de la base de données, la configuration du SIG ont représenté environ 2 jours de travail. Le temps gagné sur le terrain et au bureau est appréciable et permet surtout une mise à jour au fil de l'eau des dommages et de leur visualisation sur le référentiel photographique.

Toutefois, la base de données externe, sous tableur LibreOffice, reste pour le moment nécessaire pour les synthèses de dommages ou de travaux ainsi que le logiciel ArcGis. Idéalement, il faudrait pouvoir avoir un logiciel unique pour faire ce suivi, notamment dans un souci de transmission et que le suivi puisse être assuré par n'importe quel agent moyennant un minimum de formation.

Travaux

La majeure partie des travaux préconisés suite à la visite technique approfondie ont été réalisés à l'exception de la gestion de la végétation et la coupe de l'arbre en sommet de digue au niveau du parement amont.

Nouveau référentiel photographique

Suite aux travaux, un nouveau référentiel photographique pour faire le suivi a été réalisé. Il s'agit du troisième référentiel depuis janvier 2014.

Rédaction de rapports

Compte-rendu d'événements

Aucun événement suffisamment important n'a justifié la rédaction d'un compte-rendu.

Fiches EISH

Aucun événement suffisamment important n'a justifié la rédaction d'une fiche EISH.

Compte-rendu de travaux

Le CR des travaux menés en novembre 2017 a été rédigé en décembre et les planches photographiques finalisées début janvier 2018.

Répartition du temps de travail

Une soixantaine d'heure ont été consacrés au suivi de la digue en 2017. Le temps de travail dédié à la digue a été répartie (au niveau du tracé horaire du temps de travail) entre le temps Natura 2000 financé par l'aide Etat/FEADER et le temps Mairie-CG29/CEL. Il a été considéré que l'accompagnement des entreprises, le suivi des travaux sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du Littoral et majoritairement réalisé par Nicolas LONCLE justifiait de l'affectation du temps passé au financement Mairie-CG29/CEL, le compte-rendu des travaux également. Les relevés de terrain, le traçage des marquages ont également été affecté au temps Mairie-CG29/CEL de façon un peu plus arbitraire. La modification de la méthode de suivi et de consignation des dommages a été répartie entre les financeurs dont Natura 2000 car ils répondent directement à la fiche action n°24 du DOCOB par la tenue d'un cahier de bord. Le temps consacré à l'évaluation d'incidence pour la circulation sur le domaine public maritime dans le cadre des travaux a été affecté à la mission Natura 2000.

IV.1.k Intégration des données dans le Système d'Information Géographique

Comme chaque année, un travail de cartographie sur SIG a été réalisé en 2016. Le travail consiste à intégrer toutes les données issues des suivis scientifiques, mais également d'intégrer toutes les opérations de gestion mises en place, pour en garder la trace et pouvoir évaluer la pertinence des actions de gestion. La réorganisation de ces données permettra une analyse pour l'évaluation du document d'objectifs.

IV.1.l Comptage Wetland et autres suivis d'oiseaux

Wetland

Le littoral de Guissény est suivi depuis une dizaine d'années dans le cadre du comptage international Wetland permettant de connaître les populations d'oiseaux d'eau (anatidés et limicoles principalement). Ce suivi est assuré par Jean-Noël BALLOT, bénévole au Groupe Ornithologique Breton (devenu Bretagne Vivante Ornithologie). Il suit également les vanneaux huppés se reproduisant occasionnellement sur l'arrière dune du Vougo.

Points d'écoute IPA

Les points d'écoute par la méthode des indices ponctuels d'abondance (IPA) relancés en 2015 avec Jean-Marie COCHET n'ont pas été reconduits ni en 2016 ni en 2017. Une réflexion sur les suivis oiseaux à mener serait nécessaire (enjeux du site, évaluation de la gestion, etc.).

Gravelot à collier interrompu

Pas de suivi en 2017.

Goéland argenté nicheur

La colonie découverte en 2016 dans la baie de Tresseny n'a pas été visitée en 2017.

IV.1.m Mammifères et autres animaux marins

Suivi sentinelle du programme CapOeRa

L'Association pour l'Étude et la Conservation des Sélaciens (APECS) a mis en suspens la collecte (hors protocole de suivi régulier) de capsules d'œufs de raie pour se consacrer à l'analyse des données. La mairie a relayé cette information. Quelques personnes ont tout de même déposé des capsules.

Échouage de mammifères marins

En 2017, au moins 3 mammifères marins se sont échoués mort à Guissény : un phoque (mi janvier) ; deux dauphins communes (1^{er} mars et 13 novembre). Les animaux ont été évacués des plages par le service technique, le signalement fait à Ocaénopolis ou Pelagis par Nicolas LONCLE ; des personnels de l'AFB sont venus faire des analyses avant passage de l'équarisseur.

échouage de méduses

Au cours de la première quinzaine de janvier, des centaines de méduses se sont échouées sur la plage du Curnic au Vougo. Un échouage de *Pelagia noctulica* s'était produit deux mois auparavant.

Échouage de physalies

Des physalies *Physalia Physalis*, appelées aussi galères portugaises ou espagnoles, se sont échouées sur les plages de Guissény et plus largement sur le littoral du Finistère au début de l'automne. Les longs filaments sont extrêmement urticants et peuvent entraîner des blessures voire nécessiter une hospitalisation dans les cas les plus graves. Des mesures de signalement et de limitation d'accès ont été prises pour prévenir les dangers sur les recommandations de l'agence régionale de santé (ARS).

IV.2 Projet de cahier de suivis

Afin de centraliser les données relatives aux divers suivis sur le site, le chargé de mission souhaite réaliser un cahier de suivis qui contiendrait :

- les résultats des suivis scientifiques sous forme de tableaux, de cartes, de photos et d'analyses
- le report des cahiers de pâturages
- le détails des dates d'intervention et de travaux par des entreprises
- tout autre information complémentaires utiles à la mémoire du site (comptes-rendu divers, etc.)

Ces différents suivis sont généralement présents de manière éparses notamment sur le poste informatique. Mais le bilan d'activités ne peut pas présenter tous ces éléments sous peine d'être alourdis considérablement et de perdre en lisibilité. Malheureusement, la charge de travail n'a toujours pas permis de rassembler ces éléments pour le moment.

V Information, communication, sensibilisation

V.1 Création / mise à jour d'outils de communication

V.1.a Communication par les médias de l'opérateur

Site internet du site Natura 2000

Le site internet lancé en 2009 a fait l'objet de mises à jour en 2017, essentiellement par la mise à disposition des rapports et différentes études en téléchargement, ainsi que par quelques actualités.

Autres supports numériques

Des informations sur les événements ont également été relayés sur la page Facebook et le site internet de la mairie.

Bulletin d'information municipal

La mairie de Guissény réalise une lettre d'information communale toutes les semaines. Des informations relatives au Site Natura 2000 ou actions communales en faveur de l'environnement ont été rédigées de manière hebdomadaire ou mensuelle. Une dizaines de mots ont été rédigées en 2017 (Annexe VIII).

Revue annuelle : Sell'ta

La mairie de Guissény publie désormais une fois par an, une revue communale intitulée « Sell'ta ». Un bilan sur la gestion du site Natura 2000 en 2017 a été publié début janvier 2018.

Nouvelle revue : le Guiss'Anim

En remplacement du Sell'ta d'été, un nouveau livret a été élaboré. Il permet de présenter les animations et événements de l'été. Le document s'ouvre sur la patrimoine naturel puisqu'il présente le site Natura 2000 et quelques règles à respecter, ainsi que les animations nature proposées.

V.1.b Information dans la presse et autres médias

Presse quotidienne régionale

A la plupart des interventions sur le site, les correspondantes de la presse locale sont contactées. En 2017, plusieurs articles ont été rédigés sur les actions Natura 2000 ou sur des sujets mentionnant Natura 2000 (collaboration, etc.) dans Ouest-France et Le Télégramme (Annexe I).

Radio

Aucune interview radiophonique en 2017.

Télévision

Un reportage par France 3 Iroise en français et breton à l'occasion de l'inauguration de l'exposition sur les trois sites Natura 2000 présents sur le territoire de la communauté de Lesneven Côte des Légendes (cf. XX). Bien que tourné sur le site de Meneham, le reportage a permis d'aborder les enjeux de conservation en illustrant avec les pelouses littorales et le piétinement.

V.2 Sensibilisation et Animation

L'ensemble des animations et interventions pédagogiques est synthétisé dans un tableau en Annexe X.

V.2.a Interventions auprès de scolaires et d'étudiants

Cycle 3 école Sainte-Jeanne d'Arc

Aucune intervention avec l'école primaire en 2017. Un échange a eu lieu avec la directrice pour évoquer la possibilité de s'engager dans la démarche « aire marine éducative », animée par l'AFB (ex- AAMP).

Licence 3 et Master 2 Expertise et Gestion de l'Environnement Littoral, IUEM-UBO

Une intervention a été réalisée auprès d'étudiants de Master 2 sur Natura 2000 et la Gestion Intégrée des Zones

Côtières illustrée par le cas du site de Guissény. Comme les années précédentes, la présentation a eu lieu sur site en exposant sur le terrain les pratiques de gestion, les problématiques locales, etc.

Accueil de stagiaires (stage de découverte d'une semaine)

Maël ROUDAUT, élève de troisième, a réalisé un stage d'observation lors duquel il a été initié à la reconnaissance des chants d'oiseaux et a dénombré sur carte, les territoires de passereaux de la roselière entre le Cleguer et Penn An Dig d'après les relevés de 2012. Enfin, **Sven NORMANT**, élève de terminale ES, a assisté Nicolas pour le comptage de Liparis, pour repeindre les repères sur la digue et pour réaliser un tableau de synthèse des espèces d'oiseaux observés sur le site.

V.2.b Sensibilisation et animations auprès du grand public

NATURAE : une exposition sur Natura 2000 à Meneham

L'Office de tourisme a proposé aux trois sites Natura 2000 (Goulven-Keremma, Guissény, Langazel) présents en partie sur le territoire de la communauté de Lesneven Côte des Légendes de réaliser une exposition sur ce patrimoine naturel remarquable (Figure 29).

Plusieurs réunions et de nombreux échanges courriel de janvier à mai, ont permis de mettre en place sur le site de Meneham une exposition intérieure (présentation des sites, des milieux, acteurs, jeux sensoriels, Figure 30) et extérieure (espèces remarquables, Figure 31). L'exposition présentait quelques richesses naturelles remarquables de ces sites et également des messages de sensibilisation.

Cette exposition s'inscrit en partie dans la stratégie de diffusion des touristes sur l'ensemble du territoire communautaire, depuis le site phare de Meneham. Il faut souligner

les textes étaient principalement en français avec quelques traductions en breton et anglais.

En 2016, nous n'avions pas réussi à faire aboutir une exposition sur le site Natura 2000 de Guissény et prévu à l'office de tourisme de Guissény. Une partie des visuels produits ont pu être réutilisé pour être intégré dans l'exposition. En particulier pour expliquer le rôle des différents acteurs et les périmètres de protection.



Figure 31. Panneau extérieur sur la loutre d'Europe



Figure 29. Affiche de l'exposition Naturae



Figure 30. Vue de l'exposition intérieure avec jeux sensoriels (photo OT Côte des légendes)

Les filles de l'air : une exposition sur les libellules à la maison de la digue

Afin de faire vivre le site de la maison de la digue et de permettre une sensibilisation par le beau, une exposition extérieure a été louée auprès de l'association Eau et rivières de Bretagne (1 000 € pour 2 mois). L'exposition a été convoyée depuis Belle-Isle-en-terre (22) par Jean-Yves BRAMOULLÉ, conseiller municipal et installée puis démontée par Nicolas LONCLE et Claude PRONOST, agent du service technique. L'exposition était en place de la fin juin à la fin août. La disposition a été pensée pour occuper au mieux l'espace extérieur et être visible de la route (Figure 32, a et b). Des panneaux ont été implantés au niveau du GR34 afin d'inciter les promeneurs à faire un crochet vers l'exposition, voire à poursuivre leur chemin dans le marais (Figure 32, c et d).



a) Vue sur l'exposition depuis la route du Curnic



b) Vue sur l'exposition autour de la maison de la digue



c) Vue vers l'exposition depuis le GR34



d) Panneaux le long du GR34, invitant à voir l'expo

Figure 32. L'exposition sur les libellules à la maison de la digue

L'espace étant ouvert et libre d'accès, il n'est pas possible de connaître la fréquentation. Régulièrement, lors de passage à proximité de la maison de la digue, il a été constaté des promeneurs regardant avec intérêt les panneaux. Une personne a écrit par courriel à la mairie pour la remercier de cette initiative. L'exposition a par ailleurs pu être observée par les visiteurs de la journée de la digue.

Journée de la digue : 1^{ère} édition

A l'initiative de Céline SORIN de l'association SUMAK (théâtre), a été organisé un événement dédié à la nature, la culture et aux alternatives écologiques de production (produits recyclés, production d'énergie, manèges à pédales, etc.).

Appropriation nouvelle d'un espace : la route de la digue aux piétons

Au-delà de ces thématiques et de l'esprit festif, l'une des idées novatrices a été d'occuper un espace réservé habituellement à la circulation automobile. La route du Curnic a en effet été coupée depuis le chemin du Skluz à

l'entrée du village du Curnic. Les stands, installations, spectacles divers et variés ont été réparties au long des 750 mètres de route, l'espace autour de la maison de la digue étant utilisée également. Par contre, pour des raisons de sécurité et de responsabilité, le sommet de la digue n'a pas été utilisé. Son accès restait libre pour la circulation des piétons et bon nombre de personnes l'ont emprunté pour profiter du paysage et faire le trajet retour après avoir parcouru la fête.

Un soutien de la mairie, de l'office de tourisme et une mobilisation inter-associative

La mairie et le chargé de mission ont étroitement participé à l'organisation de cette fête. Elle a mobilisé plusieurs associations de la commune (Ateliers d'Ambroisine, Spered bro Gwiseni, Kerzion, Kanarvoriz, Kerzion, ASM, Strejou Glaz, etc.) et d'autres intervenants extérieures parfois professionnels.

Il faut souligner également le soutien financier de l'office de tourisme présent par ailleurs sur site lors de cette journée. Ce soutien de l'office de tourisme est à mettre en rapprochement en lien avec l'exposition Natura (page 54) et de mettre en valeur le patrimoine naturel du territoire. Elle soutient la volonté de la mairie de faire du Curnic un pôle d'intérêt communautaire pour cette thématique.

Animations nature

Au cours de la journée, plusieurs animations nature étaient prévues dont trois temps proposés par Nicolas LONCLE. La sortie prévue au petit matin a été annulée car trop peu d'inscrits et des prévisions météorologiques mauvaises. Sur les trois créneaux horaires prévus, deux animations ont effectivement eu lieu avec des petits groupes (6 et 2 personnes).

Par ailleurs, Nicolas a déambulé le long de la digue en tenue de garde du littoral et n'a pas hésité à dresser quelques procès verbaux ! Il s'agissait en fait de rentrer au hasard au contact de visiteurs et pour un motif loufoque, de leur **dresser un faux procès verbal**³ qui consistait en fait à répondre à une question nature souvent teintée d'humour, et en cas de mauvaise réponse, de se voir attribuer un gage (le gage était pour l'animateur en cas de bonne réponse). Il y avait plusieurs catégories : *Mettez-y de l'ordre, En breton, Cherchez l'intrus, Charade, Devinette, Un peu d'histoire* (Figure 33).



n° 00072
n° 00072

Mettez y de l'ordre !

Classez ces crottes de l'odeur la plus désagréable à la plus agréable

- La crotte de renard
- La crotte de lapin
- La crotte de loutre

Réponse :

La crotte de renard
 - La crotte de loutre
 - La crotte de lapin

La crotte de lapin n'a pas vraiment d'odeur. Celle de la loutre n'est pas désagréable, une petite odeur de poisson et parfois de miel ! Celle du renard sent vraiment très mauvais ! On peut en déduire que le lapin n'utilise pas ou peu ces crottes pour communiquer, alors que les deux autres espèces échangent des informations entre individus en laissant leurs crottes à des endroits précis : on peut dire qu'ils crotte-muniquent !



n° 00058
n° 00058

Un peu d'histoire

En quelle année l'opération Natura 2000 a-t-elle été lancée à Guissény ?

- 1995
- 1997
- 1999
- 2002

Réponse :

En 1999

Le site Natura 2000 de Guissény géré par la mairie est l'un des premiers sites à avoir été engagé en Bretagne dans la démarche.





n° 00045
n° 00045

Divin divin'ta un divinadenn ! Devinette !

Que signifie « orchidée » ?

- qui à la forme de vésicule
- qui à la forme de testicule
- qui à la forme de libellule

Réponse :

Qui à la forme de testicule

Qui simplement, « petit testicule ». En fait, cela fait référence au tubercule double de la plante qui rappelle la forme de testicules. Du coup, autrefois on pensait que la plante était aphrodisiaque, et dans certaines régions du monde on continue de le penser pouvant causer du tort à la survie de certaines espèces. Un peu comme les comas de rhinocéros... les hommes sont parfois couillon !

Extrait du livre *Les Orchidées*, Éditions Brocéliande



Figure 33. Quelques exemples de papillons volants (PV) : question au recto (à gauche) et réponse au verso (à droite)

Il s'agissait bien d'un prétexte pour verbaliser, c'est à dire entrer en conversation. La démarche a été plutôt bien reçue même si elle a pu surprendre quelques personnes au premier abord (qui ont vraiment cru qu'ils avaient commis une faute!). L'idée était un peu de détourner le côté un peu « ingrat » du métier qui implique de veiller aux respects des règles et de parfois devoir faire un rappel à la loi...

Il s'agissait également de disposer de questions-jeu pouvant être mobilisée au cours des autres animations

³ Nicolas LONCLE n'est pas assermenté.

nature. Le numéro sur le talon a été ajouté dans l'idée de faire une tombola à l'issue d'une journée festive de *verbalisation* (non mis en place durant cette édition).

Bilan de la première édition

La journée s'est avérée être un succès pour une première. La fréquentation est estimée à environ 700 personnes principalement l'après-midi. Le beau temps (qui a chassé le crachin de la matinée), la gratuité de l'événement, la période estivale,... sont des facteurs expliquant cette bonne fréquentation. De notre point de vue, nous souhaitons souligner plusieurs points qui nous semblent avoir favorisés ces publics nombreux et variés :

- **une volonté d'associer les acteurs et partenaires du territoire** (collectivités, associations, habitants)
- **une volonté de s'adresser tant aux locaux qu'aux touristes et aux publics de tous âges.**
- **une découverte renouvelée d'un lieu commun par une accessibilité différente** (piétonne)
- **la pertinence d'une approche ouverte sur la « nature et culture », susceptible de toucher un public large.** À notre avis, une fête estampillée uniquement « nature » n'aurait peut-être pas attirée autant de monde. Au même titre, qu'il s'agisse d'une journée de la « digue » plutôt que de « l'étang » ou « du marais », ne nous paraît pas un détail non plus. Mettre en avant cet ouvrage humain, nous semble assez bien correspondre à l'esprit des habitants de ce territoire, attachés à ce façonnage du paysage par les humains. Outre l'attachement à l'ouvrage en lui-même, **la digue symbolise un milieu, le polder, que l'on peut qualifier d'anthropique.** Même si l'on peut voir à l'origine de sa création une volonté de dominer les éléments, la destruction du premier ouvrage avait forcément amener les initiateurs à un peu plus d'humilité en construisant cette seconde digue plus en retrait et mieux abritée. Aujourd'hui, il se dégage une impression du marais du Curnic plutôt de douceur et d'apaisement.

Au travers de ces différentes remarques,, nous soulignerons que Céline SORIN en ayant l'idée de cet événement a plutôt bien ressenti l'esprit que la mairie en tant que responsable ces espaces, essaye mettre en pratique au travers de la gestion et de la vulgarisation du site.

Sorties natures

Journée mondiale des zones humides

Pas d'animation organisée en 2017.

Fête de la nature

Pas d'animation organisée en 2017.

Animations estivales

Des animations nature ont été conduites sur le site Natura 2000, les terrains du Conservatoire du Littoral, au bourg de Guissény et sur le site de Saint-Gildas. Les publics visés sont les habitants et les touristes également en saison estivale. Dix animations ont été proposées dont trois annulées faute d'inscrit suffisant et de conditions météorologiques défavorables. **La fréquentation des animations est sensiblement la même qu'en 2016.** 117 participants pour 7 animations, soit une moyenne de 16 personnes ; le nombre de participants varie de 1 à 29. La « découverte de l'estran » demeure l'animation qui attire le plus. (29 personnes), les animations « jeux buissonniers » sont par contre nettement en baisse (seulement une personne en août).

Du point de vue **communication**, il n'y a pas eu de livret dédié aux animations nature mais une place de choix dans le livret estival (cf. page 53). Par ailleurs, des **banderoles animation nature** réutilisables ont été réalisées pour l'affichage estival.

Ces animations ne sont pas financées par l'animation Natura 2000 (fonds Etat/FEADER), mais elle contribue à sensibiliser les habitants à la diversité et la sensibilité des habitats présents et de faire connaître les actions menées grâce à Natura 2000.

Animation lors du festival Kerzion

A l'occasion du festival Ker-Zion, Nicolas a assuré de nouveau un « stand » Natura 2000. L'animation a sensiblement évoluée par rapport aux années précédentes. Nicolas a proposé une approche centrée en partie

sur les bricolages nature. Des branches de saule et de noisetier, du lierre ont ainsi permis de réaliser des pipoirs pour les enfants. Les adultes étaient mis au défi de réussir à siffler avec une littorine (comme on le fait avec une noisette). Situé initialement, en haut de cale, Nicolas s'est repositionné en cours de festival dans le passage entre le site de festival et le port du Curnic, ce qui a permis de capter plus de personnes, et de faire admirer à quelques uns des pieds de Spiranthe d'automne fraîchement fleuris.

Les **chardons bleus** présents sur les dunes n'ont pas été piquetés par Nicolas LONCLE mais par un agent du service technique. Plusieurs petits pieds ont été oubliés avant que la fauche n'intervienne. Les pieds les plus visibles protégés de la fauche se situaient à l'arrière des grilles d'enceinte ; il n'y a donc pas eu besoin de mise en défens ni d'affichage de petits panneaux présentaient des anecdotes sur l'espèce, sur les protections en vigueur sur le site, etc. (cf. Bilans d'activités précédents). Après le festival, ces chardons ont malheureusement été retrouvés coupés. Une destruction intentionnelle n'est pas à exclure ; si tel est le cas, elle est évidemment indépendante des organisateurs. Ce constat laisse un sentiment un peu amer après quatre années successives de mise en défens efficace.



Figure 34. Chardons bleus préservés avant le festival (à gauche entourés) et coupés après le festival (à droite)

V.2.c Maison de la digue : vers une étude de faisabilité et de programmation

L'aménagement de la Maison de la digue en centre d'accueil et d'interprétation nature est en suspens depuis près de 10 ans.

La mairie souhaite faire du Curnic un pôle nature et culture au travers de plusieurs équipements publics existants : le camping municipal, le centre nautique /Kurnig Kafé et la Maison de la digue (propriété du Conservatoire du Littoral).

Ainsi, une consultation publique a été lancée en automne pour réaliser une étude de faisabilité et de programmation sur ces trois équipements. Cette consultation s'est avérée infructueuse. La volonté politique d'une approche globale en intégrant dans une même étude les trois équipements de nature différente, semble s'être heurté à la difficulté de monter des équipes projets en adéquation. Cette complexité a conduit à relancer la consultation fin 2017 sous deux marchés distincts : une étude pour la Maison de la digue et une autre pour le camping.

En 2018, une étude devrait donc être lancée pour définir l'organisation, le fonctionnement, la muséographie et les messages dont la Maison de la digue sera le média.

V.3 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site et réseaux connexes

V.3.a Réseau Natura 2000 et autres réseaux

Le chargé de mission a participé aux journées de réseau Natura 2000 organisées par la DREAL Bretagne, ainsi qu'à une journée de la table ronde des Aires Marines Protégées. Il a également assisté au forum des gestionnaires d'espaces naturels de Bretagne et au forum des gestionnaires d'espaces naturels du Finistère.

V.3.b Association des chargé(e)s de mission Natura 2000 de Bretagne

En tant que membre du conseil d'administration, Nicolas LONCLE a participé à l'activité de l'association des chargé(e)s de mission Natura 2000 de Bretagne : échanges sur problématiques du réseau, recherches d'outils, participation à des réunions. Sa principale contribution pour 2017 est présentée au point suivant.

V.3.c Représentation de l'association à l'Association des Gestionnaires d'espaces naturels Bretons

L'association des chargés de mission Natura 2000 (ACM N2000) fait partie des associations fondatrices de l'Association des Gestionnaires d'Espaces Naturels Bretons (AGENB). Nicolas LONCLE a représenté l'ACM N2000 aux conseils d'administration de l'association, mais n'a pu être présent lors de l'assemblé plénière du réseau des gestionnaires. Le travail de l'AGENB doit bénéficier à l'ensemble des gestionnaires bretons et sera peut-être amenée à animer le réseau Natura 2000. L'AGENB doit participer en s'appuyant sur les membres du forum des gestionnaires bretons à favoriser la mutualisation des connaissances, du matériel de gestion, etc. ; à définir des stratégies et à conduire des projets multisites d'importance régionale ; à animer les réseaux, etc.

VI Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site

VI.1 Plan algues vertes des bassins versants du Quilimadec et de l'Alanan

Le nouveau plan de lutte contre les algues vertes n'a pas été officiellement signé en 2017. Nicolas LONCLE a représenté la mairie lors de la réunion de la commission. Un résumé des conclusions des études environnementales liées au roulage de la machine d'AGRIVAL a été reporté aux membres de la commission.

Le projet d'étude sur le renforcement du phénomène de dénitrification par la roselière du Cleger (cf. bilan d'activités 2016) a été actée mais n'a pas pour le moment été amorcé.

Par ailleurs, le ramassage des algues vertes a mobilisé du temps dans le cadre du ramassage en mer à des fins de valorisation par l'entreprise AGRIVAL (cf. III.4.c, page 37).

VI.2 Autre : atteintes environnementales et police de l'environnement

VI.2.a Atteintes et dérangement dans le périmètre du site

Dépôts de déchets agricoles et brûlages

Il n'a pas été constaté de nouveaux dépôts en bas de falaise morte (cf. bilan d'activités 2016). Ce terrain devrait être vendu au Conservatoire du littoral, il sera alors possible d'envisager un nettoyage, au frais malheureusement de la collectivité.

Autres dépôts illégaux

Des dépôts agricoles et domestiques, de déchets verts et ménagers, de taille moindre sont constatés de ça et là sur le secteur de Prad Ledan est particulièrement concerné notamment sur les dunes.

Circulation sur milieux sensibles avec engins motorisés

Un dérouillage de soc a été constaté en mai 2017 sur la plage de la Croix (), pratique constatée en 2015 et 2016 au Vougo. Il faut noter que la marque de ce passage est restée visible pendant plusieurs semaines (couleur du sable différente). L'hydrodynamisme étant peu fort en fond de baie, le milieu est également plus stable. On peut s'interroger sur l'effet d'une telle pratique, certes très ponctuelle, sur la faune benthique.



Figure 35. Traces de dérouillage de socs sur la plage de la Croix (Photo : Stéphane MICHEL)

Les auteurs sont probablement conscients de l'illégalité de la circulation, qui semble s'être déroulée au petit matin en *catimini*. Demeure une interrogation : n'y a-t-il qu'un caractère utile dans cette pratique et/ou une sorte de pied de nez ?

Chiens et chevaux sur l'estran

Régulièrement, des chiens ne sont pas tenus en laisse et causent des dérangements pour les oiseaux notamment sur l'estran ; ce dérangement n'est pas quantifié. Un dialogue de sensibilisation est parfois mené lorsque l'occasion se présente, les personnes sont plus ou moins réceptives,... Des cavaliers fréquentent régulièrement l'estran.



Figure 36. Cheval dans l'eau en milieu d'après-midi à 15h00 le 21 juin 2017 (photo : Bernard DAUZOUT)

Pour des raisons sanitaires, les plages sont interdits à ces animaux et il paraît assez incroyable d'observer en période d'affluence des propriétaires se baignant avec leurs chevaux en milieu d'après-midi, tel que signalé par un habitant (Figure 36) !

En juin 2017, un arrêté municipal réglementant l'accès aux plages a été pris pour la saison estivale. Il a été fait le choix de ne pas strictement interdire l'accès aux animaux en permettant l'accès avant 10h00 et après 20h00 mais en veillant à évacuer tout excrément. Des éléments de protection des espaces et des espèces ont été intégrés dans l'arrêté (Annexe XI).

VI.2.b Atteintes environnementales en périphérie du site

Remblais sur zones humides

Il n'y a pas eu en 2017 de constat de remblai sur zones humides.

Pollutions d'origine agricole

Des signalements de pollution émanant d'installations agricoles ont été faites auprès de la mairie ou constaté par les agents : débordement d'une fosse à lisier, fossés régulièrement souillés par des matières organiques (aliments), dépôts et brûlages de bâches plastiques. Un rappel des réglementations est généralement fait.

Ces comportements d'une minorité d'exploitants nuisent cependant à l'image de l'ensemble de la profession et peuvent localement avoir un impact non négligeable sur la qualité des eaux notamment.

Pollution au lisier sur l'Alanan

Une nouvelle pollution importante au lisier s'est produite sur l'Alanan au lieu-dit Kroaz Prenn. Face à la répétition de ces pollutions, la mairie a fortement exprimé son agacement aux services de l'État. Une visite de l'installation classée a rapidement eu lieu et un arrêté de mise en demeure.

La mairie regrette cependant qu'aucune information ne lui soit communiquée par les services de l'Etat à la suite pour savoir si les mesures ont effectivement été mises en place.

Brûlage de déchets

Aucun dossier de brûlage de déchets en 2017. Cependant, des fumées noires suspectes ont été observées au moins à une reprise sans que la source ait été identifiée.

Autres pollutions

Dépôts de produits toxiques

Pas de dépôt de produit n'a été constaté en 2017.

VI.2.c Lutte contre le Frelon asiatique

Le frelon asiatique est une espèce invasive qui a colonisé très rapidement la France en moins d'une dizaine d'années. La progression de sa présence sur le Finistère a été très impressionnante au cours des deux dernières années. C'est le cas également à Guissény : un nid signalé et détruit en 2014 et 2015 ; 20 nids détruits en 2016 et plus de 40 nids détruits et/ou localisés en 2017 ! Cette évolution exponentielle est assez typique de certaines espèces invasives mais en 2017, l'espèce semble marquer le pas et atteint une sorte de palier. Guissény est avec Lesneven, la commune de la CLCL où le plus grand nombre de nids ont été détectés.

Suivant les recommandations du MNHN, la mairie n'a pas incité au piégeage. Peu d'éléments permettent scientifiquement d'affirmer que le piégeage ait un effet quelconque sur la limitation d'espèces. Le piégeage de printemps pourrait même être contre-productif en empêchant les affrontements à mort entre reines (<http://frelonasiatique.mnhn.fr/lutte/>). Par ailleurs, il est constaté dans la plupart des pièges, de nombreuses autres espèces d'insectes piégées. Le muséum recommande de ne piéger qu'à proximité des ruchers attaqués. Nicolas LONCLE est un peu isolé par rapport aux recommandations sur le piégeage. Emprunts d'une volonté d'agir, il n'est pas toujours évident de convaincre certaines personnes, même avec des arguments scientifiques sur l'inefficacité (au mieux) du piégeage pour limiter l'exposition, voire sur son caractère contre-productif ou dommageables pour d'autres espèces (au pire).

Afin de documenter la colonisation de l'espèce sur la commune, une cartographie précise a été réalisée pour 2017 et les années précédentes ont également été localisées (Figure 37).

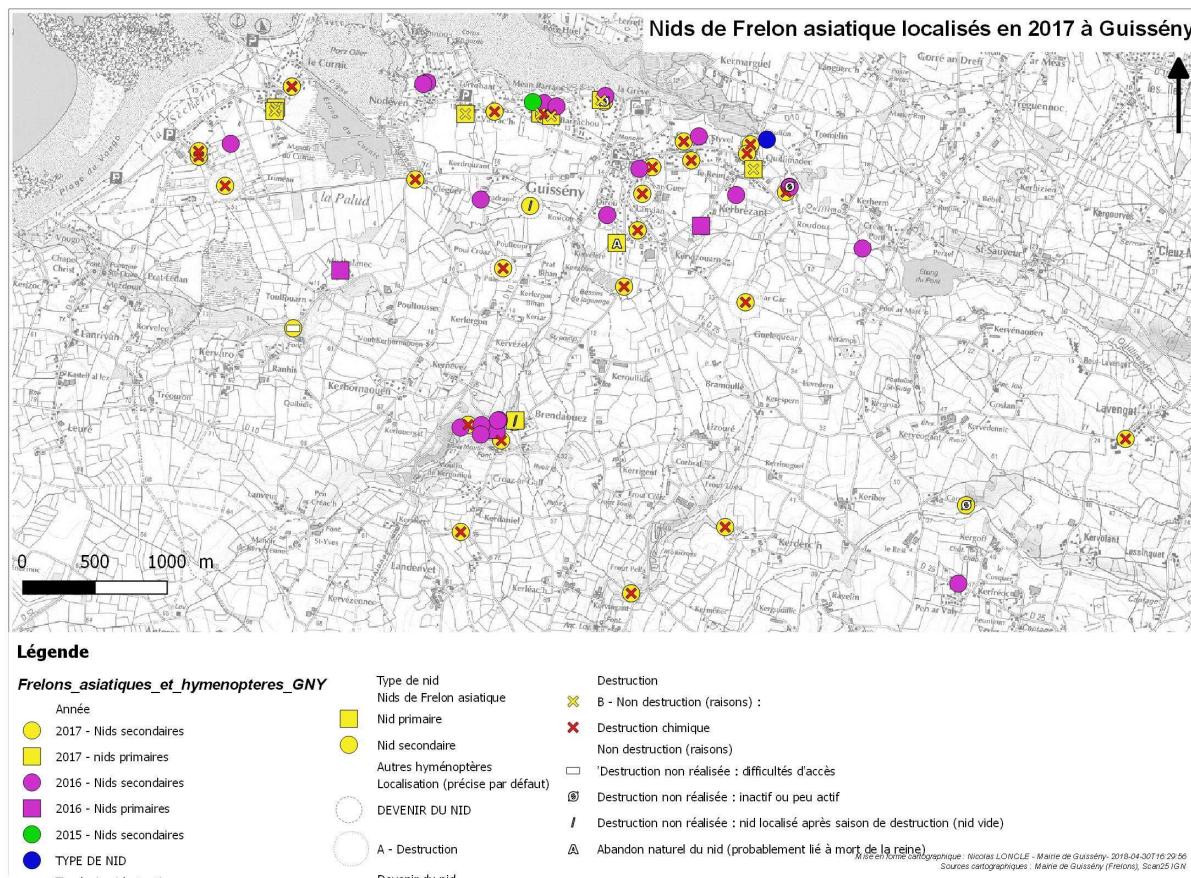


Figure 37. Localisation des nids détectés de frelons asiatiques de 2014 à 2017 ; devenir des nids 2017.

VII Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

VII.1 Organisation de la gouvernance du site

VII.1.a Organisation de réunion(s) du comité de pilotage

Il n'y a pas eu de comité de pilotage en 2017.

VII.1.b Animation de groupes de travail

Il y a eu deux réunions d'un groupe de travail constitué pour l'évaluation du document d'objectifs (cf. VII.3 page 65).

VII.1.c Réunions ou rencontres avec les services de l'État et le CEL

En plus du COPIL, des réunions avec les services de l'État et le Conservatoire du littoral () ponctuent l'année pour traiter généralement des dossiers précis. Les services de la DDTM/DML ont été rencontré pour des questions liées à la continuité écologique au niveau de l'écluse de la digue du Curnic (cf. page 20).

Action foncière renforcée

Depuis trois ans, le Conservatoire du Littoral mène une action foncière renforcée sur des bassins versants algues vertes et notamment sur le secteur de Guissény (au sein du périmètre d'intervention) et particulièrement sur Plouguerneau dans le prolongement du site de Guissény jusque Kerizoc, dans la zone de préemption du Conseil départemental. C'est à dire que le CEL démarche de façon systématique les propriétaires de terrains (non bâtis) dans les zones concernées pour leur proposer l'achat. Nicolas LONCLE accompagne le CEL pour cette action grâce à sa connaissance du terrain pour l'identification des usagers, d'enjeux naturalistes ; il assure l'intermédiaire entre les CEL entre les particuliers qui souhaitent vendre (on ne pas vendre) ou mieux comprendre les possibilités d'usages une fois le CEL propriétaire.

Acquisitions 2017

En 2017, une parcelle a été acquise à Guissény (1,005 ha pour un total de 2 512,50 €) et 22 parcelles à Plouguerneau (5,5960 ha⁴ pour un total de 19 306,49 €) (cf. Figure 38, page 64).

Projet de périmètre d'intervention sur le secteur du Couffon

Le Conservatoire du Littoral a sollicité les communes de Guissény et Kerlouan pour la création d'un périmètre d'intervention sur le secteur du Couffon. La mairie de Guissény a proposé quelques modifications au périmètre proposé par le CEL. Nicolas a pu apporter quelques précisions pour un usager actuel du périmètre sur les conséquences que pourrait avoir un achat par le CEL des terrains exploités. Le projet semblait fin 2017 avoir peu avancé et peu de retours du côté Kerlouan.

Visites du personnel de du Conservatoire du littoral

Plusieurs réunions et visites de terrain ont eu lieu avec la référente du site, Isabelle GAY ainsi qu'une visite de Gwenal HERVOUET déjà mentionnée.

Date	période	Thème	Personnes présentes	Organisateur(s)	Lieu
mar. 5 janv.	Matin	Action foncière	PRIGENT Maïna	CEL / Mairie	GUISSENY
mer. 6 avr.	Matin	Action foncière	PRIGENT Maïna / COUESNON Oriane	CEL / Mairie	GUISSENY
jeu. 26 mai	Journée entière	Stage Gardes du littoral	gardes du littoral	CEL	BELLE-ILE
ven. 27 mai	Journée entière	Stage Gardes du littoral	gardes du littoral	CEL	BELLE-ILE
mar. 18 oct.	Matin	Projets travaux et gestion	GAY Isabelle et MOTHAY Nicolas	CEL	GUISSENY
lun. 14 nov.	Après-midi	Visite directrice du CEL	GAUTIER Odile, OLLIVRY Didier, CHAPELLE Jocelyne	CEL / Mairie	GUISSENY
mar. 29 nov.	Matin	Évaluation patrimoniale sites 29N	Référents et gestionnaires sites CEL	CEL	CLEDER

Tableau 9. Rencontres avec le Conservatoire du Littoral en 2017

⁴ Erratum : dans le bilan d'activités 2016, a été écrit que le CEL avait acquis 50,0086 ha. Le chiffre correct était 5,0086 ha.

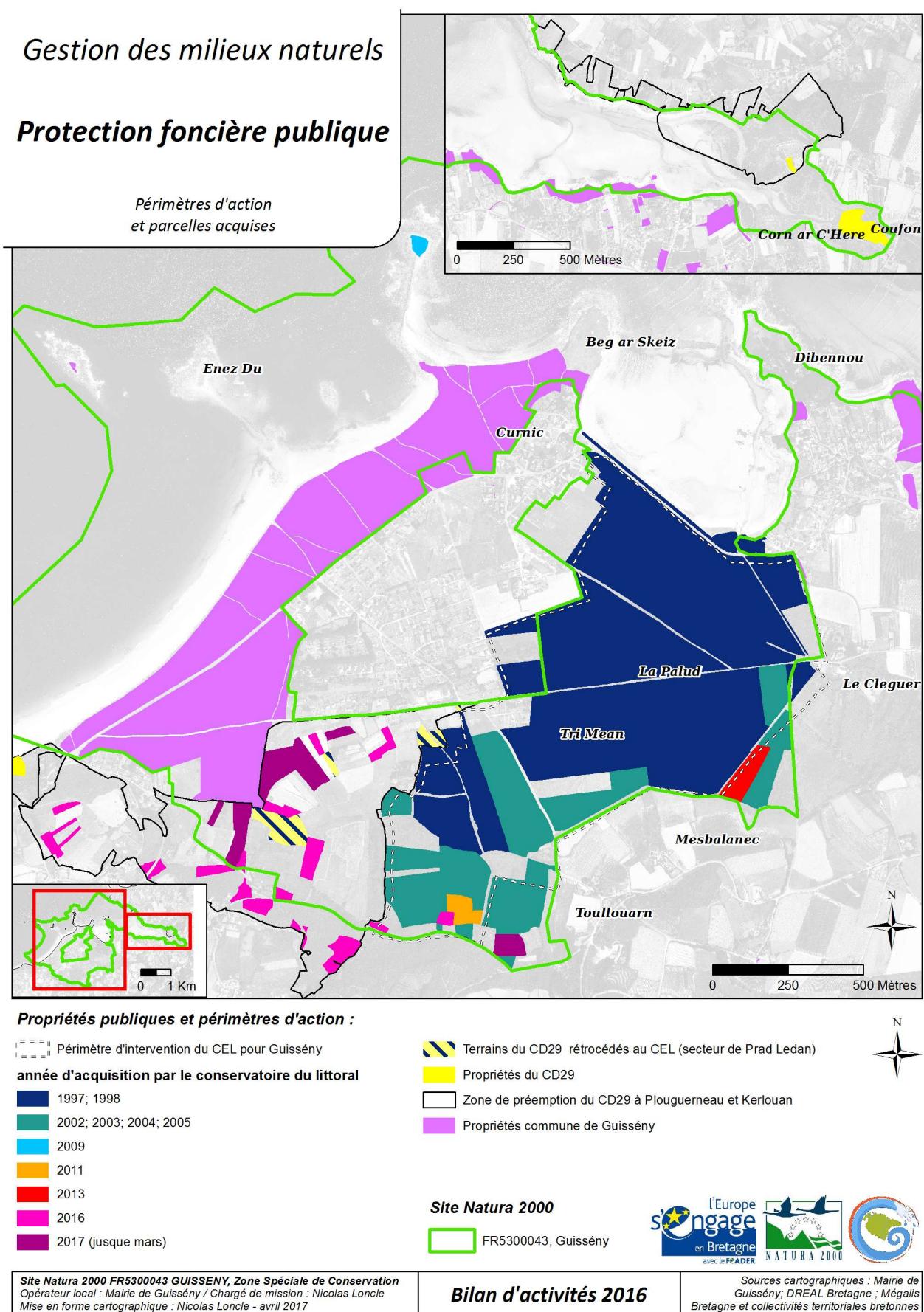


Figure 38 : Etat des lieux des acquisitions foncières dans et en périphérie du site

VII.1.d Visite du directeur du service SPN de la DREAL

Michel BACLE, avant de partir en retraite, a visité quelques sites qu'il n'avait pas eu l'occasion de découvrir, dont le site de Guissény. Il était accompagné de Michel LEDARD et de Stéphanie JOUVIN. La mairie était représenté par Raphaël RAPIN et l'adjoint à la dynamique locale, Jakez LE BORGNE. Nicolas LONCLE en congé n'a pu être présent. Nous signalerons pour l'anecdote que Michel BACLE aura l'opportunité de prendre le volant de la machine à algues vertes d'AGRIVAL !

VII.1.e Visite du Conseil régional : candidature au classement en ERB

Florian LEBEAU, chef du service Patrimoine naturel et biodiversité et David GOBIN, chargé des Parcs naturels régionaux et des Réserves naturelles régionales sont venus à Guissény le 1^{er} juin pour découvrir ce site qu'ils ne connaissaient pas et pour rencontrer les élus ainsi que le chargé de mission.

Leur visite fait suite à une sollicitation de la mairie qui souhaiterait candidater au classement en Espace remarquable de Bretagne (Réserve naturelle régionale). La mairie avait contacté pour la première fois le conseil régional courant septembre 2016. Pour préparer la visite, Nicolas a préparé un document de synthèse sur le site, ses particularités, ses intérêts naturalistes, sa représentativité et sa responsabilité régionale en terme de conservation.

Florian LEBEAU et David GOBIN ont présenté l'outil RNR et également les suites qui sont envisagées par la Région pour l'extension du réseau (9 réserves existantes jusqu'à présent). Lors de cette rencontre, il n'y avait rien de déterminé mais un appel à projet/manifestation d'intérêt était envisagé pour solliciter les territoires volontaires pour cette démarche de classement. Leur visite à Guissény s'inscrit dans une volonté de connaissance de territoires potentiellement candidats mais ne prévaut en rien d'une suite favorable pour le site de Guissény.

VII.1.f Rencontres et rendez-vous divers

De nombreux rendez-vous, rencontres, réunion diverses jalonnent la semaine du chargé de mission. Elles varient en temps et en formalité : des entrevues en mairie de quelques minutes avec un particulier, une association organisant une manifestation sur le site, etc. ; des visites de sites avec des scientifiques et naturalistes ; des journées entières de formations et de rendez-vous ; des animations. Seules les animations et les réunions et journées de formation sont détaillées dans ce bilan. Le suivi des rencontres tel qu'il était mené jusque 2014 n'a pas été reconduit car trop chronophage.

VII.2 Gestion administrative et financière

Sans tenir compte du travail administratif que nécessitent les contrats Natura 2000 et les MAEC (déjà évoqués précédemment), il reste un travail important de gestion administrative et financière. Il s'agit :

- des montages administratifs et financiers pour l'animation du site (échanges avec la DREAL, etc.)
- de l'élaboration et du suivi des budgets,
- du suivi des activités d'animation
- du suivi du temps de travail

VII.3 Évaluation et mise à jour du Docob

Le site de Guissény a été retenu avec les marais de vilaine pour expérimenter une méthode d'évaluation du DOCOB, en bénéficiant notamment d'un accompagnement par le CEREMA.

Ce travail a représenté plus d'une centaine d'heures en 2017 (en incluant les temps de déplacement) et s'est répartie de trois façons :

- travail individuel du chargé de mission pour avancer sur des points particuliers (état d'avancement, arbre des objectifs, comptes-rendus de réunion GT etc., reformulation, etc.)
- des réunions de travail du groupe régional, afin de confronter l'avancée des tâches
- deux réunions d'un groupe de travail spécifique dédié à l'évaluation du DOCOB

Ce travail n'est pas développé dans ce bilan d'activités car le travail d'évaluation fera l'objet d'un rapport à part entière.

Nous signalerons juste ici le caractère extrêmement intéressant de ce travail et l'intérêt manifesté par les participants du groupe de travail. Malheureusement, il est difficile de dégager du temps pour avancer sur ce travail d'évaluation pris au quotidien dans les différents tâches liées ou non à l'animation du site. En 2018, nous essaierons d'associer le groupe de travail à d'autres études relevant un caractère pratique (ensablement des clapets, étude Maison de la digue). S'il ne faut pas enchaîner trop rapidement sur la révision et bien mener à terme la phase d'évaluation, nous avons ressenti également que les participants étant en attente de préparer les futures actions.

VII.4 Élaboration de la charte

Aucun travail relatif à la charte Natura 2000 n'a été mené.

VIII Synthèse

Au niveau gestion, l'année 2017 a été marquée par assez peu de travaux. Les quatre contrats Natura 2000 d'entretien par pâturage sont cependant en cours ainsi que les MAEC engagées en 2015. L'entretien de certains milieux se poursuit donc sous des modalités qui ont fait leur preuve tant en terme de résultats que de gouvernance. Plusieurs projets de restauration ou d'entretien de milieux ont été initiés, notamment pour la gestion hydraulique et la tourbière d'An Isquin mais n'ont pu être finalisés faute de temps ou de financement.

Les chantiers de bénévoles ont été moins nombreux qu'en 2017 mais la dynamique est maintenue avec le lycée Saint-François ou encore l'association GPA.

Au niveau études et suivi des espèces des bénévoles de Bretagne Vivante et des salariés du conservatoire botanique national de Brest notamment, en renfort du chargé de mission, ont permis d'actualiser les effectifs de Liparis. La ré-observation de quelques pieds sur les prairies de la Palud, engagées en MAEC, est une bonne nouvelle. Bien que les effectifs totaux comptés ou estimés ne semblent pas tellement supérieurs à 300, la répartition spatiale assez large des stations, la variabilité annuelle, ou la discréption et la difficulté à localiser les pieds suggèrent que la situation du Liparis de Loesel est plutôt favorable sur le site. Il n'y a pas eu par contre de suivi des populations de Damier de la succise et d'Agrion de mercure.

Par ailleurs, la découverte d'une sangsue, certes non indigène mais apparemment très rare, révèle un peu plus l'intérêt des mares du site qu'il conviendrait d'étudier plus en détail.

Concernant la sensibilisation du public, la première édition de la journée de la digue constitue l'événement majeur. Cette mobilisation indique l'action de nouvelles personnes pour la vulgarisation du patrimoine naturel de la commune, de manière différente mais tout de même dans le sillage des associations Guissény Rendez-vous Nature et Nature et biodiversité en Pays Pagan. L'exposition **Naturae** à Meneham aura permis de faire découvrir les sites Natura 2000 du secteur et de communiquer sur Natura 2000 en tant que tel.

Enfin, pour l'animation et la vie du site, l'évaluation du document d'objectifs constitue un temps très important qui permet notamment de relancer une dynamique collective d'échange au travers d'un groupe de travail. La principale difficulté concernant ce travail passionnant demeure de dégager du temps parmi toutes les missions nécessaires à la gestion du site.

Index des figures

Figure 1. Périmètre du site Natura 2000 FR5300043 Guissény et autres périmètres de protection.....	7
Figure 2. Zones sous Contrat Natura 2000 ayant fait l'objet d'au moins une action en 2016.....	15
Figure 3. Détails des actions menées dans le cadre de contrats Natura 2000 en 2016.....	16
Figure 4. Surfaces engagées en MAEC ayant fait l'objet d'une gestion ou désengagées en 2016.....	18
Figure 5. Carte de localisation jointe aux contrats de coupe de saules.....	23
Figure 6. Construction en cours d'un mur maçonné au bout du chemin de Tresseni.....	24
Figure 7. Modes de financement des actions.....	25
Figure 8. Secteur de dune débroussaillé à l'automne par Strejoù Glaz.....	27
Figure 9. Pâtureage hors contrats Natura 2000 et MAEC (en concertation avec l'opérateur).....	29
Figure 10. Pâtureage hors contrats Natura 2000 et MAEC sur terrains privés (sans concertation avec l'opérateur).....	30
Figure 11. Dispersion des boulettes de mazout sur la plage en face d'Enez Du.....	31
Figure 12. Zoom sur une boulette de mazout.....	31
Figure 13. Nettoyage des boulettes d'hydrocarbures : les volontaires à l'action sur la plage de Gwenn Dréz.....	31
Figure 14. Coupe de roseaux sur la Palud au Cleguer pour la journée de la digue (photo Céline SORIN-SUMAK).....	32
Figure 15. Localisation des actions menées dans le cadre de chantiers bénévoles.....	33
Figure 16 : Limitation et suppression d'espèces végétales invasives.....	34
Figure 17. Synthèse des actions de gestion menées en 2016.....	35
Figure 18. Tourbes fossiles dégagées sur la plage de Gwenn Dréz.....	41
Figure 19. Caméra sur le mât (photo : Emmanuel AUGEREAU, UBO).....	41
Figure 20. Base d'enregistrement (photo : Emmanuel AUGEREAU, UBO).....	42
Figure 21. Plan fixe de la caméra (photo : UBO).....	42
Figure 22. Orchis laxiflora blanche (cliché Marie CHEVALIER).....	45
Figure 23. Cadavres de chauve-souris dans lampe de présence (photo Maryvonne COUCHOURON).....	46
Figure 24. Lampe de présence avant restauration (photo Maryvonne COUCHOURON).....	47
Figure 25. Tri des cadavres retrouvés dans la lampe de la chapelle de Brenadouez (photo GMB).....	47
Figure 26. Lampe de présence avant restauration (photo Maryvonne COUCHOURON).....	48
Figure 27. Tri des cadavres de chauve-souris retrouvés dans la lampe (photo GMB).....	48
Figure 28. Détails anatomiques d'un individu d' <i>Hirudo troctina</i> prélevé à Guissény (photo : Frédéric LABAT).....	49
Figure 29. Affiche de l'exposition Natura.....	54
Figure 30. Vue de l'exposition intérieure avec jeux sensoriels (photo OT Côte des légendes).....	54
Figure 31. Panneau extérieur sur la loutre d'Europe.....	54
Figure 32. L'exposition sur les libellules à la maison de la digue.....	55
Figure 33. Quelques exemples de papillons volants (PV) : question au recto (à gauche) et réponse au verso (à droite).....	56
Figure 34. Chardons bleus préservés avant le festival (à gauche entourés) et coupés après le festival (à droite).....	58
Figure 35. Traces de dérouillage de socs sur la plage de la Croix (Photo : Stéphane MICHEL).....	60
Figure 36. Cheval dans l'eau en milieu d'après-midi à 15h00 le 21 juin 2017 (photo : Bernard DAUZOUT).....	61
Figure 37. Localisation des nids détectés de frelons asiatiques de 2014 à 2017 ; devenir des nids 2017.....	62
Figure 38 : Etat des lieux des acquisitions foncières dans et en périphérie du site.....	64

Index des tables

Tableau 1. Liste des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site de Guissény.....	8
Tableau 2. Liste des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site de Guissény	9
Tableau 3. Liste des mesures faisant l'objet de fiches-actions dans le DOCOB.....	10
Tableau 4. Liste des contrats signés de 2003 à 2016.....	12
Tableau 5. Liste des MAEC prévues sur le marais du Curnic.....	17
Tableau 6. Mesures et superficies engagées en MAEC depuis 2015.....	17
Tableau 7. Actions spécifiques dans le cadre de la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral.....	21
Tableau 8. Liste des visites de la digue (suivi, entretien, travaux) en 2017 par N. LONCLE.....	50
Tableau 9. Rencontres avec le Conservatoire du Littoral en 2017.....	63

IX ANNEXES

Annexe I - Revue de presse

Index des articles

Article 1. Lino Florence. Vougot Des centaines de méduses échouées. Le télégramme 12/01/2017.....	70
Article 2. Lino Florence. Le tribunal administratif dit " non " au parc à ormeaux. Le Télégramme. 29/07/2017.....	70
Article 3. Morel Annick . La tourbière du marais du Curnic scrutée à la loupe. Ouest-France 19/01/2017.....	71
Article 4. Lino Florence. Tourbière une cartographie du milieu dressée par quatre étudiantes en BTS. Le télégramme 21/01/17.....	72
Article 5. Morel Annick. Des volontaires nettoient la plage du Vougot. Ouest-France 21-22/01/2017.....	73
Article 6. Lino Florence. Skol-an-Aod vers une expropriation. Le télégramme 29/07/2017.....	74
Article 7. Lino Florence. Natura 2000 Arrachage de radis ravenelle. Le télégramme 06/2017.....	74
Article 8. Morel Annick. Un chantier nature dans le marais du Curnic. Ouest-France 06/2017.....	75
Article 9. Lino Florence. Nature La flore bretonne en danger. Le télégramme 29/06/2017.....	76
Article 10. Morel Annick. A la découverte des espaces naturels protégés. Ouest-France 01/06/2017.....	78

Guissény

Vougot. Des centaines de méduses échouées



Sur les trois kilomètres de la plage du Vougot, des centaines de méduses se sont échouées depuis dimanche.

Depuis dimanche, des promeneurs ont remarqué l'échouage de plusieurs méduses, sur la plage du Vougot. En trois jours, ce sont désormais plusieurs centaines d'entre elles qui sont présentes sur les trois kilomètres de la plage, depuis la cale, à la limite de Plouguerneau. Certaines commencent à être recouvertes par le sable, mais la marée en ramène régulièrement. Seules ou échouées par petits paquets de quatre ou cinq, les plus petites mesurent quatre à cinq centimètres, alors que les plus grosses avoisinent les dix à douze centimètres, sans compter les filaments urticants, qui

mesurent une trentaine de centimètres.

Selon Nicolas Loncle, chargé de mission pour Natura 2000, la météo, le vent et une forte houle pourraient être responsables de ce phénomène. Le 11 novembre, un échouage moins important avait déjà eu lieu sur cette plage. Un usager avait d'ailleurs alerté la population avec une pancarte où il expliquait qu'en cas de piqûre, il fallait se frotter avec du sable et nettoyer à l'eau de mer.

En attendant, les nageurs ont préféré rester sur terre et chercher un autre spot pour leurs baignades quotidiennes.

Article 1. Lino Florence. Vougot Des centaines de méduses échouées. Le télégramme 12/01/2017

Le Télégramme Samedi 29 Juillet 2017

Guissény. Le tribunal administratif dit « non » au parc à ormeaux

Depuis une dizaine d'années, à Guissény, les élus et des habitants, regroupés en association, luttent contre l'installation d'un parc à ormeaux au large d'une de leurs plages. Le 30 juin, le tribunal administratif leur a donné raison en annulant l'arrêté préfectoral de concession attribué à France Hallois. « Aujourd'hui, nous pouvons nous réjouir que notre persévérance et l'action collective (...) aient porté leur fruit : le tribunal nous a en effet donné raison ; il a reconnu que l'évaluation environnementale était insuffisante en soulignant, notamment, l'absence de signalement de maërl et donc l'absence d'évaluation de cet habitat », commente le maire, Raphaël Rapin.

Sensible et primordial

Une décision seulement de forme ? « Nos avocats soulignent que si l'arrêté a bien été annulé au regard de l'irrégularité de la procédure, le tribunal s'est tout de même avancé sur le fond estimant qu' " il n'est pas exclu qu'il (le projet de concession, NDLR) puisse affecter de manière significative le banc de maërl, qui constitue un habitat sensible " ».

« Cet habitat fragile est très important pour la reproduction de nombreuses espèces marines, dont certaines sont des espèces commerciales, et contribue à produire des sédiments favorables au renforcement de la plage et de la dune », rappelle l'élu, taclant au passage ceux qui n'ont vu, dans les opposants au projet, que des « anti, soucieux de défendre avant tout les usages locaux sous couvert de l'intérêt général ». Un traitement pour lui sinon injuste, du moins injustifié. « La mairie, notamment en tant qu'opérateur du site Natura 2000 de Guissény depuis 1999, peut en effet prétendre à une légitimité renforcée tant du point de vue scientifique que de la concertation locale et la recherche de compatibilité des activités avec la préservation des milieux ».

Un savoir-faire à partager ? « Il nous paraît important de tirer des enseignements afin d'éviter que ne se reproduise ce genre de situation ». Pour l'élu, il est nécessaire de revoir la méthode de travail en privilégiant concertation et transparence et que cela soit « inscrit dans le schéma départemental conchylicole ».

Article 2. Lino Florence. Le tribunal administratif dit "non" au parc à ormeaux. Le Télégramme. 29/07/2017

Guissény

La tourbière du marais du Curnic scrutée à la loupe

Des étudiantes en BTS de Suscinio avaient pour mission de repérer les espèces envahissantes. Leur étude permettra de programmer des opérations de débroussaillage.

Fanny, Maëlle, Ennaloël et Clémence sont quatre jeunes étudiantes, en 2^e année de BTSA gestion et protection de la nature, au lycée agricole de Suscinio de Morlaix. Dans le cadre de leur cursus, elles ont répondu à la « commande professionnelle » de Nicolas Loncle, gestionnaire du site Natura 2000 à Guissény.

Leur mission : établir une cartographie de la tourbière, avec ses habitats et ses états de dégradation ; cerner les plantes envahissantes et établir six fiches-actions.

Après un repérage des lieux au début de l'été, depuis la rentrée, elles sont venues une fois par semaine sur le site Natura 2000 pour mener à bien leur tâche. Faisant fi des conditions météo parfois peu engageantes, elles ont ainsi scruté à la loupe ce territoire et débusqué les espèces envahissantes.

Laîche, molénie, saule

L'objectif n'est pas de les éradiquer totalement, mais de les contenir. En effet, laîches, molénies ou autre pousses de saules, visiblement à l'aise dans ce biotope, prolifèrent au détriment des espèces remarquables du site, telles que droséras, liparis de Loesel (petite orchidée) ou succise des prés.

À noter que le site guissénien présente sur un même espace, des tourbières, des prairies humides, des dunes, des plages, la mer, qui abritent une faune et une flore exceptionnelles. Il s'étend sur 600 hectares, au nord-ouest de la commune, du Curnic au Vougot en passant par



Fanny, Maëlle, Ennaloël et Clémence ont étudié la composition de la tourbière pour en déterminer les plantes envahissantes.

la Palud jusqu'à l'anse de Tresseny. « Un territoire unique en Bretagne, présentant une forte densité d'espèces à protéger », précise Nicolas Loncle. Il explique qu'il utilisera les informations des fiches-actions établies par les étudiantes pour programmer des opérations de broyage

ou de débroussaillage, qui seront effectuées par des professionnels ou par des chantiers de jeunes bénévoles.

« Ce projet nous a permis de mettre en œuvre concrètement nos connaissances environnementales. Nous étions guidées dans

notre méthodologie par deux enseignants, mais nous sommes venues seules sur le terrain et nous avons beaucoup apprécié notre travail sur ce site », ajoutaient les jeunes étudiantes. Elles doivent présenter leur travail en fin de semaine à leurs enseignants.

Article 3. Morel Annick . La tourbière du marais du Curnic scrutée à la loupe. Ouest-France 19/01/2017

Tourbière. Une cartographie du milieu dressée par quatre étudiantes en BTS



Fanny, Maëlle, Ennaloël et Clémence ont cartographié la tourbière pour un projet tutoré avec Nicolas Loncle.

Pendant plusieurs mois, quatre étudiantes en deuxième année de BTS en Gestion et production de la nature, à Morlaix, Fanny, Maëlle, Ennaloël et Clémence, sont venues à Guissény. À raison d'une fois par semaine, elles ont cartographié les habitats et l'état de dégradation de ceux-ci sur la tourbière d'An Isquin, à la demande de Nicolas Loncle, chargé de mission pour Natura 2000.

Plantes envahissantes et fiches actions

Minutieusement, les quatre étudiantes ont cerné les plantes envahissantes à l'origine de l'état de dégradation des habitats présents, comme la laîche ou la molinie. Après la cartographie du milieu, elles ont rédigé des fiches actions, avec une présentation, des objectifs à atteindre et une proposition de gestion de la tourbière. « Ceci dans

l'idée de faire des chantiers bénévoles. Chaque espèce a de l'intérêt pour d'autres espèces. L'idée n'est pas de l'éradiquer, mais de la limiter pour ne pas faire trop de dégâts ».

Liparis, droséra ou succise des prés

La tourbière est riche en variétés de plantes, certaines d'entre elles sont rares et protégées, comme le liparis, une petite orchidée, la droséra, reconnaissable à ses feuilles rondes, ou encore la succise des prés, principal habitat du papillon Damier du marais ou des prés. Nicolas Loncle explique : « La tourbière et la prairie autour représentent la zone la plus riche du marais du Curnic, avec une forte diversité et des enjeux forts. Les fiches actions serviront de support pour du fauchage et pour réaliser des devis ».

Article 4. Lino Florence. Tourbière une cartographie du milieu dressée par quatre étudiantes en BTS. Le télégramme 21/01/17

Guissény

Des volontaires nettoient la plage du Vougot



Une quinzaine de bénévoles ont procédé au ramassage des boulettes d'hydrocarbures disséminées sur la plage.

Mardi, la présence de boulettes d'hydrocarbures a été constatée au Curnic. C'est Kerlouan qui a donné l'alerte, après avoir fait le même constat sur ses plages.

Nicolas Loncle, gestionnaire du site Natura 2000, a contacté le Cedre (le centre de recherches sur les pollutions marines, basé à Brest), qui a envoyé deux agents sur place. Ceux-ci ont constaté la présence de boulettes sur l'estran, sur une largeur d'environ trois à quatre mètres, au Curnic et sur la plage du Vougot. Le lendemain, les services de l'Etat (la direction des Territoires et de la Mer, DDTM) ont demandé à la commune d'effectuer un nettoyage des plages.

L'opération a été menée à bien vendredi matin, par quinze bénévoles qui, sous un froid vivifiant et piquant et un soleil magnifique, ont débarrassé la plage de toutes les traces

d'hydrocarbures qu'ils ont pu trouver.

« Il en reste encore certainement car les boulettes engluées dans les algues sont difficiles à voir. Nous en avons ramassé environ 10 litres. Nous en avons également profité pour enlever les plastiques et autres détritus sur l'estran », commente Nicolas Loncle, qui chapeau-tait l'opération.

Kernilis

■ Bibliothèque municipale

Le renouvellement des adhésions est en cours pour les abonnés et les nouvelles inscriptions sont possibles. La cotisation annuelle est de 15 € par an et par famille. Règlement à faire à la mairie ou à la bibliothèque.

Samedi 29 juillet 2017 Le Télégramme

Guissény

Skol-an-Aod. Vers une expropriation

C'est par un long commentaire du maire, Raphaël Rapin, sur l'annulation de l'arrêté préfectoral de concession d'un parc à ormeaux (lire page 11) que s'est ouverte, jeudi, la réunion du conseil municipal. Puis, Bernard Tanguy a présenté le rapport d'activités de la communauté de communes qu'il préside. Différents dossiers ont, ensuite, nourri les débats, à commencer par la décision de déclarer Skol-an-Aod en état d'abandon manifeste et de demander la déclaration d'utilité publique préalable à l'expropriation. L'objectif ? Que la commune acquiert le site afin de le réhabiliter en pôle associatif et culturel. « On ne garderait que le bâtiment le long de la route », a précisé le maire. Soit une surface suffisante pour accueillir : médiathèque, activités périscolaires, ou encore enseignement musical et artistique.

Maison communale. L'acquisition immédiate de Skol-an-Aod n'étant plus d'actualité, le projet de rénovation de la maison communale l'est, lui, à nouveau. Au projet initial se rajoute la création de salles supplémentaires, côté mer. Le tout pour une enveloppe estimée à près de 1,80 M€ HT. La première étape consistera à lancer le marché de maîtrise d'œuvre, la commune comptant ensuite choisir entre trois propositions d'aménagement.

Réseaux. Au chantier d'effacement des réseaux (basse tension et télécommunications) de la route de Brendaouez (26.600 € HT, dont 5.500 € TTC à la charge de la commune), les élus ont décidé de rajouter celui de la route de Kerlouan afin de profiter de l'opportunité de travaux que mènera Enedis sur le réseau 20.000 V. Le coût estimé de ce second chantier, qui comprend aussi l'éclairage public, s'élève à près de 227.000 € HT, dont un peu plus de la moitié serait à la charge de la collectivité.

Activités périscolaires. Compte tenu de la décision des écoles Sainte-Anne de Kerlouan et Sainte-Jeanne d'Arc de revenir à la semaine des quatre jours et, donc, de se retirer des activités périscolaires, l'association Familles Rurales va devoir licencier quatre personnes. Le coût (près de 35.000 €) sera assumé par Kerlouan et la commune : les élus ont voté une subvention exceptionnelle de 21.052,49 €. De plus, une nouvelle convention sera mise en place avec l'école intercommunale du Tréas. « Le 14 septembre, sera présenté le projet Tap à l'école », a précisé Laurence Davoust Lamour, adjointe.



Accessible sans difficultés, insalubre et dangereux, le site de l'ancienne école du Sacré-Cœur, Skol-an-Aod, est en état d'abandon manifeste.

Article 6. Lino Florence. Skol-an-Aod vers une expropriation. Le télégramme 29/07/2017

Guissény

Natura 2000. Arrachage de radis ravenelle



Vendredi, une classe de seconde du lycée Saint-François Notre-Dame de Lesneven, en enseignement d'exploration d'Écologie agronomie territoire et développement durable (EATDD), avec Sylvie Véron, professeur de Sciences et vie de la terre, a réalisé un chantier sur le site de Natura 2000, avec Nicolas Loncle, chargé de mission.

Les élèves, dans le cadre de leur cursus, doivent réaliser une action concrète, laquelle a reçu une subvention de la région, qui a pu financer, entre autres, les déplacements.

Après avoir terminé de ramasser les branchages de saules dans la tourbière où ils avaient travaillé la semaine précédente, Nicolas Loncle n'a pas manqué de susci-

Nicolas Loncle, en compagnie des lycéens de Saint-François, avant l'arrachage des radis ravenelles.

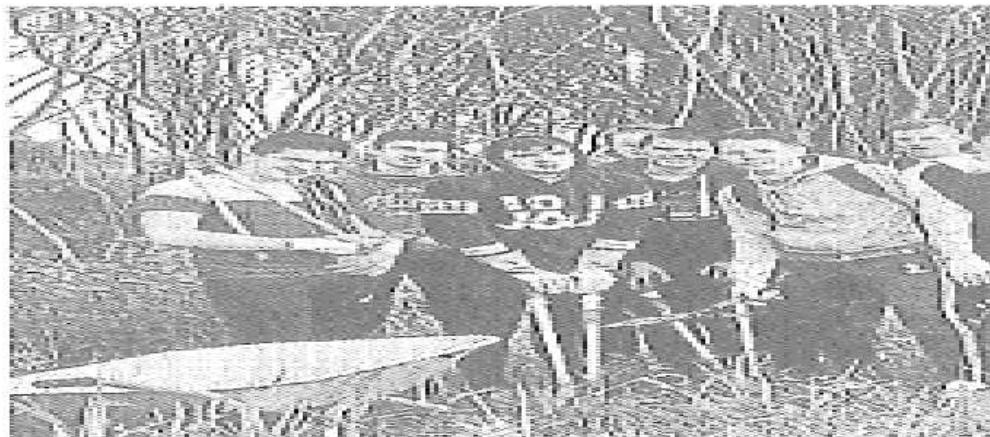
ter l'intérêt des élèves et leur a présenté les différentes orchidées présentes dans le milieu. Cette tâche achevée, les lycéens se sont rendus à Enez Kroazenn, où ils ont arraché le radis ravenelle. Le char-

gé de mission leur a expliqué que cette plante locale se développait rapidement et qu'en réalisant régulièrement son arrachage, il se pouvait que sa progression soit plus contenue.

Article 7. Lino Florence. Natura 2000 Arrachage de radis ravenelle. Le télégramme 06/2017

Guissény

Un chantier nature



Une matinée vivifiante et informative

Vendredi matin, une classe d'élèves de seconde en géologie, agroécologie et développement durable du lycée Saint-François de Guissény ont passé la matinée dans le marais du Curnic. Après avoir étudié les différents systèmes pendant l'année, les élèves ont pu venir réaliser une action de développement durable en saillant une parcelle sur le site Natura 2000. Une opération pilotée par le Conservatoire du littoral et le Conseil départemental du Finistère. Leurs deux enseignants, Morel Annick et Le Gall, ont accompagné les élèves tout au long de la matinée.

Article 8. Morel Annick. *Un chantier nature dans le marais du Curnic. Ouest-France* 06/2017



On en parle

Monica Bellucci à Quiberon !

L'actrice italienne Monica Bellucci sera au cinéma Le Paradis de Quiberon (56) le 13 juillet. Elle y présentera le nouveau film d'Emir Kusturica, « On the Milky Road », dont elle est la tête d'affiche. Elle était déjà venue à Quiberon en décembre 2015. Tél. 02.97.50.17.20.

Bretagne

Assemblée nationale.
Florian Bachelier
élu questeur



Photo Philippe Léonard

Hier, le député breton Florian Bachelier a été élu questeur à l'Assemblée nationale. Député LREM de Rennes-Mordelles, il figure ainsi parmi les trois questeurs de l'Assemblée. Les deux autres sont Lauriane Rossi (LREM) et le député LR « constructif » Thierry Solère. Les questeurs ont en charge la gestion financière, administrative et matérielle de l'Assemblée : gestion du personnel, du parc automobile, des restaurants, des pensions... Après la présidence de l'Assemblée, d'une commission ou d'un groupe parlementaire, le poste de questeur est l'un des plus convoités du Palais-Bourbon.

TGV. La 4G disponible à partir du 13 juillet entre Rennes et Paris

Le 13 juillet prochain, fini les coupures de téléphone pour un passager embarqué dans un TGV reliant Rennes à Paris. En tout cas s'il est abonné Orange. Moyennant un investissement supérieur à 5 M€, et après trois ans de travaux, l'opérateur a installé 59 nouvelles antennes relais sur le parcours de la ligne à grande vitesse (LGV) entre Le Mans et la capitale bretonne, qui sera inaugurée en grande pompe ce week-end. « Nous couvrons en 4G l'ensemble du trajet Paris-Rennes, hormis les zones de tunnel, c'est-à-dire les 20 kilomètres à la sortie de Montparnasse », indique Pierre Jacobs, directeur d'Orange Ouest. Tout en précisant que le groupe de télécoms « est le seul à avoir investi la voie ».

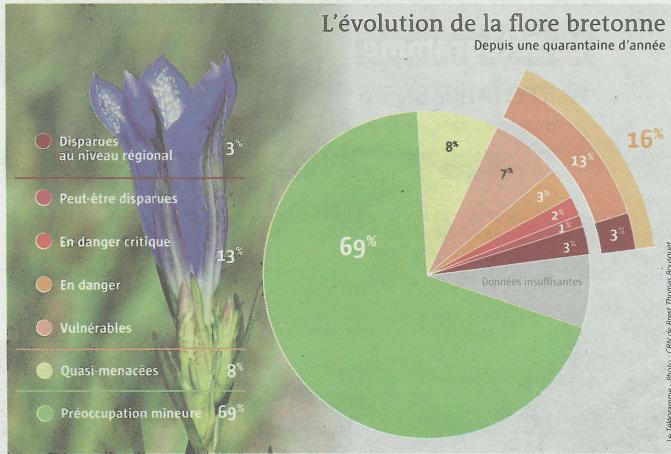
Hillion. Algues vertes : des plages fermées

Le maire d'Hillion (22), Michaël Cosson, a pris, mardi, un arrêté de fermeture sanitaire de plusieurs des plages de sa commune. En cause : l'échouage important d'algues vertes, lesquelles n'ont pas pu être toutes ramassées par les services de l'agglomération. « C'est une mesure préventive », explique l'élu. « Nous les avons fermées rapidement et nous comptons également les rouvrir rapidement dès que tout sera réglé ». Seules les plages sur lesquelles le ramassage des algues vertes n'a pas pu être complètement assuré sont concernées par cet arrêté.

Nature. La flore bretonne en danger

Didier Déniel

En une cinquantaine d'années, 16 % des espèces de la flore bretonne ont disparu ou sont menacées. C'est le constat alarmant de l'étude du Conservatoire botanique de Brest, qui dresse un bilan de santé floristique en Bretagne. Un travail titanique, mené par 250 botanistes professionnels et amateurs.



En 2014, les onze conservatoires botaniques de France recourent pour mission d'établir une liste rouge des espèces floristiques disparues sur leurs territoires. À Brest, le soin d'encadrer ce travail de bénédictin est confié à Emmanuel Quéré, botaniste professionnel. « Le dernier travail de ce type datait de 1987. Il était impérieux de réactualiser nos données. Nous avons travaillé de longs mois avec des professionnels et une armée de 250 botanistes amateurs, qui ont arpenté la campagne et collecté des données ». Ces gens, aux profils très différents (retraités, agriculteurs, enseignants), sont des passionnés qui ne comptent pas leurs heures quand ils scrutent le sol. Comme cette Parisienne qui quitte la capitale chaque week-end pour explorer la campagne bretonne. Une morale que rien n'arrête.

42 plantes disparues 187 menacées

Partout en France, la même méthodologie a été adoptée, les fichiers régionaux étant superposés pour offrir des éléments nationaux objectifs. Des nouvelles données analy-

sées à la lumière des quelque 2 millions d'observations enregistrées dans la base de données du conservatoire de Brest pendant 25 ans. Il existe 2,589 plantes différentes en Bretagne. Mais les botanistes ont passé au crible uniquement celles qui sont propres à la Bretagne, les indigènes, qui sont au nombre de 1,452.

Le constat est assez alarmant. Il en ressort que 42 espèces et 2 sous-espèces ont disparu du sol breton (soit 3 % de la flore), que 46 ont peut-être disparu ou sont en danger critique. Enfin, 132 sont considérées comme en danger ou vulnérables.

Des causes multiples

Il peut s'agir de plantes rares qu'on devine à peine sous la semelle de ses chaussures mais aussi de belles fleurs, comme les tulipes sauvages, disparues de la région. « En Bretagne, la richesse florale est une réalité : les milieux naturels sont extrêmement variés », précise Emmanuel Quéré. Sols acides, landes, tourbières, forêts, bocage mais aussi des terres en bordure de littoral ». Le climat, à mi-chemin entre le nord et le

sud, est aussi gage de diversité des espèces.

À quoi peut-on imputer ces disparitions ? Pour les botanistes, l'agriculture intensive est loin d'être étrangère à cette régression. Selon eux, à partir des années 1970, des espèces qui existaient encore dans les années 1950 et 1960 ont été rayées de la carte. C'est dû à l'évolution des pratiques agricoles, qui privilégiaient les herbicides. « Un tiers des espèces disparues étaient missives : elles avaient un lien avec la moisson. Il ne reste presque plus rien d'elles », se désole Emmanuel Quéré.

Le drainage des zones humides est aussi montré du doigt, ainsi que la construction d'habitations. Plus les zones urbaines et périurbaines se développent, plus la diversité floristique décline. Parfois, c'est tout un équilibre qui est modifié quand une plante disparaît. Comme la gentiane pneumonanthe, de couleur bleue, colonisée par un papillon mais aussi par des insectes pollinisateurs dont le rôle crucial pour la flore n'est plus à démontrer.

Pour autant, il n'est pas trop tard pour faire évoluer les choses favora-

blement. Car pouvoirs publics et collectivités sont de plus en plus conscients de la nécessité de préserver la diversité de ce patrimoine.

« Faire des zones protégées »

« Nous savons que les prairies naturelles ou les zones humides abritent mal d'espèces menacées. Il faut tout mettre en œuvre pour en faire des zones protégées ». À ce titre, le conservatoire de Brest a établi plusieurs stations où des plantes rares sont préservées. « Ces zones sont faciles à gérer. Il suffit de prévenir les propriétaires des terrains. En général, ils se sentent concernés et font tout pour nous faciliter la tâche. Ce qu'on leur demande est simple. Parfois, ça se résume à un coup de volant de tracteur, pour éviter d'écraser la zone ».

Le conservatoire a aussi pour mission de tenter de réintroduire des plantes disparues, dont les graines sont conservées dans des congélateurs. « C'est délicat, mais possible. À condition d'avoir plusieurs souches. Car les plantes, c'est comme les animaux. La consanguinité ne facilite pas les choses ».

Fibre optique. La toile s'étend dans le Finistère

La fibre optique étend peu à peu sa toile en Bretagne et dans le Finistère. Un point d'étape était organisé hier matin à Scaër, où quelques dizaines de familles viennent de se raccorder dans une partie de la commune. D'autres secteurs de ce territoire rural suivront rapidement.

Rappelons que les grandes et moyennes villes bretonnes seront progressivement toutes desservies à l'avenir grâce aux investissements d'opérateurs privés. Mais les collectivités territoriales ont décidé de mettre la main à la pâte pour que les zones moins habitées ne soient pas défavori-

sées. C'est ainsi qu'a été lancé le projet Bretagne très haut débit, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au syndicat mixte Méga-Bretagne.

90 % du territoire

Cette initiative concerne environ 90 % du territoire breton et 60 % de la population. Au fur et à mesure des déploiements, Mégalis livre les éléments opérationnels du réseau au déléguéataire, THD Bretagne (filiale d'Orange), qui les exploite et vend des droits d'utilisation aux FAI, les Fournisseurs d'accès internet. Ce sont ces FAI qui raccordent leurs abon-

nés et offrent à ces derniers des services sur le web.

Sept zones de déploiement

Dans le Finistère, la première tranche de travaux engagés par Mégalis et financés par l'Europe, l'Etat, la Région, les Départements et les communautés de communes ou d'agglomérations concerne près de 18.000 foyers, entreprises et sites publics situés sur sept zones de déploiement : Carhaix (Le Moustoir), Lesneven, Pouldreuzic, Le Drennec-Plabennec, Rosporden, Landivisiau-Bodilis-Plougar-Saint-Derrien-Plou-

gourvest et Scaër ; toutes ouvertes à la commercialisation. 7.500 foyers sur les 18.000 sont déjà raccordables, les autres le seront dans les prochains mois.

Par ailleurs, les études sont lancées sur les 24 zones de déploiement de la deuxième tranche de travaux (2016-2018), qui concerne plus de 56.000 « clients ». Enfin, la phase 2 du projet (2019-2023) fera l'objet d'une programmation, qui devrait être validée par le comité syndical de Mégalis Bretagne d'ici début 2018. L'objectif est que 100 % des Bretons soient concernés avant 2030.

Kerlouan

À la découverte des espaces naturels protégés



Pascal Goulaouic présente l'exposition « Natura », à Meneham.

L'exposition Natura a été inaugurée à Meneham mardi soir. Cette présentation est consacrée aux trois sites naturels estampillés Natura 2000 : le marais du Curnic à Guissény, la tourbière de Langazel entre Ploudaniel et Trémaloézezan, ainsi que la baie de Goulven et les dunes de Kerremma.

« Ces trois sites naturels sont exceptionnels. Il faut les préserver et aussi les faire découvrir », présente Pascal Goulaouic, le vice-président de la communauté en charge du tourisme.

Cette exposition est installée dans les allées du village de Meneham, sous la forme de grands panneaux en toile microperforée, de même que dans la maison de territoire. À l'extérieur, une représentation d'animal ou de plante témoigne de la richesse naturelle de ce territoire sauvage et préservé. À l'intérieur, d'autres panneaux situent ces zones Natura 2000 et expliquent aussi le réseau européen dans son ensemble.

« Des jeux destinés à tous les âges, articulés autour des sens, aideront à la découverte des milieux

naturels les plus proches », ajoute Anthony Isabel, le directeur de l'office de tourisme de la Côte des Légendes.

Cette exposition a été mise en place grâce à un partenariat étroit entre les équipes de la mairie de Guissény, du site des marais de Langazel, de la Maison des dunes de Kerremma.

Jusqu'à la fin du mois d'octobre, à Meneham.

Plounéour-Brignogan Plages

■ Football-club : assemblée générale

Assemblée générale précédée d'une assemblée extraordinaire pour modifications des statuts. Les statuts sont disponibles sur le site www.fccotedeslegendes.fr.

Samedi 10 juin, 17 h, club-house, Kervillo.

Article 10. Morel Annick. A la découverte des espaces naturels protégés. Ouest-France 01/06/2017

Annexe II - Détails des travaux réalisés le long du GR34Évaluation d'incidence pour l'inscription au PDIPR du circuit de Milin Ar raden

Boucle de Milin Ar Raden (Guissény - Plouguerneau)

Inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Évaluation des incidences au titre de Natura 2000

1. Identification du projet

- **Site concerné** : FR5300043 "GUISSENY"
- **Porteur de l'itinéraire** : Maire de Guissény
- **Représenté par** : Raphaël RAPIN, Maire
- **Élaboration évaluation d'incidences** : Nicolas LONCLE, chargé de mission Natura 2000, Mairie de Guissény
- **Objectifs de conservation** du site FR5300043 "GUISSENY" (extraits du DOCOB) :

[...]

2. Cartes spécifiques à joindre au formulaire

Carte à l'échelle 1 : 25 000 :

- **Carte d'ensemble**

Cartes à l'échelle 1 : 12 500 :

- **Tracés des boucles et localisation des aménagements existants**
- **Périmètres de protection**
- **Habitats d'intérêt communautaire**
- **Espèces d'intérêt communautaire**

Détails des circuits en fonction de la nature du sol

Nom du circuit	chemin empierré	chemin sans ou peu de modification de la nature du sol	escalier en pierre	passerelle	platelage	surface bitumée	Total Résultat
Boucle d'An Isquin		638 m			165 m	59 m	862 m
Boucle de Milin ar Raden	3 031 m	4 118 m	1 m	11 m	13 m	2 080 m	9 254 m
Total Résultat	3 031 m	4 756 m	1 m	11 m	178 m	2 139 m	10 116 m

3. évaluation des incidences Natura 2000 : 1er niveau

3.1 Utilisation d'un chemin existant sans aménagement

cf. formulaire papier

Les cheminements sont déjà existants, les aménagements ont été réalisés au cours des dix dernières années. Le platelage permettant la découverte de la tourbière d'An Isquin a été réalisé en 2009 dans le cadre d'un Contrat Nature (Région Bretagne) porté par la mairie, opérateur du site Natura 2000. La boucle de Milin Ar Raden suit en grande partie, le circuit de découverte du site Natura 2000 de Guissény. Ce circuit d'interprétation présente 9 bornes d'information très intégrées (bornes inox fixées au sol) sur les richesses et la sensibilité du site. Un dépliant complète l'interprétation du site Natura 2000.

La création du circuit de découverte du site Natura 2000 a été réalisé dans le cadre de l'animation du DOCOB. Il vise à :

- **sensibiliser le public** aux richesses naturalistes et à la sensibilité des espèces et des milieux (objectif opérationnel E1)
- **ouvrir le site au public** (terrains du Conservatoire du Littoral)
- **maîtriser la fréquentation en l'organisant (objectif opérationnel E2)**

3.2 Cheminement nécessitant des travaux d'ouverture et/ou d'aménagement

cf. formulaire papier

4. Descriptif des travaux d'ouverture et/ou aménagements

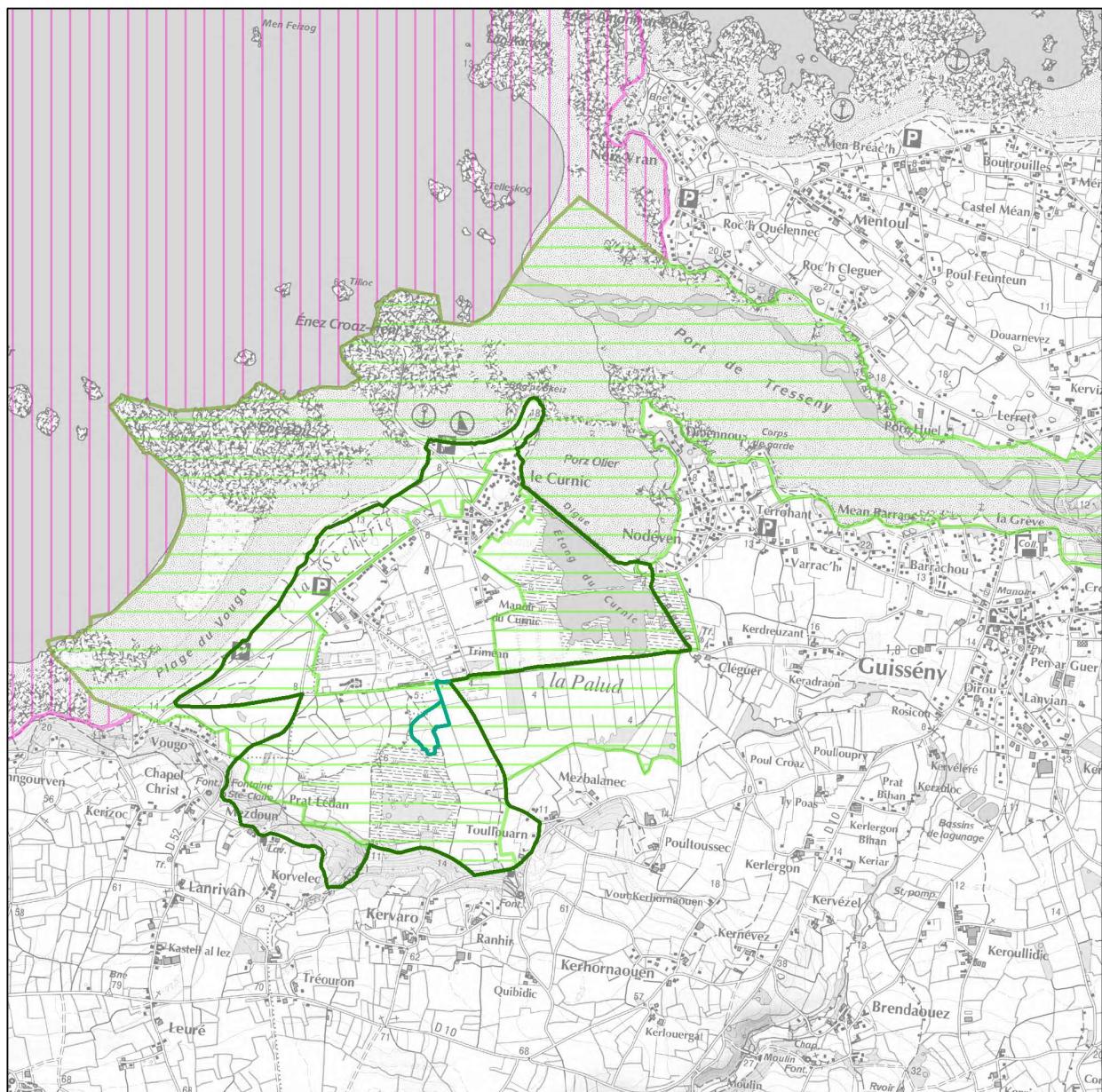
sans objet

5. évaluation des incidences Natura 2000 : 2ème niveau

Pratiques / circuits	Localisation par rapport au site Natura 2000	Habitats et espèces potentiellement concernés en site Natura 2000	Incidence(s) potentielle(s)	Précaution(s) prise(s) en compte	incidence(s) finale(s) attendue(s)
Boucle de Milin Ar Raden	FR5300043 "GUISENHY"	<ul style="list-style-type: none"> - Dunes mobiles 2120 et fixées 2130* - Dépressions humides arrières dunaires 2170, 2190 / Liparis de Loesel - Pelouse littorale 1210 - Lagune 1150* (étang du Curnic, pour partie) / Loutre d'Europe et réseaux de fossés 	<p>Piétinement, érosion</p> <p>Dérangement loutre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le cheminement le long du littoral suit strictement le tracé du GR34. Le front de dune du Curnic au Vougo est intégralement mis en défens (ganivelles et trifil) permettant d'éviter l'érosion en obligeant à emprunter les accès plage aménagés - Les secteurs érodés entre le Curnic et la pointe du Skeiz sont également mis en défens et le cheminement suit strictement le tracé du GR34 - Les cheminements dans le marais du Curnic s'effectuent sur le chemin central à distance des zones de présence des orchidées en particulier du Liparis de Loesel - Concernant la loutre, la recolonisation du site a été constatée en 2013 donc après que ce cheminement ait été ouvert. L'existence du cheminement n'a donc pas dérangé l'espèce., des indices de présence ont été relevés à proximité immédiate du chemin (sous la passerelle du marais, à proximité de l'écluse, le long de l'Alanan) 	Pas d'incidence
Boucle d'An Isquin	FR5300043 "GUISENHY"	<ul style="list-style-type: none"> - Dépressions humides arrières dunaires 2190 / Liparis de Loesel - Bas marais acide 6410 et Tourbière acide 7110 / Damier de la succise - Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces 6430 / Agrion de Mercure 	<p>Piétinement (orchidées, colonies de chenilles de damier)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le cheminement sur platelage dans la zone de la tourbière, n'impacte pas le milieu de façon négative (libre circulation de l'eau notamment). Il facilite par ailleurs l'entretien en permettant un accès facilité pour les chantiers bénévoles (fauche, coupes de saules, étrépage). - Le cheminement est très éloigné de la station de liparis découverte en 2016 dans le secteur d'An Isquin et exclut le risque de piétinement - Après le platelage, la boucle se poursuit à l'ouest à même la prairie à proximité de pieds de succise (secteur peu dense). Il n'est pas constaté d'incidences négatives ; au contraire, le cheminement et son entretien par fauche contribue un tant soit peu à ralentir l'extension de la roselière au détriment des prairies d'intérêt communautaire. - Le chemin passe à proximité (quelques mètres) des cours d'eau à Agrion mais l'espèce discrète n'est pas susceptible d'être dérangée 	Pas d'incidence

Inscription au PDIPR du circuit de Milin Ar Raden

Carte d'ensemble



Sites Natura 2000

FR5300043, Guissény

FR5300017, Abers - Côtes des légendes

Nom des itinéraires

Boucle de Milin ar Raden

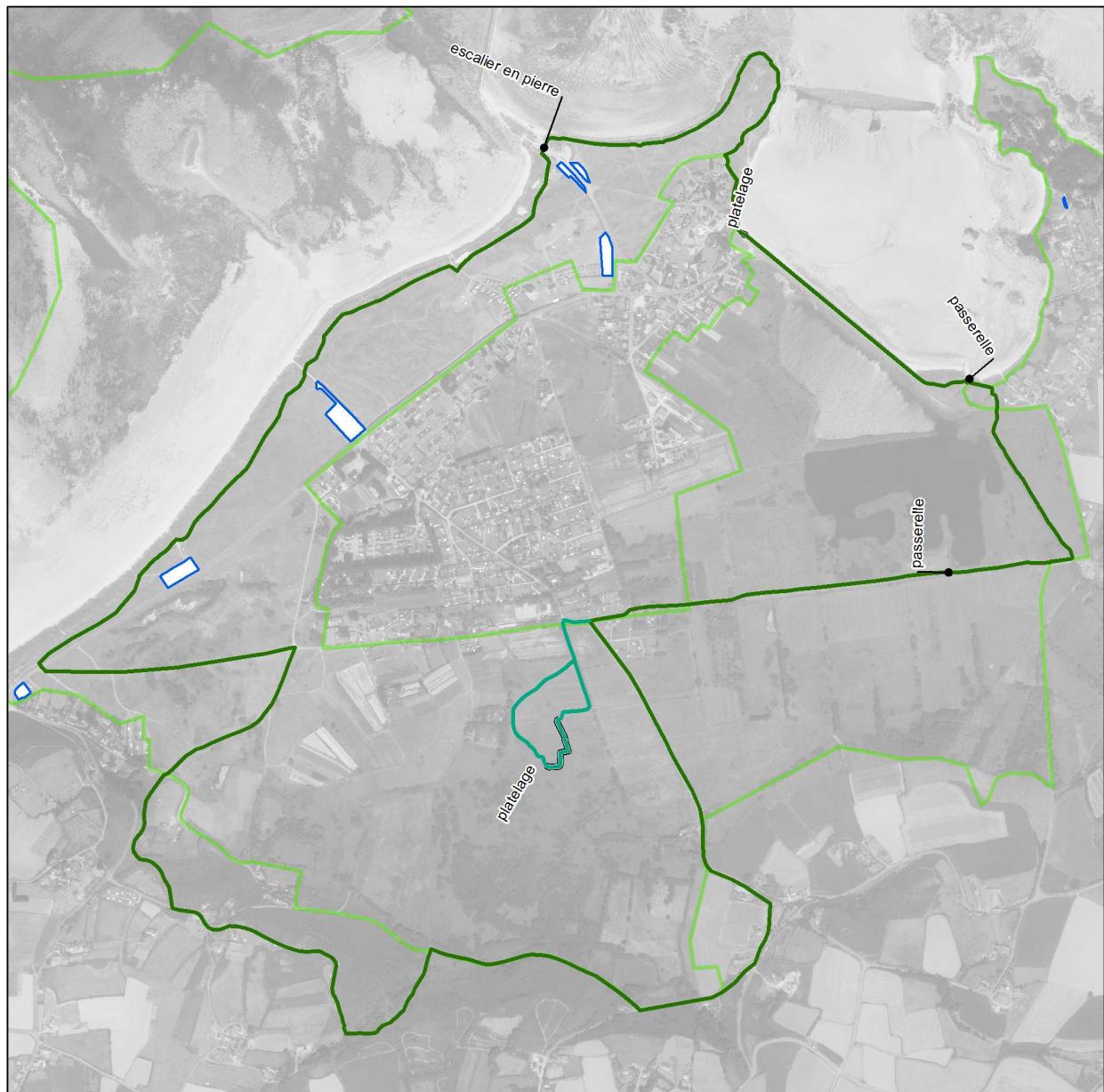
Boucle d'An Isquin

0 250 500 Mètres



Inscription au PDIPR du circuit de Milin Ar Raden

Tracé, aménagements et aires de stationnement



Nom des itinéraires

— Boucle de Milin ar Raden

— Boucle d'An Isquin

Aménagements piétons

— passerelle

— platelage

Aménagements accueil public

□ Parking

Site Natura 2000

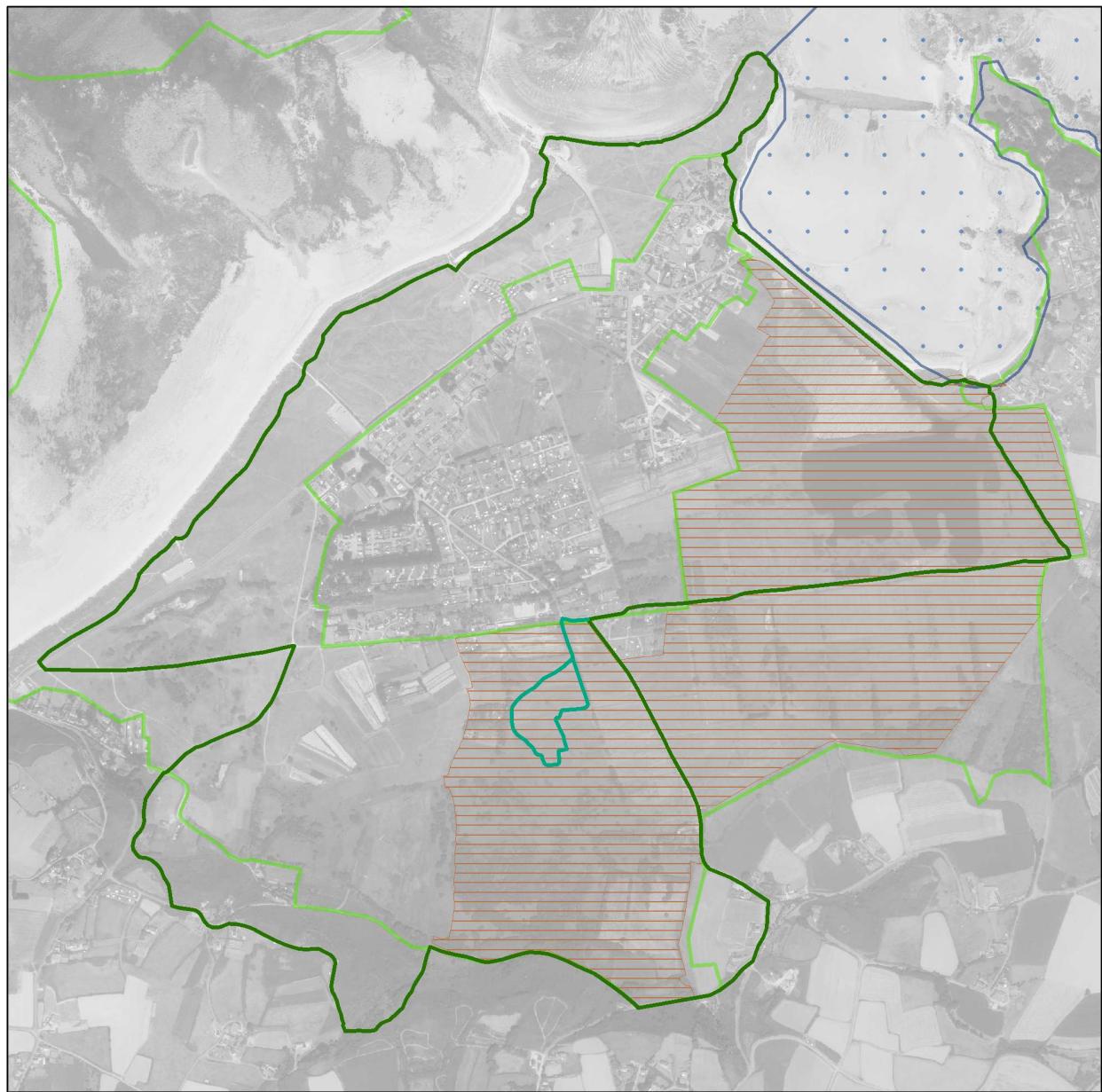
□ FR5300043, Guissény

0 250 500 Mètres



Inscription au PDIPR du circuit de Milin Ar Raden

Périmètres réglementaires



Site Natura 2000

■ FR5300043, Guissény

Arrêté de protection de biotope

■ FR3800458 "Marais du Curnic"

Réserve de Chasse maritime

■ Anse de Curnic

Nom des itinéraires

■ Boucle de Milin ar Raden

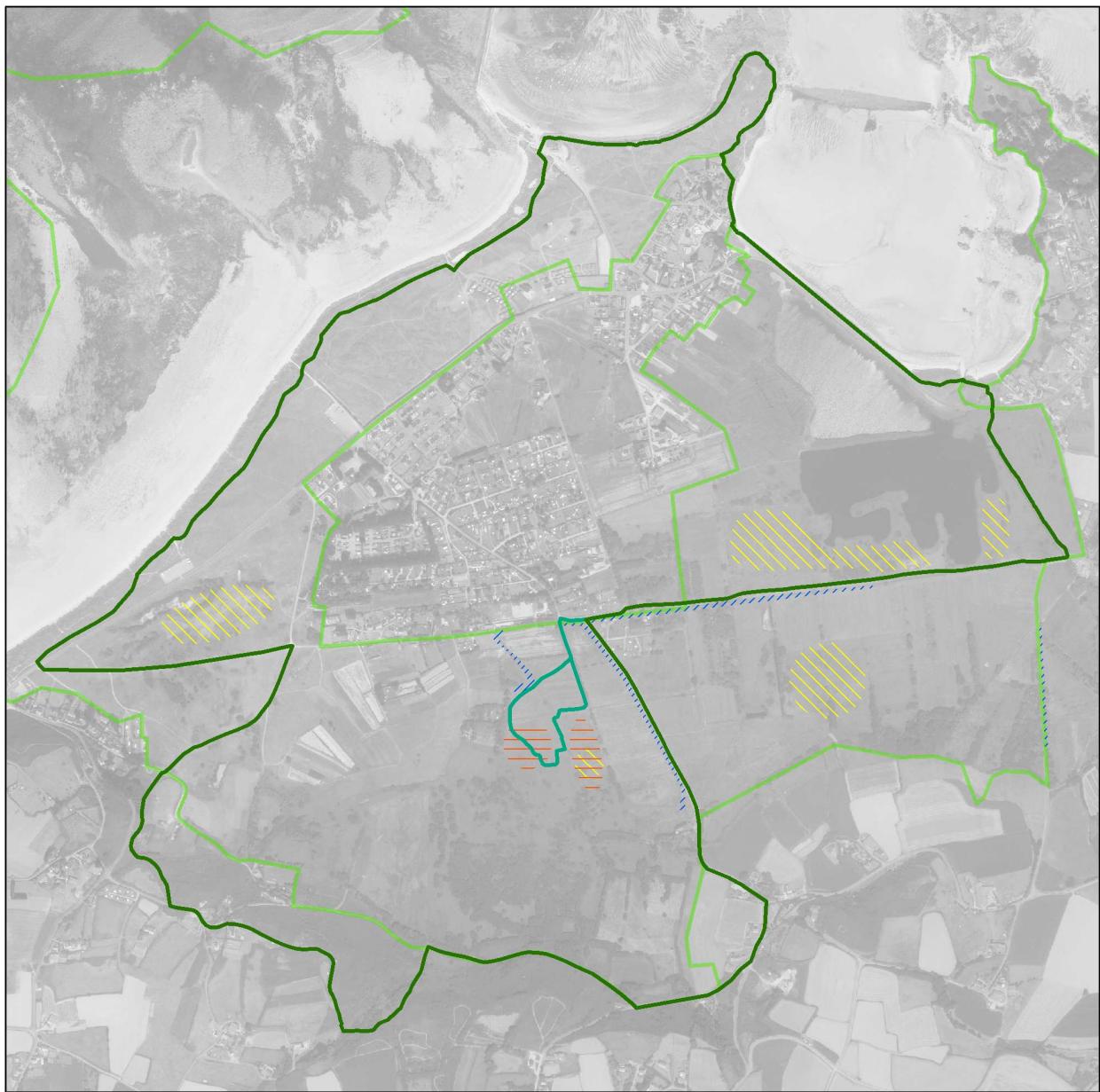
■ Boucle d'An Isquin

0 250 500 Mètres



Inscription au PDIPR du circuit de Milin Ar Raden

Espèces d'intérêt communautaire



Pour des raisons de sensibilité des espèces, leur localisation est simplifiée et englobe les zones de présence effectives passées, actuelles.

0 250 500 Mètres

La *Loutre d'Europe* et le *Phragmite aquatique* sont également présents sur le site une partie de l'année ; ils peuvent occuper de nombreux milieux et il est donc plus délicat de cartographier leur présence.

Espèces

- Agrion de mercure
- Damier de la succise
- Liparis de Loesel

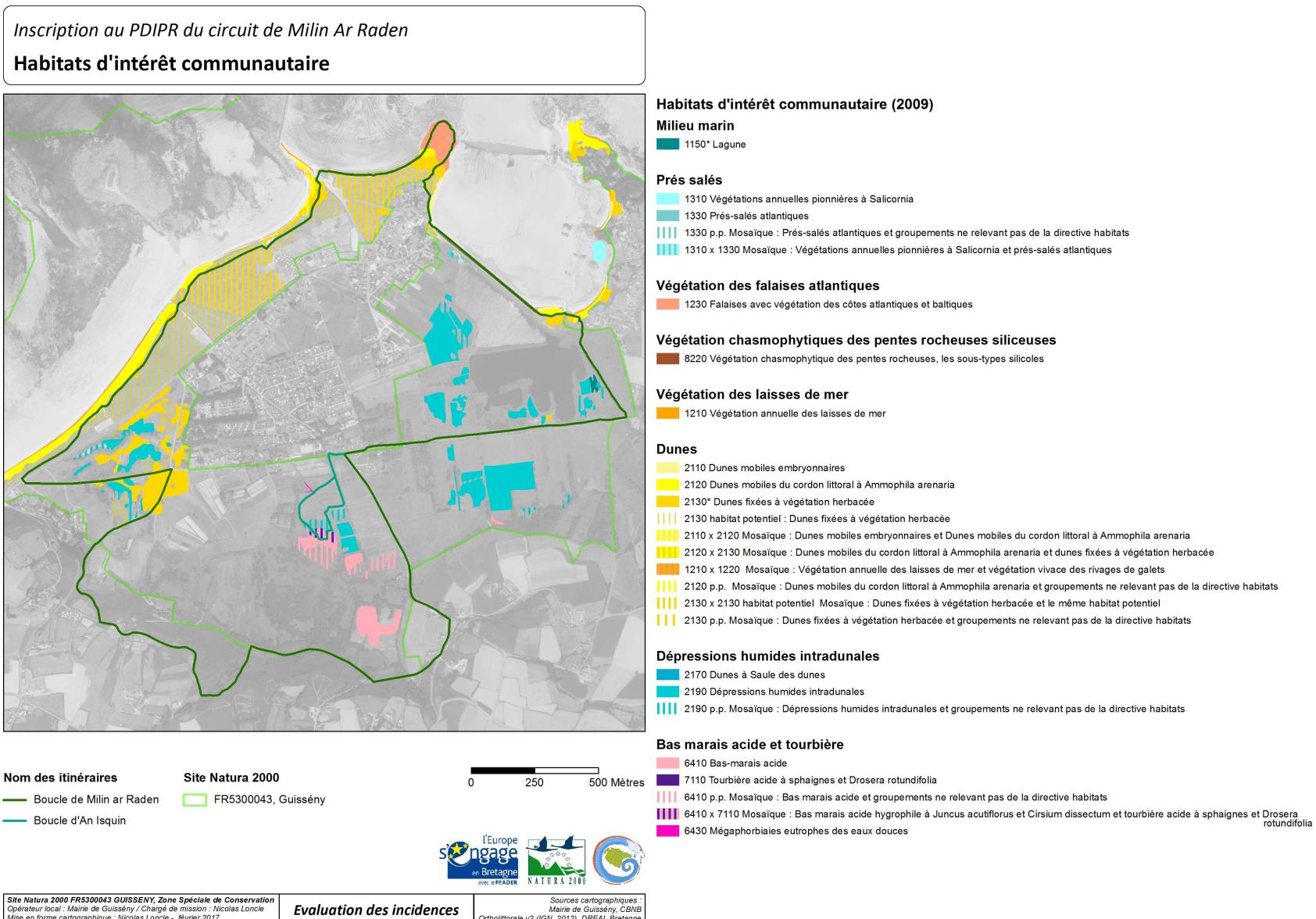
Nom des itinéraires

- Boucle de Milin ar Raden
- Boucle d'An Isquin

Site Natura 2000

- FR5300043, Guissény





**Annexe III - Remarques sur le dossier d'évaluation environnementale du projet de parc à
ormeaux**

**Annexe IV - Jugement du tribunal administratif de Rennes sur la demande d'annulation de
l'arrêté portant concession d'un parc à ormeaux**

Annexe V - Communiqué de la mairie de Guissény suite à l'annulation de l'arrêté portant concession d'un parc à ormeaux

Annulation de l'arrêté préfectoral de concession d'un parc à Ormeaux

Une victoire pour l'intérêt général mais surtout des leçons à tirer

I. La municipalité de Guissény et des citoyens regroupés en association se sont positionnés depuis une dizaine d'années en défaveur de l'installation d'un parc à Ormeaux au large de la plage du Vougo autour de Karreg Hir. Dès le départ, la mairie a pointé l'insuffisance des évaluations environnementales, l'absence de concertation et de prise en compte des usages locaux, l'absence de garantie sur la réversibilité des installations, et plus largement les insuffisances du schéma départemental conchylicole sur les zones favorables à l'installation de nouvelles concessions.

Ce positionnement a bien souvent été mal interprété même incompris, vu notamment de l'extérieur de la commune, par certains décideurs politiques, milieux socio-professionnels, médias, services de l'Etat, institutions scientifiques. Ainsi, la commune et les opposants au projet ont pu apparaître, comme des « anti » soucieux de défendre avant tout les usages locaux sous couvert d'intérêt général, et contre le développement d'une activité économique présentée comme innovante et respectueuse des milieux naturels. A titre d'illustration, des référents scientifiques du parc marin d'Iroise sont même venus appuyer le projet en mairie, mais n'ont pu présenter des éléments lorsque la mairie leur a demandé s'ils avaient eux-mêmes produit une cartographie des zones favorables à l'implantation de telles concessions au sein du périmètre du parc.

Ce traitement apparaît profondément injustifié pour ne pas dire injuste : la mairie, notamment en tant qu'opérateur du site Natura 2000 de Guissény depuis 1999, peut en effet prétendre à une légitimité renforcée tant du point de vue scientifique que de la concertation locale et la recherche de compatibilité des activités avec la préservation des milieux. La mairie est ainsi reconnue pour sa bonne gestion du site et appuie ses choix sur des expertises scientifiques reconnues que ce soit pour le suivi du cordon dunaire avec l'UBO ou la gestion du marais du Curnic avec le Conservatoire botanique national de Brest notamment. Elle a toujours associé le maximum de parties pour définir les actions de gestion et rencontré systématiquement les porteurs de projet pour évaluer avec eux les effets environnementaux, les adaptations possibles pour éviter les impacts et plus largement les sensibiliser aux enjeux de conservation.

Aujourd'hui, nous pouvons nous réjouir que notre persévérance et l'action collective, la municipalité de concert avec les habitants, aient porté leur fruit : le tribunal nous a en effet donné raison. Il a reconnu que l'évaluation environnementale était insuffisante en soulignant notamment l'absence de signalement de maërl et donc l'absence d'évaluation sur cet habitat. Nos avocats soulignent ainsi que si l'arrêté a bien été annulé au regard de l'irrégularité de la procédure, le tribunal s'est tout de même avancé sur le fond, estimant que : « *il n'est pas exclu qu'il (le projet de concession) puisse affecter de manière significative le banc de maërl qui constitue un habitat sensible* ». Rappelons que cette présence de maërl avait été mise en évidence au travers d'une cartographie des milieux marins réalisée sous l'égide de l'agence des aires marines protégées (agence d'Etat, aujourd'hui regroupée au sein de l'agence française pour la biodiversité) et validée par cette dernière. Rappelons que cet habitat fragile est très important pour la reproduction de nombreuses espèces marines dont certaines espèces commerciales et qu'il contribue par ailleurs à produire des sédiments favorables au renforcement de la plage et de la dune.

Suite au jugement lu en audience publique le 30 juin, nous nous étonnons aujourd'hui du silence médiatique : aucune mention dans la presse quotidienne régionale depuis un entrefilet dans Ouest-France le 3 juin, le lendemain de l'examen de notre requête par le tribunal administratif. Cette non couverture médiatique est surprenante au regard des grands articles qui avaient rapporté ce « feuilleton » juridique et qui, s'ils présentaient nos arguments, ont pu parfois être emprunts d'un peu de condescendance vis-à-vis de notre opposition.

II. Si nous pouvons nous satisfaire de ce jugement, il nous paraît plus important de tirer des enseignements afin d'éviter que se reproduise ce genre de situation. Car au final, la démarche « à l'envers » adoptée aura causé perte de temps et d'énergie pour tous les partis, que ce soit pour la mairie, les citoyens, l'entrepreneur et les services de l'Etat. Nous le regrettons d'autant plus que nous réalisons par ailleurs un travail partenarial efficace avec les services de l'Etat sur de nombreux sujets notamment littoraux ; que par ailleurs notre action municipale vise à soutenir les porteurs de projets d'activités économiques.

Mais on peut en effet parler d'une démarche « à l'envers ». On trouve à l'origine un entrepreneur qui recherche légitimement un nouveau site pour développer et sécuriser son activité. La logique veut qu'il recherche un site répondant aux besoins écologiques de l'espèce élevée, aux particularités des structures d'élevage, suffisamment proche de son outil de production et facilement accessible depuis les structures portuaires existantes. Les trois demandeurs initiaux (en 2007) avaient alors identifié le secteur de Karreg Hir (ouest, est, sud). L'opposition locale avait alors conduit à repenser, de façon assez unilatérale, le projet en une seule concession à l'ouest de Karreg Hir présenté comme un compromis se voulant acceptable.

Dès lors, une certaine forme d'entêtement à travers l'identification d'un seul site possible d'implantation sera en grande partie l'une des sources du conflit car elle conduira à vouloir faire coïncider coûte que coûte les usages et les composantes écologiques avec la logique de l'entreprise. Cette « logique » sera confortée par une position de principe de certains décideurs, services de l'Etat, parc naturel marin d'Iroise, etc. favorables au développement de telles activités aquacoles. Position de principe d'autant plus favorable, que l'activité est présentée comme neutre du point de vue environnementale et même certifiée bio.

Pour les usages, cette logique mènera à minimiser la gêne occasionnée pour les usages (pêche plaisance, sports de glisse), à minimiser la régularité des pratiques sur la zone projetée de concession, enfin et surtout à ne pas mener de concertation avec les représentants d'usagers les plus concernés.

Pour le milieu naturel, cette logique mènera à minimiser les impacts et les surfaces de fonds réellement perturbés au fil de l'exploitation, à fournir des données partielles ne permettant pas d'apprécier les volumes de déjections et leur répartition annuelle ; à démontrer l'absence de maërl lorsque cette donnée a été portée à connaissance en réalisant quelques plongées partielles sans protocole scientifique valide. Alors que le rôle des services de l'Etat eut été d'apprécier l'insuffisance voire l'invalidité scientifique de certaines données, force est de constater que l'évaluation était regardée comme satisfaisante voire exemplaire !

III. Il nous apparaît qu'a été « mise la charre avant les bœufs » et comme nous l'avons demandé lors de la commission départementale des structures conchyliques il serait nécessaire de procéder autrement. Car tout le monde a besoin de garanties : garantie de protéger durablement les milieux naturels sensibles, garantie aux usagers que ne soient trop impactées leurs activités qu'elles soient récréatives ou professionnelles, à la préfecture de prendre des arrêtés non contestables juridiquement, à l'entrepreneur de s'engager de façon sereine dans des voies de développement « sécurisées » indépendamment des aléas naturels ou conjoncturels...

Sans prétendre avoir raison, voici quelques éléments qui nous apparaîtrait être une meilleure méthode de travail. Tout d'abord, identifier plusieurs sites favorables à l'installation, c'est-à-dire répondant prioritairement aux exigences de l'espèce conchylique (non adaptables) et dans une seconde mesure à celles de l'entreprise (partiellement adaptables). Ensuite, identifier sur ces zones favorables les milieux naturels en présence en mobilisant les données existantes ou au besoin en en produisant de nouvelles ; identifier les activités humaines en présence. Croiser les zones favorables à l'activité conchylique donnée, aux cartographies des milieux naturels et des activités humaines. Il sera déjà dans un premier temps possible d'exclure les zones avec des habitats sensibles (non adaptables) et d'établir un travail de concertation véritable sous forme de comité de pilotage par exemple, regroupant porteur(s) de projet, collectivité(s), scientifiques, usagers, etc. Il s'agirait de présenter ces informations en toute transparence, c'est-à-dire sur la manière dont elles sont produites (sources, méthodes) sur les besoins écologiques (non adaptables), sur les besoins techniques (en partie adaptables) des uns et des autres. Cette co-recherche permettrait de mieux partager les enjeux en présence et d'aboutir à des compromis pour identifier des solutions d'emplacements et de dimensionnements. Le principe de cette méthode devrait être inscrit dans le schéma départemental conchylique.

Annexe VI - Évaluation d'incidences projet de réhabilitation de Skol An Aod

Réhabilitation des bâtiments et du site de Skol An Aod

Évaluation des incidences sur les milieux naturels

Localisation du projet par rapport au site Natura 2000 et autres périmètres de protection

Le site de Skol An Aod n'est pas inclus dans le périmètre du site Natura 2000 FR5300043 "GUISSENY" mais en est limitrophe (cf. carte).

Le site de Skol An Aod borde de même le périmètre de la ZNIEFF « estuaire du Quilimadec ». Le site est partiellement englobé dans la réserve de chasse maritime (il s'agit là plutôt d'un biais dû à une numérisation à petite échelle) ; la réserve de chasse maritime comme son nom l'indique couvre en fait uniquement le domaine public maritime (cf. cartes).

Le site de Skol An Aod est par contre éloigné d'environ 1,5 km de l'arrêté de protection de biotope « Marais du Curnic ».

Incidences sur les habitats d'intérêt communautaire

Habitats en présence (cf. cartes)

On peut considérer que la quasi-totalité des habitats présents dans ce secteur du site Natura 2000 sont d'intérêt communautaire. Il s'agit essentiellement d'habitats marins (estran sableux) et habitats d'interface entre le milieu marin et le milieu terrestre dominée par des plantes vasculaires, c'est à dire les prés salés.

Le secteur englobe quelques milieux terrestres principalement des végétations dunaires au niveau de la plage de la Croix à l'ouest et de Corn Ar C'here à l'est. Ces deux secteurs dunaires peuvent être considérés comme les reliques d'une langue sableuse qui s'étendait probablement entre ces deux points avant l'urbanisation du secteur au cours du vingtième siècle. Ces deux secteurs de dunes dégradés du point de vue botanique (enrichissement, eutrophisation, colonisation par espèces allochtones) sont par contre marqués par une dynamique d'engrassement au cours des dernières années.

Incidences possibles en phase travaux

Étant donné l'éloignement relatif par rapport aux habitats terrestres (dunes et prés salés) et les aménagements de canalisation en place, il n'est pas possible que la circulation d'engins pour les travaux s'effectuent sur ces habitats, il n'est donc pas à craindre d'incidences.

Concernant l'habitat marin estran sableux qui borde le site de Skol An Aod, il pourra être nécessaire pour la réhabilitation que des engins circulent sur l'estran notamment pour les travaux liés à la démolition du bâtiment longeant la mer et la réfection éventuelle de muret longeant la mer. Dans ce cadre là, les incidences potentielles sur le milieu sont :

- tassement du sable et impacts sur la faune benthique
- pollution accidentelle par hydrocarbures (fuite huile ou carburant)

Par rapport au risque pour la faune benthique, la zone de circulation est limitée en haut d'estran sur une zone entre le sable humide et le sable sec (dépourvu de végétation et immergée aux marées de vive eau) où la faune benthique si présente est enfouie a priori plus profondément à marée basse. Actuellement, la zone n'est pas ou peu exploitée par les limicoles et autres oiseaux d'eau pouvant suggérer un plus faible intérêt trophique de ce secteur ; la zone ne semble pas non plus utilisée comme reposoir à marée haute (toutefois, la non exploitation

de la zone par les oiseaux peut également être liée à la fréquentation humaine).

L'accès à l'estran se ferait par la cale en dur de Skol An Aod. La circulation sur l'estran serait limitée à une distance de moins de 100 mètres par rapport à la cale.

Par rapport au risque de pollution par hydrocarbures, les engins susceptibles d'aller sur l'estran devront être garantis en bon état d'entretien. Il conviendra d'organiser afin de limiter au maximum la nécessité d'aller sur l'estran et de réaliser autant que possible les travaux depuis le domaine terrestre. Une fois précisé le projet d'aménagement, si des travaux nécessitent une circulation avec engin motorisé sur le DPM, ils devront faire l'objet d'une évaluation d'incidences particulière à laquelle la présente évaluation environnementale sur le projet global ne prétend pas valoir.

Incidences possibles après travaux

Une fois le site aménagé et en fonction, il convient d'identifier quelles incidences cet aménagement pourrait avoir. Le site de Skol An Aod dans de nouvelles fonctions est susceptible d'entraîner une modification de la fréquentation humaine : une modification spatiale et un accroissement de la fréquentation sur le site aménagé et à sa périphérie et donc dans le périmètre du site Natura 2000. Cette fréquentation est susceptible d'entraîner pour les habitats :

- Un **piétinement** accru sur des habitats sensibles

Sur le secteur proche, les seuls habitats sensibles au piétinement sont les végétations dunaires notamment celle situées sur le site de la Croix à une centaine de mètres à l'ouest du site de Skol An Aod. Ce site a fait l'objet d'une mise à neuf des **clôtures de canalisation** en 2013 et entretenues depuis ; un accroissement de la fréquentation n'est donc pas a priori susceptible d'entraîner d'incidence sur cet habitat.

Effets positifs de l'aménagement sur les habitats du site Natura 2000

Le site est actuellement à l'abandon ce qui a eu pour conséquence le développement de friche végétale. Il s'y développe :

- des **espèces allochtones** dont certaines sont classées invasives avérées (Herbe de la pampa), potentielles (Arbre à papillons, Laurier sauce) et à surveiller (Eleagnus sp.) au niveau régional ;
- des **espèces horticoles** déjà présentes ou subspontanées pouvant s'implanter sur le milieu naturel, les dunes notamment (Eleagnus, Yucca, Erable sycomore, etc.)

Le projet d'aménagement prévoit la **suppression de ces plantes invasives** et le choix d'espèces végétales locales non invasives pour la plantation de haies notamment (par exemple : tamaris, troène). Il est par ailleurs prévu de renaturer certains secteurs en visant l'implantation d'une végétation dunaire.

Ensuite, il est prévu dans l'aménagement du parc d'avoir des panneaux d'interprétation sur le patrimoine naturel et culturel et donc de **sensibiliser les usagers aux enjeux du site**.

Enfin, la création du parc induira la **suppression de l'aire de jeux situés à 200 m au niveau des Barrachou Bihan au sein du périmètre Natura 2000**. L'habitat naturel n'est pas classé d'intérêt communautaire toutefois, il présente des traits de végétation dunaires (ourlet à Géranium sanguin par exemple). Le déplacement de cette aire de jeu permettra de **poursuivre le travail de renaturation engagé sur le secteur de la Croix et des Barrachou Bihan** et de conforter un entretien moins récurrent favorable à la biodiversité.

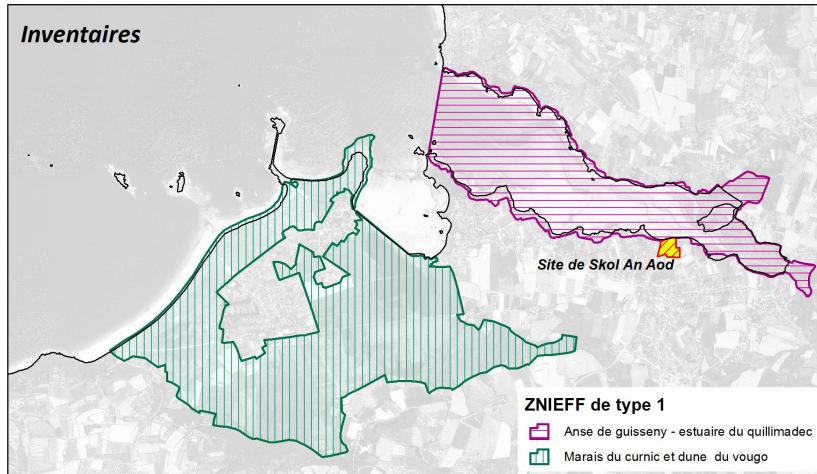
Conclusion pour les habitats

Le projet n'est pas susceptible d'avoir d'incidence sur la conservation des habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000. En éliminant un foyer de propagation d'espèces végétales invasives, en renaturant une partie du site, en sensibilisant les usagers et en permettant de la renaturation, le projet peut même être considéré comme bénéfique pour la conservation des habitats du site Natura 2000.

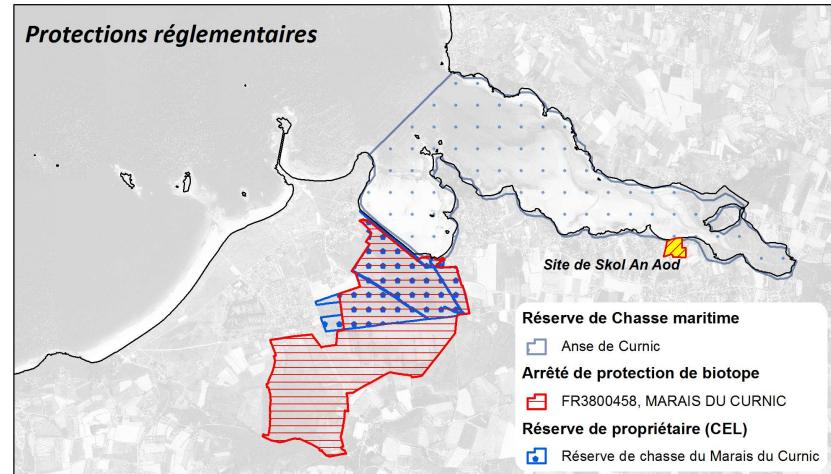
Projet de réhabilitation des bâtiments et du site de Skol An Aod

Périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel à l'échelle communale

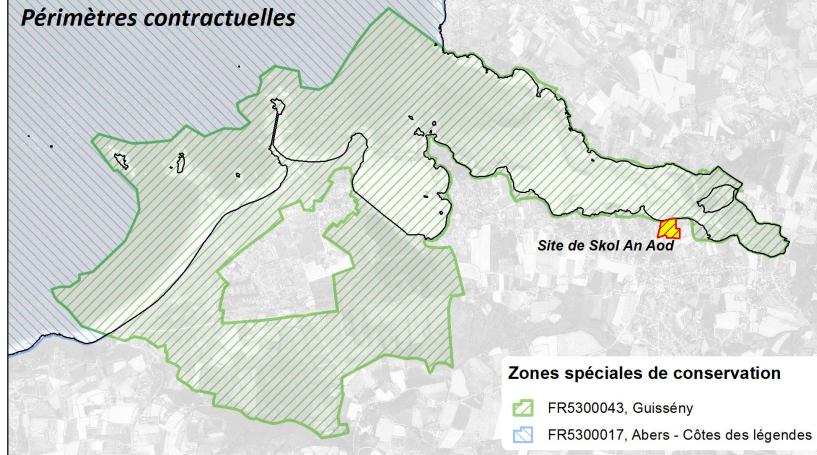
Inventaires



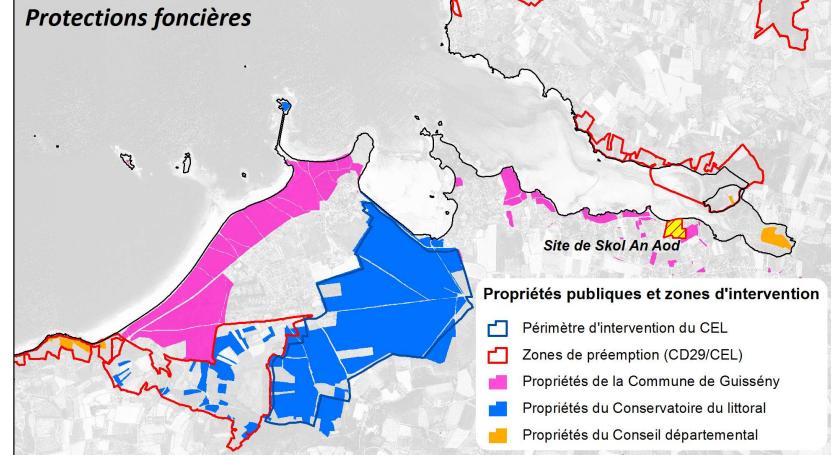
Protections réglementaires



Périmètres contractuelles



Protections foncières



Eléments communs de légende

Site de Skol An Aod — Trait de côte

0 250 500 Mètres



Site Natura 2000 FR5300043 GUISSENY, Zone Spéciale de Conservation
Opérateur local : Mairie de Guissény / Chargé de mission : Nicolas Lacle
Mise en forme cartographique : Nicolas Lacle - avr 2017

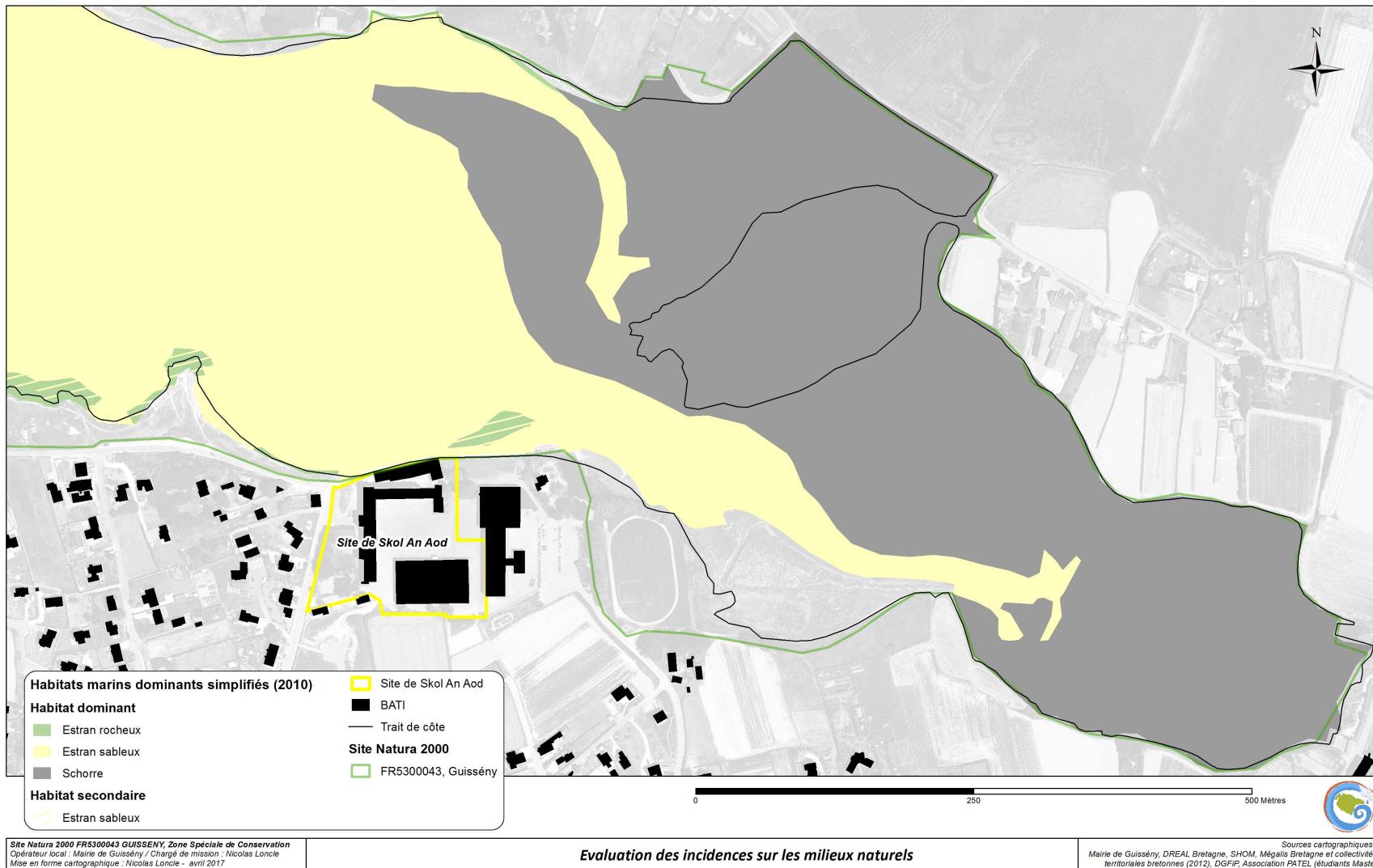
Evaluation des incidences sur les milieux naturels

Sources cartographiques : Mairies de Guissény, DREAL Bretagne, SHOM, Mégalis Bretagne et collectivités territoriales bretonnes (2012)



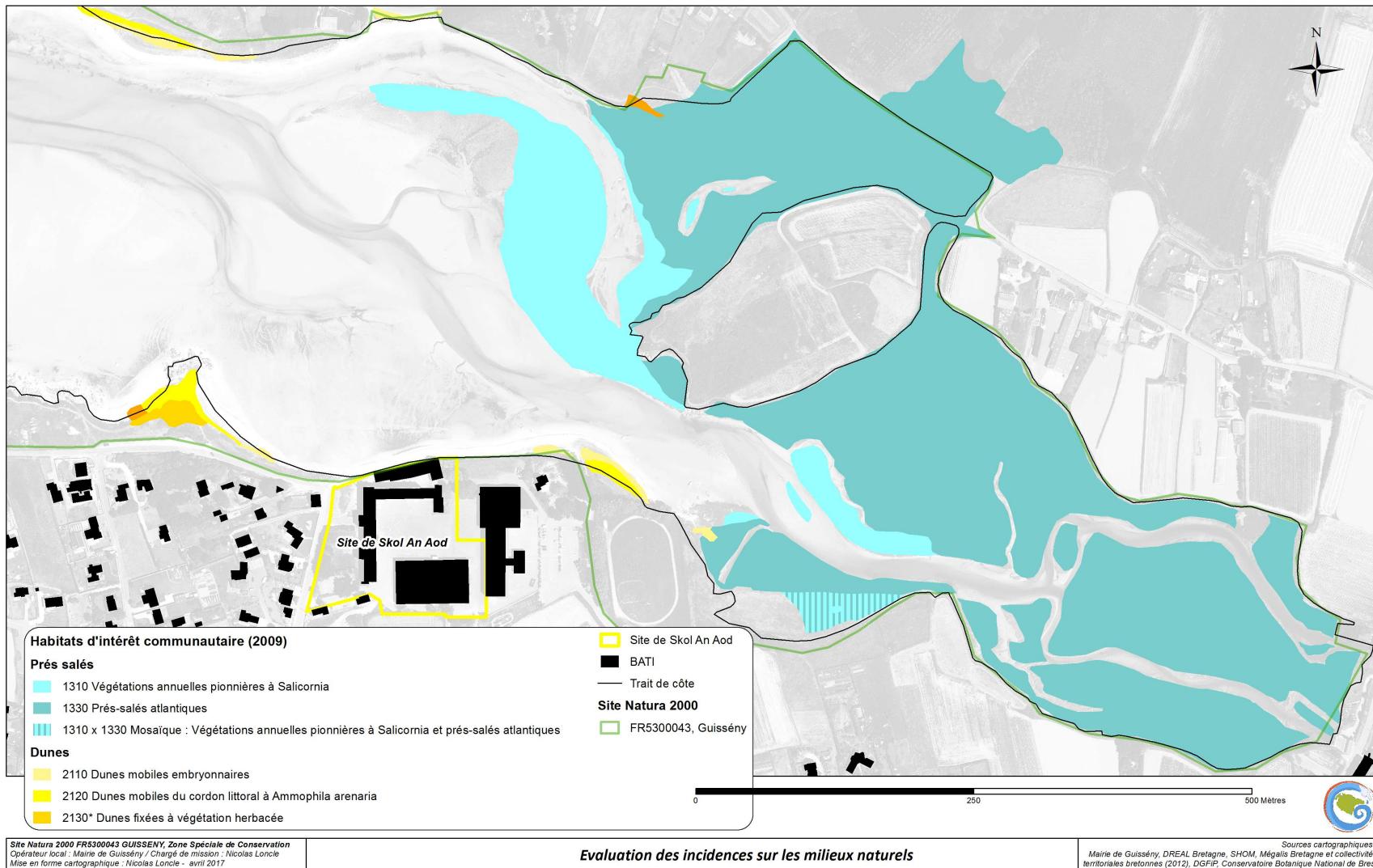
Projet de réhabilitation des bâtiments et du site de Skol An Aod

Localisation du projet par rapport aux habitats d'intérêt communautaire marins du site Natura 2000



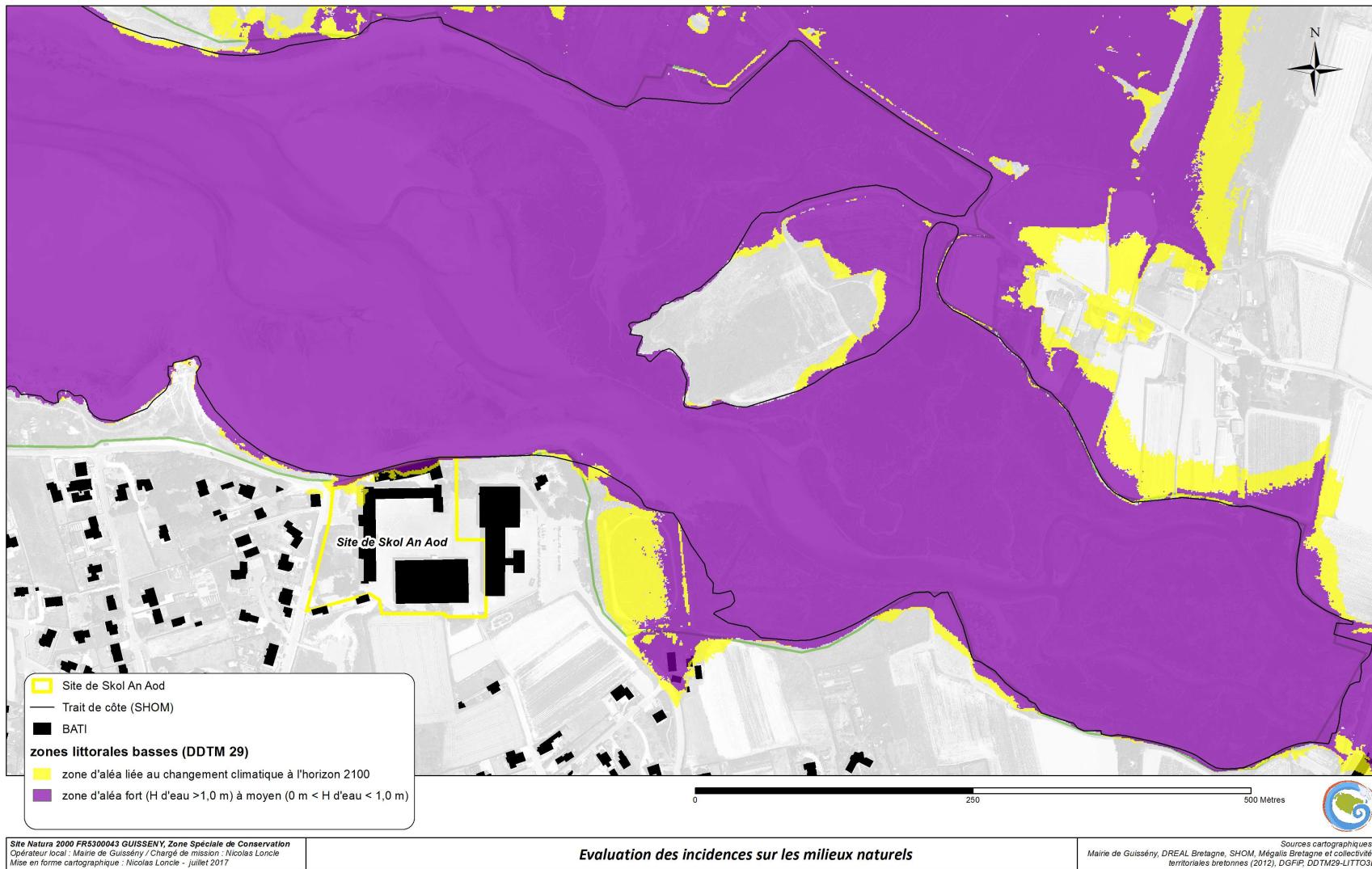
Projet de réhabilitation des bâtiments et du site de Skol An Aod

Localisation du projet par rapport aux habitats d'intérêt communautaire terrestres et assimilés du site Natura 2000



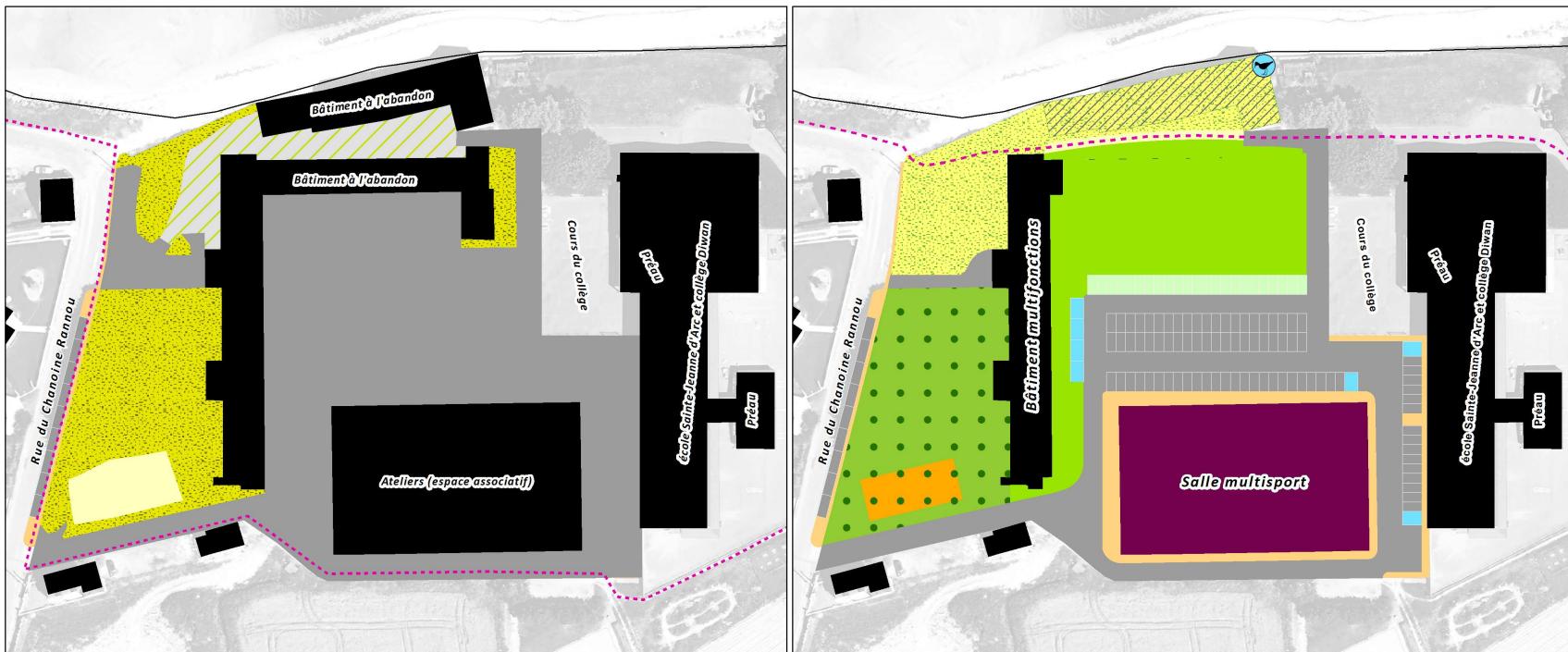
Projet de réhabilitation des bâtiments et du site de Skol An Aod

Localisation du projet par rapport au risque de submersion marine



Projet de réhabilitation des bâtiments et du site de Skol An Aod

Situation actuelle et projet d'aménagement



Situation actuelle (2017)

Occupation du sol

- Autre surface artificialisée
- Bâti
- Surface artificialisée majoritairement colonisée par végétation
- Surface bitumée
- Surface végétalisée en friche
- GR34

0 25 50 Mètres



Projet d'aménagement et de réhabilitation

GR34

Equipements

- Bâtiment multifonctions
- Salle multisport

Organisation circulation automobile

- Stationnement PMR
- Stationnements sur bitume
- Stationnements végétalisés
- Voies de circulation bitumées

Espaces verts, naturels et piétons

- Cheminement piéton sur substrat naturel
- Espaces sécurisées pour circulation piétonne
- Parc public (aire de jeu, espace d'interprétation patrimoine)
- Terrain de pétanque
- Zone renaturée enherbée
- Zone renaturée de type milieu dunaire
- Zone renaturée (déconstruction bâtiment)
- Point d'observation oiseaux



Incidences sur les espèces d'intérêt communautaire

Espèces présentes

L'**Agrion de Mercure**, le **Liparis de Loesel** et le **Damier de la succise** sont trois espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats faune flore qui ont justifié de la création du site. Ces trois espèces sont présentes dans le secteur du Marais du Curnic à plus d'1,5 km de distance et non de la baie de Tresseny.

La **Loutre d'Europe**, ciblée au Document d'objectif, a recolonisé le site à partir de 2013. Pour l'instant, des indices de présence ont été relevés sur le secteur du Curnic, sur le Quilimadec amont. Il n'y a pas d'indice d'utilisation de la baie de Tresseny mais il est envisageable que l'espèce exploite ce milieu. Les mœurs de l'espèce sont essentiellement crépusculaires et nocturnes et ne coïncident pas avec la fréquentation humaine.

Conclusion pour les espèces d'intérêt communautaire

Le projet ne présente aucune incidence pour les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000.

Incidences sur les oiseaux

Le site Natura 2000 ne présente pas de Zone de Protection Spéciale au titre de la directive oiseaux. L'incidence sur les oiseaux n'est donc a priori pas à mesurer. Toutefois et à juste titre, le document d'objectif intègre les enjeux oiseaux au travers notamment deux objectifs opérationnels **directs** et un objectif indirect :

- **Objectif B4 : Restaurer les habitats fonctionnels du Phragmite aquatique**
- **Objectif C1 : Assurer la pérennité des zones nourricières pour les espèces animales marines et les oiseaux**
- Objectif C2 : Gérer de façon durable les usages de l'estran

Concernant le **Phragmite aquatique**, les habitats fonctionnels se situent essentiellement dans le marais du Curnic ; les prés salés du Couffon constituent des habitats potentiellement favorables et se situent également à distance du projet. Le projet ne présente aucune incidence identifiable par rapport à cette espèce.

Concernant les **oiseaux d'eau (limicoles, ardéidés, anatidés et laridés)**, le site accueille en période hivernale plusieurs milliers d'individus d'une trentaine d'espèces en particulier dans la baie de Tresseny. Le site fait l'objet d'un comptage annuel en janvier dans le cadre du programme Wetland International. Il s'agit d'évaluer les incidences du projet par rapport à cette catégorie d'oiseaux.

Incidences possibles en phase travaux

Comme expliqué pour les habitats, certains travaux pourraient nécessiter une circulation sur le domaine public maritime pouvant avoir pour incidence :

- **impact sur la faune benthique** (ressources alimentaires oiseaux) ;
- **dérangement** par fréquentation.

Par ailleurs les travaux de construction ou de démolition peuvent générer du bruit et sont susceptibles d'avoir comme incidence :

- **dérangement** par effarouchement

Pour la circulation sur le DPM, il a été expliqué que la zone de circulation serait très restreinte, sur et à proximité d'une zone peu fréquentée par les oiseaux. Il n'y aurait donc pas d'incidence notable. Concernant le dérangement par le bruit, il s'agit surtout de bruits soudains et puissants de type détonation qui sont susceptibles d'occasionner du dérangement. Le bruit de fond d'un chantier est par contre peu susceptible d'occasionner du dérangement. Afin de prévenir le dérangement sur les oiseaux, il conviendra de programmer les travaux les plus sonores en dehors des périodes les plus sensibles, c'est à dire les mois d'hiver en particulier décembre et janvier.

Incidences possibles après travaux

Comme précisé pour les habitats, le site de Skol An Aod réhabilité est susceptible d'accroître la fréquentation humaine du secteur. La fréquentation humaine sur l'estran peut occasionner des dérangements plus importants pour les oiseaux hivernants.

Afin de limiter cette source de dérangement, il conviendra de renforcer la sensibilisation à travers panneaux et échanges directs. Le projet d'aménagement pourrait permettre de répondre aux besoins de sensibilisation et également d'organisation de la fréquentation (cf. infra).

Effets positifs de l'aménagement sur les oiseaux du site Natura 2000

Actuellement, le GR34 contourne le site de Skol An Aod obligeant les usagers à s'éloigner du littoral sur un trajet « urbain » offrant peu d'intérêt. Cette situation a notamment pour conséquence que de nombreux promeneurs relient Corn Ar C'here (à l'est) et la cale de Skol An Aod (à l'ouest) en passant par l'estran sableux.

Il est proposé au travers du réaménagement du site de poursuivre le GR34 en façade littorale (cf. plan : situation actuelle et situation projetée). Ce tracé aurait pour intérêt de raccourcir le tracé de 100 m et de profiter d'un panorama direct sur la baie de Tresseny sur 175 m complémentaires. Ce tracé plus attractif devrait **inciter les usagers à privilégié le tracé du GR34 plutôt que le passage sur l'estran**.

Par ailleurs, dans le cadre de la renaturation du front de mer (démolition du bâtiment bordant la mer et revégétalisation en favorisant une végétation de type dunaire (oyat, etc.), il est envisagé **l'installation d'un observatoire**. Il s'agirait d'un point d'observation avec idéalement une partie abritée permettant d'observer les oiseaux sans causer de dérangement et grâce à des panneaux de présenter les espèces et de **sensibiliser les usagers pour limiter le dérangement**. Le fléchage de cet observatoire le long du GR34 permettrait de **renforcer l'intérêt du tracé modifié du GR34 et de limiter le passage sur l'estran**. La proximité directe de l'observatoire avec les écoles en ferait de plus un outil pédagogique permanent. Cet aménagement compléterait les messages de sensibilisation prévus au niveau du parc de jeu.

Conclusion pour les oiseaux

Actuellement, la baie de Tresseny est un site attractif pour les oiseaux hivernants principalement. Du dérangement est régulièrement observé notamment par des promeneurs avec chiens non tenus en laisse. Si l'aménagement du site est susceptible d'accroître la fréquentation sur le site, il est prévu de renaturer certaines zones, de mieux organiser la fréquentation piétonne et d'apporter des médias de sensibilisation pour faire évoluer les pratiques et comportements. Aussi, le projet de réhabilitation du site de Skol An Aod devrait avoir un effet positif pour la conservation des oiseaux.

Annexe VII - Synthèse des effectifs de Liparis de Loesel observés par station de 1993 à 2017

II Effectifs

0 (?) nb de pieds total (nb de pieds florifères)

np Station non prospectée nc Station non comptée mais espèce présente

pi prospection insuffisante

?

absence totale de prospection

III/ Variations inter-annuelles

(re-)Découverte de la station ou sous-station

La variation est mesurée à partir des derniers effectifs connus (comptage exhaustif)

Augmentation

Stabilité

Diminution

Disparition (et non redécouverte)

TOTAL

Annexe VIII - Informations publiées dans le Guiss'Hebdo, bulletin hebdomadaire d'information communal

Date	Sujets	Langue/yezh
2017-01-20	- Laboused hol liorzhou, les oiseaux de nos jardins : grand comptage régional, 6ème édition ! - Boulettes d'hydrocarbures	Français / titre en breton
2017-02-10	- Circulation sur la grève pour le ramassage de goémon	Français
2017-03-12	- Naetaat an aodoù, ar sadorn 25 a viz meurzh - Nettoyage de plage, samedi 25 mars	Français / titre en breton
2017-04-21	- Frelon asiatique : Repérer et détruire les nids primaires / Ne pas piéger	Français
2017-08-04	- Qualité des eaux de baignades : précisions sur la méthode de classement	Français
2017-08-11	- Qualité des eaux de baignades : Levée de la fermeture des plages de la baie de Tresseny	Français
2017-08-25	- Marché de travaux de maçonnerie sur la digue du polder - Frelons asiatiques : vigilance lors de la taille de haies	Français
2017-09-01	- Qualité des eaux de baignades : Fermeture de la plage de la Croix	Français
2017-11-10	- Frelons asiatiques : fin de la saison de destruction	Français

Annexe IX - Liste des documents (rapports, présentations, supports de communication) réalisés et articles scientifiques traitant du site de Guissény

Titre	Type	Auteur(s)	Organisme(s)	Publication	Cadre	Date
Rapport sur le suivi morpho-sédimentaire du cordon dunaire de la plage du Vougot pour l'année 2015	Rapport	SUANEZ Serge BLAISE Emmanuel	IUEM –UBO		convention avec Mairie	janvier 2016
Compte rendu des travaux de réparation réalisés sur la digue du Curnic en septembre 2015	Rapport	LONCLE Nicolas	Mairie de Guissény			janvier 2016
Plan d'intervention sur l'espèce végétale invasive <i>Baccharis hamilifolia</i>	Rapport	Marine Lemaire, Yannick Lemoine, Alexis Le Berre, Joscelin Charuel, Denais Léo	Lycée Suscinio Morlaix		Projet tutoré BTS GPN	janvier 2016
Plan d'intervention sur l'espèce végétale invasive <i>Carpobrotus edulis</i>	Rapport	Marine Lemaire, Yannick Lemoine, Alexis Le Berre, Joscelin Charuel, Denais Léo	Lycée Suscinio Morlaix		Projet tutoré BTS GPN	janvier 2016
Évaluation de l'état de la population d'anguille européenne de trois fleuves côtiers du nord Finistère (Penzé, Flèche, Quillimadec) 2015		BOURRE Nicolas	Fédération de pêche 29		étude indépendante pouvant intéresser le site	février 2016
Présentation étude réseau hydraulique au COPIL	diaporama	CHEVALIER Marie	UBO			avril 2016
Présentation actions réalisées et projets au COPIL	diaporama	LONCLE Nicolas	Mairie de Guissény			avril 2016
Présentation bilan suivi morpho-sédimentaire	diaporama	SUANEZ Serge	IUEM –UBO			avril 2016
Présentation DREAL Bretagne (bilan et perspectives dispositif Contrats Natura 2000)	diaporama	JOUVIN Stéphanie	DREAL Bretagne			avril 2016
Etude multidimensionnelle du socio-écosystème de la commune de Guissény	Rapport	FAUVEL Julie	Université de Rennes I		stage de M1 ERPUR	mai 2016
DIGUE DU CURNIC – GUISSÉNY (29) Rapport de Visite Technique Approfondie 2016	Rapport	LETOURNEL Jean-Michel	SUEZ		prise en charge par CEL	mai 2016
La protection des espaces naturels à Guissény	Poster	LONCLE Nicolas	Mairie de Guissény		projet exposition	juillet 2016
La conservation de la biodiversité au sein d'un marais anthropisé : Elaboration d'un plan de gestion du réseau de canaux et fossés du marais du Curnic	Rapport	CHEVALIER Marie	UBO		stage de M2 Biodiversité	septembre 2016
Bilan d'activités 2015 du site Natura 2000 de Guissény	Rapport	LONCLE Nicolas	Mairie de Guissény			octobre 2016
Suivi de l'impact de l'exploitation sur les bivalves et les poissons – Site de Guissény	Rapport		Biotope			octobre 2016
Suivi de l'impact de l'exploitation sur les bivalves et les poissons – Site de Sainte-Anne La Palud	Rapport		Biotope			octobre 2016
Diagnostic benthique intertidal dans le cadre du ramassage des algues vertes par la société AGRIVAL à Guissény	Rapport	NEBOUT Thibaut	IDRA Bio & Litral		évaluation d'incidences ramassage AGRIVAL	octobre 2016
Compte-rendu comité de pilotage du 26/04/16	Compte-rendu	LONCLE Nicolas	Mairie de Guissény			décembre 2016
Dossier de demande d'autorisation de travaux en zone protégée de l'arrêté préfectoral de protection de biotope « Marais du Curnic -FR3800458 »	Rapport		IRH		évaluation d'incidences	décembre 2016

liste probablement non exhaustive

Annexe X - Bilan des animations nature et interventions pédagogiques

Date	Thème	Événement en lien	Organisme demandeur Et/ou co-organisateur	Type de public visé	Langue	Point de rendez-vous	Lieu d'animation	Affectation Temps de travail*	nb total de personnes présentes (hors animateurs et accompagnateurs)	nb enfant -7 ans (gratuit)	nb enfant payant (1€)	nb adultes payants (2€)	nb d'élèves / étudiants	nb d'adultes (hors accompagnateurs)	nb accompagnateurs /professeurs	heure début	heure fin	recettes
mar. 14 mars	Gestion agro-environnementale du site Natura 2000	-	IREO – agri-evt ECOPA	scolaire (lycéens agricoles)	français	Maison de la Digue	Palud	N	-15							13h30	16h15	nc
jeu. 6 avr.	Planification urbaine et agricole d'une commune	-	IREO	scolaire (bac pro adultes)	français			N	-15							16h00	17h00	nc
lun. 17 juil.	On va se marais ! (faune et flore du marais)	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Maison de la Digue	Palud	M, C	22							09h45	12h45	30 €
mar. 25 juil.	(Mini-)monstres marins dans la jungle algale	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Centre nautique	Kurnig- Gwenn Dréz	M	29	4	14	11				14h30	17h30	36 €
ven. 28 juil.	Jouer avec la nature (jeux buissonniers)	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Saint-Gildas	Saint-Gildas	M	19	6	6	7				10h00	12h30	20 €
lun. 31 juil.	Présentation Natura 2000 – Degemer AL Lun	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Centre nautique	Centre nautique	N	> 30							18h00	19h00	gratuit
ven. 4 août	Faune, fun, flore du littoral	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Centre nautique	Kurnig – Enez Kroazenn	M, C	8	2	3	3				09h45	12h30	9 €
ven. 11 août	Bande de blaireaux !	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Saint-Gildas	Saint-Gildas	M	8	2	1	5				9h45	12h45	14 €
sam. 12 août	Journée de la digue	-	Sumak – Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Maison de la Digue	Kurnig – Penn An Dig	M, N, C	> 30							10h00	18h00	gratuit
ven. 18 août	Jouer avec la nature (jeux buissonniers)	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Saint-Gildas	Saint-Gildas	M	1	0	0	1				10h00	12h00	2 €
sam. 19 août	Kerzio (bricolage nature et faune flore littoral)	-	Animation de la Mairie	grand public (locaux/touristes)	français	Centre nautique	Kurnig	M, N	> 30							14h00	18h00	gratuit
ven. 22 sept.	Gestion du site Natura 2000		Licence IUEM	scolaire (universitaire)	français	Vougo	Vougo	N								11h00	12h15	nc
ven. 22 sept.	Natura 2000 et la GIZC (ex. de Guissény)	-	Master EGEI – IUEM	scolaire (universitaire)	français	IUEM	IUEM	V	-20							14h00	17h00	nc

MOYENNE participants animations nature estivales

-15

TOTAL RECETTES

111 €

TOTAL participants animations nature Mairie et/ou CEL

M, C 117

TOTAL scolaires

M, C 0

TOTAL scolaires sensibilisés à Natura 2000 (Lycée et universités)

N 50

TOTAL autres publics sensibilisés à Natura 2000

N > 90

TOTAL participants sorties assurées bénévolement

B -0

* affectation du temps de travail (financement) :

M : Mairie de Guissény

C : Conservatoire du Littoral

N : Natura 2000

B : Bénévolat (hors temps de travail)

V : Vacances (hors temps de travail)

Annexe XI - Arrêté municipal réglementant l'accès aux plages durant la saison estivale



N° 55/ 2017

ARRETE MUNICIPAL

Réglementation de la police et de la sécurité des plages et des rivages de la commune

Le Maire de la Commune de GUISSENY,

- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-2 et L2213-23,
VU le Code Pénal,
VU le règlement sanitaire départemental et notamment l'article 95-2 interdisant l'admission des chiens et la pratique de l'équitation,
VU l'activité nautique à la zone de mouillage du Curnic,
VU l'arrêté municipal N°2009-82 interdisant la baignade et le ramassage de coquillages sur la plage de Beg Ar Skeiz (Port du Curnic)
VU l'arrêté municipal N°2016-67 Interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique ou privée communale pour l'année 2017
VU l'arrêté interministériel du 7 avril 1981,

Considérant qu'il convient de prescrire toutes mesures propres à prévenir les accidents sur les plages et sur le rivage de la mer,
Considérant qu'il convient de prescrire toutes mesures propres à limiter l'érosion des dunes et du trait de côte,

ARRÈTE

Article 1 : le présent arrêté réglemente la baignade, l'accès aux plages, les activités nautiques sur le littoral de la Commune dans le cadre de la police administrative générale et la police administrative spéciale des baignades et des activités nautiques, conformément aux dispositions susvisées du Code Général des Collectivités territoriales.

PLAGE DE BEG AR SKEIZ (PORT DU CURNIC)

Article 2 : la baignade est interdite conformément à l'arrêté municipal N°2009-82.

Article 3 : Sauf autorisation préfectorale, la circulation des engins motorisés est rigoureusement limitée aux usagers de la zone de mouillage du Curnic pour la mise à l'eau des bateaux et annexes.

PLAGE DE BEG AR SKEIZ ET AUTRES PLAGES ET RIVAGES DE LA MER

Article 4 : Les baignades ne sont pas surveillées sur l'ensemble des plages et zones du rivage de la commune, le public se baigne à ses risques et périls.

Article 5 : La conservation du littoral étant placé sous la sauvegarde du public, il est interdit de se livrer à toutes pratiques qui auraient pour effet de détruire les sites, de porter atteinte aux milieux naturels et à la faune et à la flore, de souiller les lieux ou d'occasionner des blessures aux usagers.

Il est notamment interdit de jeter ou d'abandonner des papiers, détritus, débris de verre ou d'autres matériaux durs. Les personnes fréquentant les plages utiliseront les poubelles et corbeilles affectées à cet usage.

Afin de limiter l'érosion naturelle des dunes, il est interdit d'escalader, de sauter et de descendre des fronts de dune.

Article 6 : il est interdit de se livrer sur la plage à des jeux de nature à gêner ou à présenter un danger pour les tiers, en particulier les enfants, ailleurs que sur les emplacements réservés à cet effet lorsqu'ils existent. Les jets de pierre ou autres projectiles sont rigoureusement interdits.

Article 7 : L'usage de radiocassettes, lecteur CD, lecteur MP3, portables sonores et autres instruments sonores ou bruyants sont interdits sur la plage.

Article 8 : L'arrêté N°2016-67 de Monsieur le Maire de Guissény réglemente la consommation d'alcool sur le domaine public.

Article 9 : Il est rigoureusement interdit de faire du feu sur l'ensemble des plages et des rivages de la commune.

Article 10 : Le camping est rigoureusement interdit sur l'ensemble des plages et des rivages de la commune.

Article 11 : A l'exception des chiens d'assistance (police, recherche ou sauvetage, accompagnement des personnes en situation de handicap), les animaux domestiques (chiens, chats notamment) sont interdits sur les plages de 10h00 à 20h00 du 1^{er} juillet au 15 septembre inclus. En dehors de ces horaires, leur présence est tolérée et ils doivent être systématiquement tenus en laisse. En aucun cas, ils ne sont autorisés dans l'eau. Par mesure de propriété et de salubrité, il est fait obligation aux personnes accompagnées de leur(s) animal(aux) de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, à l'enlèvement des déjections abandonnées par leur(s) animal(aux) et à leur évacuation hors des plages et milieux naturels littoraux terrestres.

Article 12 : La pratique du sport équestre et la circulation des chevaux et autres équidés, montés ou non, sont totalement interdits sur l'ensemble des plages du littoral de 10h00 à 20h00 du 1^{er} juillet au 15 septembre. En dehors de ces horaires, leur présence est tolérée. En aucun cas, ils ne sont autorisés dans l'eau. Par mesure de propriété et de salubrité, il est fait obligation aux personnes accompagnées de leur(s) cheval(aux) de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, à l'enlèvement des déjections abandonnées par leur(s) cheval(aux) et à leur évacuation hors des plages et milieux naturels littoraux terrestres.

Article 13 : La circulation avec engin moteur sur les plages et l'estran est rigoureusement interdite à l'exception des engins d'entretien et de secours et des professionnels bénéficiant d'un arrêté préfectoral dérogatoire.

Article 14 : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Sous-Préfet de BREST et à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LANNILIS..

A GUISSENY, le 30 juin 2017,
Le Maire, Raphaël RAPIN

